ANALYSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC 1988

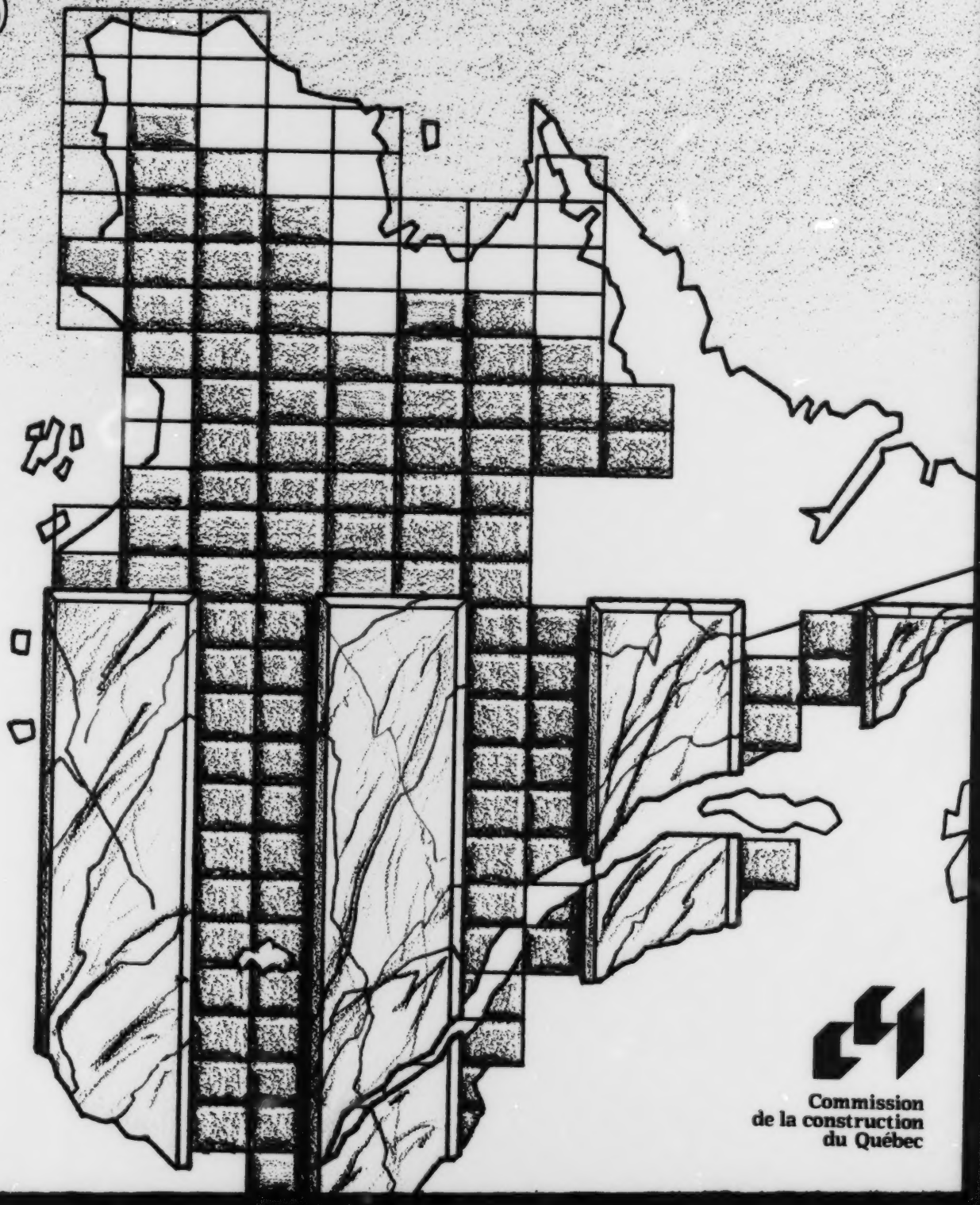

Commission
de la construction
du Québec

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1988

La reproduction des textes, en tout ou en partie, est
autorisée à la condition d'en citer la source.

Dépôt légal-3e trimestre 1989

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 0317-5901
ISBN : 2-551-08480-6

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1988

Commission de la construction du Québec

SERVICE RECHERCHE & ORGANISATION

MAI 1989

90-01305/

Avant-propos

La Commission de la construction du Québec présente l'Analyse annuelle de l'industrie québécoise de la construction. Comme par les années passées, cette publication vise à renseigner ceux qui s'intéressent à l'industrie de la construction.

En vertu des divers mandats qui lui sont confiés, la CCQ possède des informations uniques touchant les salariés et les employeurs oeuvrant sur les chantiers de construction. L'analyse de ces informations nous permet de tracer un portrait de l'activité sur les chantiers et de la population qui y oeuvre. Ainsi, les données contenues dans ce document posent un diagnostic sur l'état général de l'industrie de la construction en 1988, dans l'ensemble du Québec et chacune des régions.

Le premier chapitre présente les principaux indicateurs économiques de l'industrie ainsi que les faits saillants survenus au cours de 1988 en matière de relations du travail. On y apprend que, pour une cinquième année consécutive, les heures travaillées au Québec sur les chantiers de construction ont connu une progression. En effet, les heures travaillées par les salariés assujettis au Décret enregistrent une hausse de 5,5 % et s'établissent à 111,9 millions en 1988, la meilleure performance de la décennie '80. Cette croissance résulte d'une activité soutenue dans les sous-secteurs industriel et commercial. De même, le secteur des travaux de génie a amorcé une période de croissance.

Le deuxième chapitre de l'analyse étudie les principales caractéristiques des employeurs. Depuis 1982 le nombre d'employeurs de l'industrie n'a cessé de croître. L'année 1988 ne fait pas exception et leur nombre augmente de 2,5 % pour s'établir à 17 800. La répartition par catégorie d'employeurs fait preuve de stabilité. Quant à la taille moyenne des entreprises, elle s'est maintenue à près de 5 salariés. Toutefois, on constate qu'aucun employeur n'a embauché en moyenne plus de 500 salariés au cours de 1988.

Le troisième chapitre est consacré aux salariés assujettis au Décret de la construction. En 1988, on enregistre 110 530 individus ayant effectué au moins une heure de travail sur un chantier. Ce nombre constitue une croissance de près de 3 % comparativement à 1987. Le nombre d'heures travaillées ayant crû plus rapidement que le nombre de salariés, la moyenne annuelle des heures passe de 987 à 1 012, soit une croissance de 2,5 %. Cette progression de la moyenne des heures travaillées résulte d'une baisse du taux d'entrée de nouveaux travailleurs, particulièrement chez les apprentis dont les effectifs sont en hausse de 11 % comparativement à 50 % l'année dernière. Cette entrée plus faible d'apprentis a entraîné une stabilisation de l'âge moyen des salariés qui s'établit à 37,0 ans en 1988.

Enfin, les quatres annexes qui complètent ce document fournissent, non seulement certaines définitions nécessaires à son interprétation, mais aussi près de quarante (40) tableaux statistiques complémentaires à ceux inclus dans le texte.

Cette Analyse a été réalisée par la Section recherche. Anne Grenier et Diane Lachance sont responsables de la rédaction alors que Louise C. Rodier a compilé les tableaux statistiques. Le secrétariat a été assuré par Diane Berthiaume. Louise Charette a assumé la coordination de l'ensemble du travail.

Nous espérons que cette Analyse de l'industrie de la construction continuera d'être appréciée par les partenaires de l'industrie. Quant aux personnes intéressées à ce secteur d'activité, elles devraient y trouver les éléments nécessaires à une familiarisation. La Section recherche demeure disponible à ceux désirant obtenir des informations sur l'industrie québécoise de la construction. Les personnes intéressées à suivre l'activité trimestriellement sont invitées à consulter *La Revue de l'activité dans l'industrie de la construction* publiée par la CCQ.

Jean-Luc Pilon
Directeur
Service recherche et organisation

Table des matières 6

Liste des tableaux 7

Liste des graphiques 7

Bilan de l'activité de construction 9

L'économie québécoise et le secteur de la construction en 1988 11

Sommaire de l'activité de construction 12

Activité régionale 14

Perspectives 1989 15

Les relations du travail et le contexte législatif 16

Les employeurs 19

Environnement législatif 21

Contexte de travail 22

Les types d'entreprises 22

Caractéristiques des entreprises 23

Statut juridique 24

Mobilité inter-régionale 25

Les salariés 27

Les caractéristiques du marché de l'emploi 29

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées 29

Statut professionnel des salariés de la construction 30

L'âge des salariés 31

Durée du travail 31

- Le chômage saisonnier 34
- Le roulement des salariés 35
- Le chômage inter-chantier 37

Mobilité de la main-d'oeuvre 38

- Mobilité inter-employeur 38
- Mobilité géographique 38

Salaires 39

Avantages sociaux 41

- Congés annuels et jours fériés chômés 41
- Régime d'assurance collective 42
- Régime supplémentaire de rentes 42

Annexes 45

I Sources et définitions 47

II Description des régions et sous-régions de domicile 53

III Tableaux statistiques 54

IV Liste des 100 plus gros employeurs en 1988 selon les heures enregistrées à la CCQ 94

Liste des tableaux

1-1 Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1979-1988 **11**

1-2 Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1979-1988 **12**

1-3 Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1987-1986 et 1988-1987 **14**

2-1 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1988 **22**

2-2 Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1988 **23**

2-3 Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1988 **24**

2-4 Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1988 **24**

2-5 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1988 **25**

3-1 Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1988 **30**

3-2 Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1988 **31**

3-3 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1986, 1987, 1988 **32**

3-4 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1988 **33**

3-5 Répartition des heures travaillées selon le mois, 1987-1988 **34**

3-6 Mouvement des salariés de la construction, 1979-1988 **34**

3-7 Répartition des salariés actifs en 1988, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1974 **35**

3-8 Répartition des abandons en 1988 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1987 **36**

3-9 Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1988 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel **36**

3-10 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1988 **37**

3-11 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1988 **38**

3-12 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1988 **39**

3-13 Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1988 **40**

3-14 Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1987 et 1988 **41**

3-15 Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1987 et 1988, régime de base **42**

3-16 Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes, 1987 et 1988 **42**

Liste des graphiques

1-1 Heures travaillées par les salariés assujettis au Décret de la construction, 1979-1988 **13**

3-1 Moyenne des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1979-1988 **33**

Bilan de l'activité de construction

Ce premier chapitre donne un aperçu de l'évolution de la conjoncture économique québécoise en 1988 et, plus particulièrement, de l'activité de construction. Nous y analyserons les principaux indicateurs économiques de l'industrie de la construction et ce, tant au niveau provincial qu'au niveau régional. Par la suite, nous présenterons les perspectives de l'industrie pour l'année 1989. Précisons que cette analyse s'attarde au secteur assujetti au Québec, travaux exécutés par la main-d'oeuvre de l'industrie, donc régi par le Décret de la construction.

Enfin, la dernière partie de ce chapitre exposera sommairement les principaux faits saillants relatifs au régime des relations du travail et au contexte législatif de l'industrie de la construction au Québec. L'événement marquant en 1988 a été l'adoption du projet de loi 31 visant à déréglementer une partie de la rénovation résidentielle.

Économie québécoise et secteur de la construction en 1988

Si après la chute boursière d'octobre 1987 les prévisions pour 1988 étaient plutôt sombres, finalement la croissance économique au cours de cette année aura été bonne, et même excellente dans certains secteurs économiques. Pour une deuxième année consécutive, le taux réel de progression du produit intérieur brut (PIB) québécois a dépassé les 5 % et a été supérieur au taux de croissance réel du PIB canadien (4,5 %).

Bien que plusieurs facteurs expliquent cette bonne performance économique, la forte confiance des agents aura eu un effet positif sur leurs décisions d'achat et d'investissement en 1987 et 1988. Du côté des ménages québécois, leurs dépenses réelles de consommation ont augmenté de 3,1 % cette année. Toutefois, leur revenu disponible a, en termes réels, crû de moins de 2 %. Conséquemment, les Québécois ont dû, tout comme en 1987, puiser dans leurs épargnes pour financer une partie de l'augmentation de leurs dépenses. Toutefois, la baisse de leur niveau d'épargne s'avère moins importante en 1988 (10 %) que l'année précédente (20 %). Ainsi, une volonté d'épargne semble avoir atteint les consommateurs québécois. On remarque en effet qu'un relèvement du taux d'épargne s'est fait sentir progressivement au cours de l'année 1988, et ce, au fur et à mesure que la confiance dans l'économie s'atténuait avec la montée continuelle du taux d'intérêt.

Au chapitre de l'emploi, les Québécois ont profité de la situation favorable de l'économie avec la création de quelque 85 000 emplois, soit une progression de 2,8 %. Toutefois, étant donné l'arrivée de nouveaux travailleurs sur le marché du travail, ce dynamisme ne s'est malheureusement pas fait sentir d'une façon aussi importante sur le taux de chômage.

Tableau 1-1

Indicateurs économiques de l'industrie de la construction 1979-1988
(en millions de dollars constants de 1981)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	
											($ courants)
Valeur globale des travaux de construction [1]	9 744,5	8 775,9	8 625,1	8 099,1	8 808,6	9 043,9	9 795,3	10 190,0	11 318,9	12 042,9	17 186,8
Croissance réelle (%)		-9,9	-1,7	-6,1	8,7	2,9	8,3	4,0	11,1	6,4	—
Total des travaux de génie [1]	4 242,2	3 816,5	3 447,7	3 455,9	3 155,2	2 746,9	2 690,8	2 484,2	2 492,6	3 053,1	3 499,8
Croissance réelle (%)		-10,0	-9,6	0,2	-8,7	-12,9	-2,0	-7,7	0,3	22,5	—
Total de la construction des bâtiments non résidentiels [1]	1 675,1	1 721,5	1 784,6	1 775,1	1 568,1	1 856,1	2 525,9	2 496,7	2 760,0	3 109,6	4 305,5
Croissance réelle (%)		2,7	3,6	-0,5	-13,2	18,3	36,1	1,1	10,5	12,6	—
Nombre de mises en chantier de logements (en unités)	41 730	29 186	29 645	23 492	40 318	41 902	48 031	60 348	74 179	58 062	—
Croissance (%)		-30,0	1,5	-20,7	71,6	3,9	14,6	25,6	22,9	21,7	—

(1) Inclut les travaux de construction exécutés par l'ensemble des secteurs économiques et non seulement par les secteurs assujettis. Exclut les travaux de construction exécutés pour les bâtiments de ferme, les voies ferrées, les lignes téléphoniques et télégraphiques et les puits de pétrole.

Note : À partir de l'année 1988, les données sur les contrats accordés dans les secteurs du génie et des bâtiments non résidentiels ont été remplacées par la valeur des travaux de construction. Pour ceux intéressés aux statistiques sur les contrats accordés de Canadata, consultez la *Revue de l'activité dans l'industrie de la construction* publiée trimestriellement par la CCQ.

Source : Les données sur la valeur des travaux de construction proviennent du catalogue #61-205 de Statistique Canada, compilation CCQ, et celles des mises en chantier proviennent de la SCHL.

Celui-ci s'est maintenu à un niveau élevé de 9,4 % sur l'ensemble de 1988. Même s'il a légèrement fléchi par rapport à 1987 (10,3 %), il demeure supérieur au taux de 7,8 % qui sévit dans l'ensemble du pays.

Du côté des investisseurs, le climat de confiance prévalant en 1988 aura également eu un impact positif sur leurs dépenses. En effet, les investissements totaux des secteurs privé et public s'élèvent à 27,7 milliards $ (1), soit une augmentation réelle de 7,5 % par rapport à l'année 1987.

Cette vigueur dans la croissance des dépenses est principalement attribuable au secteur industriel. En effet, l'expansion générale des exportations d'une part, et les taux d'utilisation des capacités atteignant des sommets, d'autre part, ont incité les entreprises québécoises à investir énormément dans la construction de nouvelles usines ou dans l'agrandissement et la modernisation de leurs installations incluant l'achat de machines et équipement. On estime que les dépenses industrielles totales devraient atteindre près de 4,7 milliards $ cette année, soit environ 1 milliard $ pour les travaux de construction et 3,7 milliards $ pour les dépenses en machinerie et équipement. Cette situation représente une hausse réelle de 12 % de la valeur des dépenses totales et de 31 % pour les dépenses de travaux de construction.

Le secteur résidentiel, quant à lui, n'a aucunement contribué à la croissance du PIB québécois cette année et, qui plus est, a plutôt mis un frein à son expansion. En effet, alors qu'en 1987 les mises en chantier avaient augmenté de 23 %, elles ont diminué d'environ 22 % en 1988. Cette situation n'est cependant pas dramatique puisqu'elles atteignent le troisième meilleur niveau de la décennie avec 58 062 mises en chantier.

Sommaire de l'activité de construction

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les dépenses totales d'investissement ont crû de 7,5 % pour s'établir à 27,7 milliards $ en 1988. En ce qui concerne spécifiquement les travaux de construction, les dépenses ont augmenté de 6,4 % en 1988 pour atteindre un niveau de 17,2 milliards $. L'industrie de la construction a donc contribué significativement à la croissance économique du Québec, d'autant plus qu'elle constitue la principale composante des investissements totaux.

La vigueur de l'industrie de la construction au Québec s'est traduite par des gains au niveau de l'emploi pour l'ensemble du secteur. En effet, l'industrie connaît une progression de 10,8 % du nombre total d'emplois alors que la croissance de l'emploi au Québec n'est que de 2,8 %. Pour sa part, le secteur assujetti profite de cette croissance générale tant au niveau de l'emploi qu'au niveau de l'activité.

En effet, la croissance de plus de 6 % des dépenses en construction se traduit par une hausse équivalente des heures totales travaillées par les salariés assujettis par le Décret de la construction. Le niveau d'heures travaillées passe de 106 millions à 111,9 millions en 1988, soit une hausse de 5,5 % (tableau 1-2). On constate toutefois qu'au niveau de l'emploi, la croissance du nombre de salariés est inférieure à celle des heures totales travaillées et s'établit à 2,9 %: le nombre de salariés passe de 107 454 à 110 530. Les heures travaillées ayant crû plus rapidement que les salariés, la moyenne des heures travaillées par salarié s'inscrit donc à la hausse avec 1 012 heures. La moyenne d'heures s'accroît

(1) Toutes les valeurs apparaissant dans ce chapitre sont en $ courants de 1988.

Tableau 1-2

Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1979-1988

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Nombre de salariés[1]	105 128	97 319	95 244	78 360	74 037	76 429	83 224	89 142	107 454	110 530
Heures travaillées *	112,5	100,1	101,5	74,0	67,8	74,1	84,2	87,9	106,0	111,9
(Heures supplémentaires)[2]	(7,5)	(6,4)	(6,4)	(3,3)	(2,6)	(2,8)	(3,0)	(3,0)	3,8	3,9
Moyenne annuelle des heures travaillées	1 070	1 028	1 065	944	916	970	1 012	986	987	1 012
Salaire annuel moyen ($)	12 685	13 616	15 522	14 956	16 020	17 356	18 422	17 949	18 339	19 558
Masse salariale[3]* ($)	1 334	1 325	1 478	1 172	1 187	1 326	1 533	1 600	1 971	2 162

* en millions

1. Salariés régis par le Décret de la construction et ayant travaillés au moins une heure dans l'année.
2. Sont incluses dans le total des heures travaillées.
3. Salaires incluant les indemnités de congés fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.

Source: CCQ, mai 1989

Graphique 1-1

Heures travaillées par les salariés assujettis au Décret de la construction, 1979-1988
(en millions)

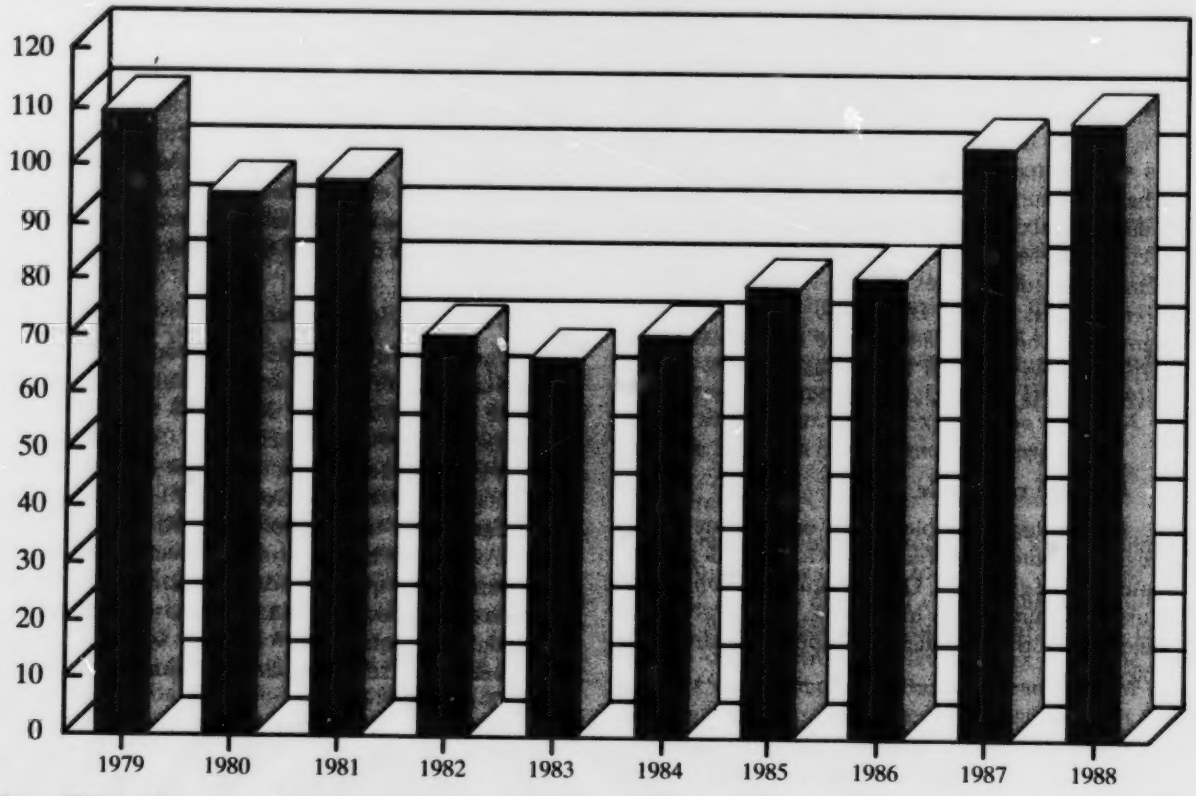

Source : CCQ, mai 1989

sensiblement puisqu'elle était de 987 l'année dernière. Notons également que le salaire annuel moyen passe de 18 339$ à 19 558$, ce qui, en termes réels, correspond à une augmentation moyenne d'environ 2,5 % par heure travaillée.

Voyons maintenant les points marquants associés à chacun des grands secteurs économiques qui ont influencé l'activité de construction au Québec en 1988.

Les immobilisations du secteur résidentiel, après avoir connu une croissance réelle de 16,5 % en 1987, affichent une baisse de 3 % cette année. Du côté du résidentiel neuf, le nombre de mises en chantier a diminué de près de 22 %. C'est le sous-secteur des immeubles à logements qui est le principal responsable de cette piètre performance avec une baisse de 30 %. Cette baisse pour ce type de bâtiments s'explique par un surplus de logements multiples accumulés et en production depuis 1987. Un ralentissement s'est également fait sentir dans le secteur du logement unifamilial mais de façon moins marquée. L'autre composante, celle de la rénovation, affiche quant à elle, une croissance réelle de 7,6 %. Quoiqu'elle représente près de 45 % de l'ensemble du secteur résidentiel, son impact sur les heures travaillées est beaucoup moins significatif puisqu'une bonne partie des travaux de rénovation sont exécutés par des artisans ou par les employeurs eux-mêmes et, par conséquent, ne sont pas assujettis.

Contrairement au secteur résidentiel, le secteur non résidentiel a, pour sa part, bénéficié du contexte favorable de l'économie. Les immobilisations dans ce secteur ont dépassé les 4,3 milliards $ (tableau 1-1) en 1988 par rapport à 3,6 milliards $ en 1987. C'est particulièrement la vigueur des chantiers commerciaux et industriels qui a contribué à la croissance de ce secteur. Du côté du sous-secteur commercial, mentionnons le parachèvement des projets du Faubourg Ste-Catherine (40 M $), des Coopérants (140 M $) et de la Place Montréal Trust (125 M $) ainsi que le démarrage de plusieurs autres projets tels que le centre Eaton à Montréal (60 M $) et le Centre de commerce mondial (150 M $). Quant à la construction industrielle, c'est notamment les gros chantiers dans les domaines des pâtes et papier, des métaux primaires et du transport qui ont permis d'atteindre un niveau élevé d'activité dans ce sous-secteur.

Le secteur des travaux de génie a également été un important générateur d'activité en 1988. La valeur des immobilisations enregistre une augmentation réelle de 22,5 % pour s'établir à 3,5 milliards $

(tableau 1-1). Le principal moteur de cette croissance a été le sous-secteur énergie et barrages avec les projets hydro-électriques à Manic 5A et LG2A et la ligne à courant continu de Radisson-Nicolet-des-Cantons.

En résumé, la valeur totale des travaux de construction a affiché une hausse réelle de plus de 6 %, pour un total de 17,2 milliards $. La croissance des sous-secteurs industriel, commercial et énergie et barrages aura été assez forte pour contrebalancer la décroissance du secteur résidentiel. Cette hausse d'activité se sera traduite par une augmentation du même ordre des heures totales travaillées par les salariés régis par le Décret de la construction. Signalons, pour terminer, que le niveau atteint de 111,9 millions d'heures travaillées demeure le plus élevé depuis le début des années '80.

Activité régionale

À la lecture du tableau 1-3, on constate que la situation favorable de l'économie a profité à presque toutes les régions du Québec qui ont connu une hausse de leurs heures travaillées. Trois exceptions toutefois, le Bas-St-Laurent-Gaspésie, l'Estrie et la Côte-Nord.

Bas-St-Laurent-Gaspésie

Pour une deuxième année consécutive, le Bas-St-Laurent-Gaspésie connaît une stabilité des heures travaillées dans la région. Si le secteur des travaux de génie fut le grand générateur d'activité au cours des premiers mois de l'année 1988, à partir de l'automne la construction industrielle a pris la relève. Les projets d'assainissement des eaux ainsi que l'amorce des projets de Miron à Gros-Cacouna (10 M $), d'Uniquartz à St-Vianney (8,8 M $) et de Rexfor-Donohue à Matane (278 M $) auront tous contribué à maintenir le taux d'activité dans cette région.

Saguenay-Lac-St-Jean

La région Saguenay-Lac-St-Jean affiche une bonne performance de son activité de construction en 1988. En effet, l'année se termine avec une progression de 8,8 % des heures travaillées comparativement à 1987. Cette croissance découle principalement du secteur industriel avec la construction de l'aluminerie à Laterrière (800 M $). Il ne fallait, en effet, pas compter sur le secteur résidentiel qui, pour une deuxième année consécutive, a connu une baisse d'environ 15 % d'activité.

Québec

La région de Québec, pour sa part, enregistre une croissance plutôt modérée de son activité. En termes d'heures travaillées, cela correspond à une progression de 2,8 % comparativement à 1987. Le sous-secteur commercial est le grand responsable de cette croissance. Il a su compenser la diminution de 28 % qu'ont connue les mises en chantier de logements en 1988. Le sous-secteur égouts et aqueducs aura également marqué l'activité de la construction dans cette région avec le début des projets d'assainissement des eaux de la C.U.Q. (300 M $).

Mauricie-Bois-Francs

L'activité de l'industrie de la construction en Mauricie-Bois-Francs a connu, pour l'ensemble de l'année 1988, une hausse de 10,5 % des heures travaillées par rapport à l'année 1987. Cette bonne performance est redevable au début des travaux à l'usine Kruger de Trois-Rivières (400 M $) et à l'usine Laurentides de Grand-Mère (225 M $), aux nombreux projets d'assainissement des eaux et de travaux routiers ainsi qu'à la construction d'édifices à bureaux et de centres commerciaux. Seul le secteur résidentiel a connu une chute de son activité, le nombre de mises en chantier ayant diminué de 16,2 % en 1988.

Tableau 1-3

Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1987/1986 et 1988/1987.

(Pourcentage)

Région	1987/1986	1988/1987
Bas-St-Laurent-Gaspésie	+5,0	—
Saguenay-Lac-St-Jean	-2,9	+8,8
Québec	+18,6	+2,8
Mauricie-Bois-Francs	+3,6	+10,5
Estrie	+39,0	-15,8
Montréal métropolitain	+15,9	+1,5
Montérégie	+50,0	+10,7
Laurentides-Lanaudière	+57,7	+11,0
(Grand Montréal)	(+24,5)	(+3,8)
Outaouais	+8,3	+3,8
Abitibi-Témiscamingue	+23,1	+68,7
Baie-James	+100,0	+62,5
Côte-Nord	+7,1	—
Ensemble du Québec	**+20,6**	**+5,6**

Source : CCQ, mai 1989

Estrie

L'important ralentissement qu'a connu la région de l'Estrie (-15,8 %) est en grande partie attribuable aux secteurs industriel et résidentiel. En effet, le parachèvement de l'usine Domtar est responsable de l'impact négatif sur les heures travaillées, et ce, d'autant plus qu'aucun autre projet majeur n'a vu le jour dans la région en 1988. Quant au secteur du bâtiment résidentiel, il a également connu une baisse considérable de son activité en 1988. En fait, la baisse des mises en chantier s'est située aux environs de 35 % par rapport à 1987.

Grand Montréal

La région du Grand Montréal a vu ses heures travaillées augmenter de 3,8 % par rapport à l'année précédente. La croissance a fortement ralenti dans la région puisqu'en 1987 on enregistrait une hausse de plus de 23 % des heures travaillées. Soulignons toutefois que c'est la région du Montréal métropolitain qui a connu la plus faible croissance de son activité avec une progression de 1,5 % comparativement à 10,7 % et 11 % pour les régions de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière. Bien que le sous-secteur commercial ait été très vigoureux dans la région métropolitaine, son impact aura été neutralisé par la forte diminution du secteur résidentiel. Notons, à titre d'exemple, la mise en chantier du Centre de commerce mondial (150 M $), de la BNE (60 M $) et de Marathon/IBM (200 M $). Enfin, pour les régions de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière, on attribue leur bonne performance à la vigueur des chantiers industriels (GM, Lanofor, Papiers Scott, Hyundai et Oerlikon).

Outaouais

Sur l'ensemble de 1988, le nombre d'heures travaillées affiche une hausse de 3,8 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est attribuable à la bonne performance du secteur résidentiel. D'ailleurs, la région de l'Outaouais est l'une des seules à avoir connu une hausse des mises en chantier en 1988. Il faut souligner également le nombre d'heures encore très élevé généré par les chantiers du Musée des civilisations à Hull (242 M $) et de la papeterie Mc Laren (170 M $), lesquels devraient permettre de maintenir l'activité dans leur secteur respectif.

Abitibi-Témiscamingue

Depuis quelques années, la région de l'Abitibi-Témiscamingue connaît un regain exceptionnel de son activité. Pour l'année 1988, les heures travaillées ont connu une croissance spectaculaire de 68,7 % par rapport à l'année précédente. C'est le secteur industriel qui a le plus contribué à cet essor. De nombreux travaux, tels les chantiers des usines métallurgiques Inco Golden Pond (75 M $), Mines Horn (20 M $) et Umboard Canada (11 M $), ont alimenté ce secteur. De plus, s'ajoutent un important projet d'usine de dépollution (160 M $) à Noranda ainsi que la construction d'une cartonnerie (265 M $) à Témiscaming. Soulignons également des travaux de génie et un secteur résidentiel assez vigoureux tout au long de l'année.

Baie-James

Pour une deuxième année consécutive, la région de la Baie-James affiche une forte croissance de son activité puisque les heures travaillées ont progressé de 62,5 % par rapport à l'année 1987. Ceci représente un revirement important par rapport à 1986 où l'on notait une diminution de 43 % des heures travaillées. La reprise de l'activité en 1987 et 1988 est attribuable aux travaux liés à l'exploitation de LG2A, au poste de Radisson et aux lignes de transport.

Côte-Nord

La région de la Côte-Nord, quant à elle, connaît une stabilité de ses heures travaillées. La baisse de l'activité générée par la fin des travaux au pénitencier de Port-Cartier a été comblée par d'autres projets de construction tels les travaux à l'usine de papier Québec-Ontario à Baie-Comeau (130 M $), des travaux hydro-électriques ainsi que plusieurs travaux routiers, portuaires et d'assainissement des eaux. Enfin, soulignons que les régions de la Côte-Nord et de l'Outaouais sont les seules à afficher une hausse du nombre de mises en chantier cette année.

Perspectives 1989

Après une performance exceptionnelle en 1988, l'économie québécoise connaîtra un ralentissement de son activité au cours de 1989. La progression du produit intérieur brut réel devrait se situer autour de 3 % comparativement à 5 % en 1988. L'année 1989 sera particulièrement marquée par un amoindrissement des dépenses des ménages et par la poursuite d'un cycle baissier de la construction domiciliaire. Par ailleurs, la vigueur des investissements industriels compensera, en partie, la forte baisse des mises en chantier de logements. Les sous-secteurs commercial, institutionnel et les travaux de génie connaîtront également une croissance de leur activité en 1989, mais beaucoup plus modérée que celle du sous-secteur industriel. L'analyse détaillée des différents secteurs nous permet d'établir les perspectives globales.

Tout d'abord, on prévoit que la valeur totale des immobilisations résidentielles diminuera de 12 % pour s'établir à une valeur de 8,3 milliards $. Le nombre de mises en chantier chutera à 43 000, ce qui représente une baisse de 26 % par rapport à l'année 1988. Les principaux arguments qui justifient cette baisse sont:

- la hausse des taux d'intérêt débutée en mars 1988 et qui devrait se poursuivre jusqu'à l'automne 1989;
- les taux d'inoccupation encore élevés dans presque toutes les régions;
- le faible niveau d'épargne atteint par l'ensemble des Québécois entraîne une capacité moindre à investir dans un logement neuf.

Quant au secteur de la construction du bâtiment non résidentiel, il devrait connaître une progression réelle de 7,5 %, pour s'élever à 4,9 milliards $. Cette performance sera attribuable, en bonne partie, à une hausse de près de 15 % prévue dans le sous-secteur industriel. Les facteurs favorisant cette croissance sont, d'une part, les prix élevés des métaux primaires notamment le cuivre et l'aluminium et, d'autre part, les taux d'utilisation de la capacité de production qui ne cessent de croître dans le secteur manufacturier et atteignent, dans les industries des pâtes et papier et de produits chimiques, des niveaux très élevés. Dans le secteur de l'aluminium, les projets majeurs prévus ou en cours sont ceux d'Alumax, producteur américain d'aluminium, qui investira 1 milliard $ pour la construction d'une usine dans la région de Québec, d'Alouette pour la construction d'une aluminerie de 1,7 milliard $ à Sept-Iles, d'Alcan pour son usine de Laterrière évaluée à 800 millions $ et de Reynolds et d'ABI qui investissent, toutes deux, 500 millions $ pour l'agrandissement de leur usine située respectivement à Baie-Comeau et à Bécancour. L'industrie des pâtes et papier connaîtra également un niveau d'activité élevé en 1989. Cette vigueur sera attribuable aux nombreux chantiers démarrés au cours de l'année 1988 et qui se poursuivront jusqu'en 1990. Parmi ces projets, on compte celui de Rexfor-Donohue à Matane (300 M $), de Kruger à Trois-Rivières (400 M $), de Laurentides à Grand-Mère (225 M $), de McLaren à Thurso (150 M $) et, finalement, de Québec-Ontario à Baie-Comeau (130 M $).

Les sous-secteurs commercial et institutionnel assisteront, pour leur part, à une croissance plus modeste de leurs immobilisations en 1989. En fait, du côté institutionnel, on prévoit même une stabilité de l'activité. Quant au sous-secteur commercial, il ne serait pas surprenant qu'il connaisse une progression réelle de 5 à 10 %. En effet, le vide que créera l'achèvement, en 1989, des immeubles à bureaux démarrés à Montréal en 1985-86, devrait être comblé par le démarrage des projets Prodevco-Lavalin (125 M $), Fisurban Properties (100 M $), Marathon-IBM (200 M $) et Corporation Mirlow (100 M $). En ce qui concerne le commerce de détail, même si on note un danger de surplus à Montréal, la construction sera vigoureuse dans les autres régions de la province.

Finalement, on attribue d'excellentes perspectives au secteur des travaux de génie. On prévoit des immobilisations de l'ordre de 3,8 milliards $, soit une augmentation réelle de près de 8 % par rapport à l'année 1988. De plus, on s'attend à ce que cette croissance provienne de la majorité des sous-secteurs du génie. En fait, on anticipe une hausse réelle d'environ 10 % dans les sous-secteurs énergie et barrages, égouts et aqueducs et gaz et pétrole, de 5 % dans le sous-secteur routes et ponts et, enfin, une stabilité pour les autres travaux de génie.

Dans l'ensemble, la valeur totale des immobilisations (travaux de construction) affichera une légère baisse de 2 % pour un total de 16,9 milliards $. La progression des secteurs non résidentiel et des travaux de génie compensera, en bonne partie, la décroissance du secteur résidentiel. Cette baisse d'activité aura peu d'impact sur les heures travaillées puisqu'elles devraient atteindre, tout comme en 1988, un niveau de 112 millions. Signalons pour terminer que ce niveau d'heures est supérieur à ce qu'a connu l'industrie de la construction durant la dernière décennie.

Relations du travail et contexte législatif

L'événement marquant de 1988 en matière législative est le projet de loi 31 visant à dérèglementer le secteur de la rénovation dans l'industrie de la construction. Quant à l'année 1987, elle aura été marquée, rappelons-le, par la Loi 89 découlant du projet de loi 119 qui fut sanctionné le 17 décembre 1986.

Le projet de loi 31

Le projet de loi 31 exclut du Décret de la construction tout le secteur de la rénovation domiciliaire à des fins non commerciales. Depuis 1980, il s'agit de la principale modification apportée au champ d'application de la Loi. Le projet de loi 31 fait en sorte que les travaux suivants, exécutés pour une personne physique, agissant pour son propre compte et à ses fins personnelles et exclusivement non lucratives:

i. d'entretien, de réparation, de rénovation et de modification d'un logement qu'elle habite;

ii. de construction d'un garage ou d'une remise annexe à un logement qu'elle habite, qu'il lui soit contigu ou non ne sont plus assujettis à la Loi.

Toutefois, ce projet de loi maintient des exigences de qualification professionnelle pour les travaux d'électricité, de plomberie et de charpente.

De même, le projet de Loi 31 abolit la notion d'entrepreneur artisan. Le statut juridique de l'artisan dans l'industrie de la construction a longtemps été l'objet d'une ambiguïté: tantôt l'artisan était considéré comme un salarié, tantôt comme un employeur.

Le projet de loi 110, sanctionné le 15 février 1979, avait clarifié la situation de l'artisan. Il officialisait son statut d'entrepreneur et le définissait comme une personne physique faisant affaires pour son propre compte et travaillant seule, sans l'aide de salariés. Pour pouvoir être actif dans l'industrie, l'artisan devait détenir une licence d'entrepreneur-artisan de la Régie des entreprises de construction du Québec (R.E.C.Q.).

L'artisan pouvait travailler dans l'industrie de la construction en offrant ses services à un consommateur à des fins autres que commerciales et industrielles (par exemple pour la construction résidentielle); dans ce cas, il n'était pas soumis à l'application du Décret.

Le projet de loi 31 remplace la notion d'artisan par celle d'entrepreneur autonome à compter du 1er janvier 1989. L'entrepreneur autonome peut exécuter lui-même pour autrui et sans l'aide de salariés:

- des travaux de construction s'il est détenteur d'une licence d'entrepreneur spécialisé à titre d'entrepreneur de machineries lourdes ou d'entrepreneur en excavation et terrassement;
- des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation mineure dans tout autre sous-catégorie d'entrepreneur spécialisé, à condition qu'il n'oeuvre pas pour le compte d'un entrepreneur de construction.

Le Comité d'étude Sexton

L'entente intervenue entre les parties à l'automne 1987 en vue de prolonger le Décret de la construction d'un an, soit jusqu'au 30 avril 1989, a donné lieu à la publication du décret le 10 février 1988. À l'article 28.07, celui-ci prévoyait la formation d'un comité d'étude avec le mandat d'étudier:

- la planification des travaux;
- le nombre et la répartition des heures régulières et supplémentaires;
- la sécurité d'emploi et de revenu du salarié;
- la faisabilité de la diminution des heures hebdomadaires de travail, à l'exception de celles du secteur résidentiel.

Le comité devait déposer son rapport aux deux parties au plus tard le 30 septembre 1988. Monsieur Jean Sexton, de l'Université Laval, a été désigné président du comité. Dès le mois d'avril 1988, le comité a procédé aux auditions des associations syndicales représentatives et de l'Association des entrepreneurs en contruction du Québec (A.E.C.Q.).

Le rapport déposé par le comité, en octobre 1988, s'attarde au problème de fond énoncé par les parties: l'instabilité dans l'industrie de la construction au Québec. Il présente la planification des travaux comme une des solutions possibles à l'instabilité.

Le rapport fait également état des positions des associations concernant les heures de travail. Finalement, il cerne la problématique de la sécurité d'emploi et de revenu dans l'industrie et aborde certaines considérations relatives aux régimes de prestations supplémentaires de chômage (R.P.S.C.).

Les suites de la Loi 89

La Loi 89, adoptée en décembre 1986, confiait à l'industrie la mise sur pied d'un nouveau régime de formation et de qualification professionnelles dans la construction.

La première réalisation du nouveau régime de formation professionnelle, défini par les parties représentées à la Commission de la construction du Québec, s'est concrétisée en 1988 par le nouveau cours de connaissance générale de l'industrie de la construction.

D'une durée totale de 90 heures, ce cours est le prérequis obligatoire pour obtenir le certificat de compétence permettant d'exercer une occupation dans l'industrie de la construction.

Le cours de connaissance générale de l'industrie de la construction comprend le module «Chantiers, équipements et organismes» et le module «Santé et sécurité sur les chantiers de construction». Élaboré par des gens issus du milieu de la construction, ce cours couvre les connaissances minimales de base.

De même, 1988 a vu siéger vingt-six (26) sous-comités professionnels chargés de rédiger les devis de formation pour leur métier ou spécialité et de participer à l'élaboration des nouveaux programmes de formation. Quant aux sous-comités régionaux, ils ont, comme en 1987, étudié le marché du travail de leur région et recommandé les besoins en main-d'oeuvre pour les années futures et les besoins de perfectionnement-recyclage.

Les employeurs

Le deuxième chapitre examine la situation des employeurs de l'industrie de la construction au Québec c'est-à-dire étudie les entrepreneurs ayant eu à leur emploi un salarié assujetti au Décret de la construction en 1988. Les données qui seront analysées ne comprennent donc pas les entrepreneurs qui travaillent seuls, même si ceux-ci oeuvrent sur un chantier assujetti. De plus, elles excluent tous les entrepreneurs ayant oeuvré exclusivement sur des chantiers non assujettis. Notre échantillon est toutefois très représentatif de l'activité de construction puisque l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ représente plus de 75 % du total recensé par Statistique Canada.

L'industrie de la construction présente certaines caractéristiques qui la différencient des autres grands secteurs de l'économie. Comme nous le verrons, cette nature particulière de l'industrie n'est pas sans influencer l'organisation, la taille et la nature même des entreprises de construction.

Environnement législatif

Le régime des relations du travail dans l'industrie se distingue par l'application obligatoire, à toute l'industrie, de la convention collective négociée entre les représentants des employeurs et ceux des syndicats.

Tout entrepreneur en construction doit obligatoirement appartenir à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.). La principale fonction de l'A.E.C.Q. est liée aux relations du travail dans l'industrie de la construction. Légalement, l'Association est l'unique agent patronal pour les fins de négociation et de signature de la convention collective avec la partie syndicale.

Depuis la création de l'A.E.C.Q. en 1975, les six associations traditionnelles d'employeurs de la construction soit, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (A.C.R.G.T.Q.), l'Association de la construction de Montréal et du Québec (A.C.M.Q.), la Corporation des Maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (C.M.M.T.Q.), la Corporation des Maîtres électriciens du Québec (C.M.E.Q.) et la Fédération de la construction du Québec (F.C.Q.) avaient toujours été impliquées dans l'élection des administrateurs de l'A.E.C.Q. Cependant, les statuts et règlements de l'A.E.C.Q., approuvés en décembre 1985 par le Conseil des ministres, ont modifié sensiblement la composition du conseil d'administration afin de tenir compte d'une meilleure représentativité des diverses catégories d'employeurs. Le conseil d'administration se compose maintenant de 30 membres, dont un représentant de chacune des douze régions, deux représentants de chacun des quatre secteurs (résidentiel, industriel, voirie/génie civil et général) et, finalement deux représentants de chacune des cinq catégories d'employeurs déterminées selon le nombre d'heures enregistrées à la CCQ. De plus, les associations traditionnelles ne sont plus impliquées directement dans le processus électoral. Toutefois, en dehors du champ des relations du travail, les associations traditionnelles continuent toujours de remplir des fonctions importantes auprès de leurs membres (formation, plan de garantie des travaux, etc.).

Les entrepreneurs en construction qui emploient des salariés assujettis au Décret de l'industrie sont tenus par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (1), de transmettre à la CCQ un rapport mensuel comportant, entre autres, les nom, prénom et adresse de chacun de leur salarié, sa qualification, le nombre d'heures travaillées, sa région de travail, etc.

En plus de la réglementation relative au régime des relations du travail, les entrepreneurs en construction sont touchés par divers autres règlements. Cependant, une mesure législative importante, datant de juin 1985, a permis de regrouper et d'uniformiser les nombreuses législations sur les normes de construction et de sécurité. Le projet de loi 53, Loi sur le bâtiment, vise en effet à diminuer les contrôles gouvernementaux dans le domaine du bâtiment et à instaurer certains mécanismes destinés à permettre aux personnes qui y oeuvrent, d'assumer de plus grandes responsabilités. L'Annexe I, section E, donne la liste des lois modifiées ou abrogées par cette nouvelle législation. Toutefois, à ce jour, seuls certains articles de cette Loi sont en vigueur.

Les entrepreneurs en construction doivent également tenir compte de nombreuses autres lois dans le cadre de leur travail. Notons par exemple la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Cette Loi oblige l'entrepreneur à porter une attention particulière aux dangers potentiels liés à l'exécution des travaux et à considérer ceux-ci lors de la planification du chantier. Bien sûr, tous les secteurs d'activité sont touchés par cette Loi, mais le secteur de la construction, de par son environnement de travail, se voit imposer un certain nombre de règles supplémentaires.

Certains règlements particuliers à l'industrie sont aussi à souligner. Selon la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (R-20), lors de l'embauche d'un salarié, l'employeur doit vérifier si ce dernier détient un certificat de compétence délivré par la CCQ. De plus, l'employeur doit signifier à la Commission toute embauche et mise à pied afin de permettre la mise à jour du système de référence des salariés.

(1) L.R.Q., c. R-20, a. 82

En outre, le Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction (c. R-20, r.3) oblige l'employeur à inscrire dans le carnet d'apprentissage du salarié le nombre d'heures travaillées ainsi que les dates de la période d'emploi. L'employeur est également tenu de respecter un ratio d'embauche compagnon/apprenti (Annexe I, section B, paragraphe 15).

Compte tenu de la petite taille d'une majorité des entreprises en construction, les tâches administratives associées aux diverses lois et règlements peuvent être importantes.

Contexte de travail

En plus du cadre législatif, l'entrepreneur en construction doit tenir compte des caractéristiques propres à l'industrie. À ce titre, notons les mouvements cycliques et saisonniers de l'activité de construction, la diversité des projets et des sites de construction ainsi que la fluctuation perpétuelle de la main-d'oeuvre nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Ces caractéristiques exercent une influence importante sur l'organisation et le fonctionnement des entreprises en construction. Premièrement, les variations considérables du volume des travaux d'une année à l'autre impliquent la concentration de l'activité de construction au cours de certaines périodes, pour ensuite faire place à un niveau d'activité beaucoup plus bas. Ces situations d'abondance et de pénurie de travaux entraînent plusieurs difficultés. Notons que les entrepreneurs en situation financière précaire ne pourront, dans tous les cas, survivre à ces fluctuations.

Les entrepreneurs doivent également s'ajuster à l'instabilité saisonnière de la construction. Celle-ci se manifeste par un ralentissement de l'activité au cours de l'hiver et une activité intense au cours de la saison estivale. Les différentes localisations géographiques des chantiers de construction entraînent, pour leur part, un besoin de mobilité chez l'entrepreneur. En effet, celui-ci doit se déplacer régulièrement d'un site à l'autre et pourra même se déplacer d'une région à l'autre. Finalement, l'entrepreneur doit faire face à la fluctuation perpétuelle de la main-d'oeuvre, ressource très importante dans la gestion d'un chantier. L'entrepreneur doit s'assurer d'avoir un nombre suffisant de salariés pour les différents métiers nécessaires à la réalisation de chacune des étapes d'un projet.

Les types d'entreprises

Les entrepreneurs en construction qui ont à leur emploi des salariés assujettis au Décret de la construction, se regroupent principalement dans deux grandes catégories. D'une part, on retrouve l'entrepreneur général qui peut superviser l'ensemble des travaux à effectuer sur un chantier donné. Il peut se spécialiser dans un des trois principaux secteurs, soit le secteur résidentiel, le secteur du bâtiment non résidentiel ou le secteur des travaux de génie, quoique plusieurs oeuvrent dans plus d'un secteur à la fois. Au cours des dernières années, on a observé une croissance du nombre d'entrepreneurs généraux du secteur résidentiel se spécialisant dans les travaux de rénovation.

Tableau 2-1

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1988

Groupe	Nombre moyen de salariés							Moyenne du nombre de salariés
	1 à 5	6 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	
Travaux généraux	4 431	554	330	90	42	15	9	5,5
Charpenterie-menuiserie	2 284	136	58	18	5	1	2	3,2
Electricité	1 657	168	121	37	14	5	1	4,8
Excavation	987	111	80	22	7	—	—	4,2
Tuyauterie	868	119	97	28	19	6	—	6,4
Maçonnerie	860	123	45	24	5	—	—	4,5
Peinture	861	77	23	6	1	—	—	3,1
Autres	2 760	347	239	64	31	—	—	—
Total	**14 708**	**1 635**	**993**	**289**	**124**	**37**	**14**	**4,8**
En %	**82,6**	**9,2**	**5,6**	**1,6**	**0,7**	**0,2**	—	—

Source : CCQ, mai 1989

D'autre part, on retrouve l'entrepreneur spécialisé dont le champ d'activité est plus restreint. L'entrepreneur spécialisé obtient une part importante de ses contrats de l'entrepreneur général. En effet, celui-ci confie souvent en sous-traitance une portion importante de ses travaux. Également, surtout dans le secteur résidentiel, l'entrepreneur spécialisé obtient ses contrats directement du consommateur.

Deux autres catégories d'entrepreneurs oeuvrent dans l'industrie québécoise de la construction, soit l'entrepreneur-artisan et le constructeur-propriétaire. Le premier est un entrepreneur spécialisé qui doit faire affaire seul, sans l'aide de salariés. Pour cette raison, il n'apparaît pas dans les statistiques de la Commission. Le rapport annuel de la Régie des entreprises de construction du Québec (R.E.C.Q.) nous indique qu'il y a eu 2 203 licences de ce type délivrées en 1987-1988, soit légèrement moins que l'année précédente.

Toutefois, à compter du 1er janvier 1989, la notion d'entrepreneur-artisan sera exclue de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. Ainsi, la seule personne physique qui pourra travailler à contrat, sans l'aide de salariés, sera l'entrepreneur autonome. Celui-ci détiendra une licence d'entrepreneur spécialisé délivrée par la R.E.C.Q. et pourra exécuter lui-même, pour autrui, et sans l'aide de salariés des travaux de construction s'il est détenteur d'une licence d'entrepreneur spécialisé à titre d'entrepreneur de machineries lourdes ou d'entrepreneur en excavation et terrassement ainsi que des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation mineure dans toute autre sous-catégorie d'entrepreneur spécialisé.

La licence de constructeur-propriétaire est, quant à elle, délivrée à toute personne qui, pour son propre compte, exécute ou fait exécuter des travaux de construction. Dans la mesure où les détenteurs de cette licence embauchent des salariés assujettis, ils figurent dans les statistiques sur les employeurs de la CCQ. Leur part dans le total est toutefois négligeable puisque les 99 inscrits à la R.E.C.Q. représentaient moins de 1 % de l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ en 1988.

Caractéristiques des entreprises

Pour une septième année consécutive, le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers assujettis est à la hausse. En effet, ce nombre s'élève à 17 800 en 1988 comparativement à 17 362 en 1987. À la lecture du tableau 3 de l'Annexe III, on constatera également que la répartition par catégorie d'employeurs fait preuve de stabilité. Les entrepreneurs généraux représentent environ 30 % du total alors que 70 % sont des entrepreneurs spécialisés. Parmi les groupes spécialisés, ceux de charpentier-menuisier et d'électricien demeurent les plus importants avec 14 % et 11,3 % respectivement de l'ensemble des employeurs.

Au niveau régional, la répartition des employeurs ne subit que des modifications mineures. C'est encore dans la région du Grand Montréal que l'on retrouve le plus grand nombre d'entrepreneurs (10 637) puisque cette région détient 59,8 % du total des employeurs actifs (Annexe III, tableau 4).

Comme en témoigne le tableau 2-1, l'industrie de la construction se caractérise par la petite taille des entreprises qui y oeuvrent. On remarque en effet que 14 708 d'entre elles comptent 5 employés ou moins, ce qui constitue 82,6 % du total des entreprises. À l'opposé, seulement 464 entreprises déclarent avoir eu, en 1988, un nombre d'employés supérieur à 25. Bien que représentant à peine 2,5 % de l'ensemble des employeurs, leur contribution à l'industrie demeure toutefois très importante, puisqu'ils sont responsables de 40,3 % des heures totales travaillées et de 43,7 % de la masse salariale versée aux salariés de l'industrie (tableau 2.2).

Un autre indicateur de la petite taille des entreprises nous est fourni par leur répartition en fonction de la masse salariale versée (tableau 2-3). En fait, on constate que près de 45 % des employeurs ont versé, en 1988, 25 000$ ou moins à leurs salariés assujettis au Décret de la construction. Toutefois, la répartition de ce groupe baisse graduellement puisqu'il représentait plus de 50 % de l'ensemble des employeurs au début des années 80.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas une désagrégation des catégories d'entrepreneurs par secteur d'activité. Les recensements

Tableau 2-2

Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1988

Nombre de salariés	Nombre d'employeurs	Heures travaillées ('000)	Masse salariale ('000)
1 à 5	14 708	28 448	498 059
6 à 10	1 635	15 667	287 807
11 à 25	993	22 698	431 805
26 à 50	289	16 215	318 705
51 à 100	124	13 513	280 127
101 à 200	37	8 337	187 801
201 à 500	14	6 962	156 825
Total	**17 800**	**111 841**	**2 161 129**

Source : CCQ, mai 1989

Tableau 2-3

Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1988

Masse salariale versée	Nombre d'entreprises	Répartition %
moins de 25 000$	7 990	44.9
25 000$ à 50 000$	3 285	18.4
50 001$ à 100 000$	2 807	15.8
100 001$ à 200 000$	1 720	9.7
200 001$ à 500 000$	1 234	6.9
500 001$ à 1 000 000$	425	2.4
plus de 1 000 000$	339	1.9
Total	**17 800**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989

auprès des entrepreneurs effectués par Statistique Canada (1) nous permettent toutefois d'en dégager certaines tendances.

Les entrepreneurs généraux en construction résidentielle sont de loin le groupe le plus important dans l'ensemble des entrepreneurs généraux: ils représentent environ 75 % du total. La proportion de ceux-ci se déclarant spécialisés dans les travaux de rénovation ne cesse d'augmenter. Elle est passée de 15 % en 1978 à un peu plus de 30 % en 1986 (2). Les entrepreneurs en construction résidentielle se distinguent des autres catégories d'entrepreneurs par la petite taille de leur entreprise. En 1986, près de 60 % d'entre eux ont eu des revenus bruts inférieurs à 250 000$. Par comparaison, cette proportion n'était que de 16 % pour les entrepreneurs en construction non-résidentielle et de 14 % pour les entrepreneurs en travaux de génie.

L'importance de la sous-traitance constitue un autre facteur qui varie selon la catégorie d'entrepreneur général. Cette fois-ci, ce sont les entrepreneurs généraux en construction non résidentielle qui mènent sur ce plan, puisque les sommes versées aux sous-traitants représentent 63 % de la valeur totale du produit de construction. Cette proportion n'est que de 40 % et de 21 % pour les entrepreneurs généraux en construction résidentielle et en travaux de génie, respectivement.

On constate donc, suite à ces diverses informations, que le groupe d'entrepreneurs généraux est loin d'être homogène.

La catégorie des entrepreneurs spécialisés fait, elle aussi, l'objet d'une publication de Statistique Canada. En 1986, ce groupe d'entrepreneurs représentait 84 % du total des entrepreneurs recensés au Québec. Précisons que cette proportion s'inscrit dans le cadre des tendances observées à la CCQ. Notons, toutefois, que les données de la Commission sous-estiment, en partie, l'importance des entrepreneurs spécialisés puisque nombre d'entre eux n'ont pas de salariés et donc n'apparaissent pas dans nos statistiques.

À l'instar des entrepreneurs généraux, on retrouve la majorité des entrepreneurs spécialisés dans le secteur résidentiel. De plus, la grande majorité des entrepreneurs spécialisés ont des entreprises de petite taille.

Statut juridique

La forme d'organisation privilégiée par les entrepreneurs en construction est la société incorporée. Celle-ci est une entreprise publique formée d'un ou plusieurs actionnaires et dont la responsabilité est limitée aux avoirs de la compagnie. En 1988, les entreprises incorporées représentent 71,3 % du total des employeurs et versent plus de 90 % du total des salaires (tableau 2-4).

La société en nom collectif est la deuxième forme d'organisation choisie. On compte 19,2 % des entrepreneurs exploitant ce genre d'entreprise; ils ne versent, toutefois, que 5,7 % de l'ensemble des salaires.

Vient ensuite le statut de propriétaire unique représentant près de 10 % des entreprises. Parmi les entrepreneurs généraux, les propriétaires uniques ont une présence beaucoup plus importante en construction résidentielle qu'en construction non-résidentielle. En effet, près de 47 % des entreprises oeuvrant dans le domaine domiciliaire ne sont pas constituées en société contre seulement 4 % pour le secteur non-résidentiel.

Tableau 2-4

Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1988

	Entreprises		Salaires	
Statut	**Nombre**	**%**	**(millions $)**	**%**
Propriétaire unique	1 684	9.5	42	1.9
Nom collectif	3 416	19.2	124	5.7
Société	12 700	71.3	1 995	92.3
Total	**17 800**	**100,0**	**2 162**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989

(1) La liste des publications est reproduite en Annexe I, section D.

(2) 1986 est la dernière année de publication.

Tableau 2-5

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1988

Groupe	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Travaux généraux	3 824	1 141	122	100	248	28	8	5 471
Charpenterie-menuiserie	1 856	505	26	3	107	7	—	2 504
Electricité	1 520	377	28	15	59	2	2	2 003
Excavation	817	250	20	13	99	6	2	1 207
Tuyauterie	783	265	18	13	44	13	1	1 137
Maçonnerie	787	205	17	7	38	2	1	1 057
Peinture	716	186	14	5	44	2	1	968
Autres	2 360	741	85	75	161	21	10	3 453
Total	**12 663**	**3 670**	**330**	**231**	**800**	**81**	**25**	**17 800**

Source : CCQ, mai 1989

Mobilité interrégionale

La dispersion géographique des divers chantiers de construction oblige l'entrepreneur à se déplacer au sein de sa région, mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Les données du tableau 2-5 sur la répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées en 1988, démontre que près de 29 % des employeurs ont été actifs à l'extérieur de leur région. Ce résultat représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente alors que 26 % des employeurs avaient travaillé à l'extérieur de leur région.

Parmi les principaux groupes d'employeurs, les entrepreneurs spécialisés en excavation sont les plus mobiles tandis que les entrepreneurs spécialisés en électricité et en maçonnerie connaissent le plus bas niveau de déplacement.

La mobilité des employeurs fluctue de façon importante selon la région du siège social de l'entreprise (Annexe III, tableau 5). Les entrepreneurs du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Mauricie-Bois-Francs sont les plus actifs à l'extérieur de leur région puisque près de 40 % et près de 36 %, respectivement, travaillent dans au moins une autre région. Les entrepreneurs les moins enclins à travailler à l'extérieur sont ceux ayant leur siège social dans la région du Grand Montréal. Parmi ces derniers, on n'en compte que 25,2 % qui travaillent à l'extérieur de leur région.

Les salariés

Ce dernier chapitre analyse, sous plusieurs aspects, la main-d'oeuvre québécoise assujettie au Décret de la construction. Dans un premier temps, le marché de l'emploi est examiné. Ensuite, seront présentées les principales caractéristiques de la main-d'oeuvre en analysant les divers indicateurs d'activité, la répartition des salariés selon le statut professionnel, l'âge des salariés, la durée du travail, la mobilité de la main-d'oeuvre, les salaires et les avantages sociaux.

Les caractéristiques du marché de l'emploi

L'analyse du marché de l'emploi révèle deux phénomènes importants particuliers à l'industrie de la construction du Québec. Le premier a trait au caractère temporaire de l'emploi. En effet, l'activité de l'industrie de la construction est directement influencée par la conjoncture économique et, de ce fait, affiche une performance cyclique. Ainsi, en période de baisse d'activité, la permanence des emplois est compromise. La nature saisonnière des travaux contribue également au caractère provisoire de l'emploi puisque certains travaux ne peuvent être exécutés durant les mois de l'hiver. Une partie de la main-d'oeuvre se retrouve donc inactive à cette période. De plus, la contribution du salarié ne représentant qu'une étape dans la réalisation d'un projet, les travailleurs se retrouvent souvent sans emploi après avoir effectué les travaux relatifs à leur métier. Le caractère temporaire de l'emploi engendré, comme nous venons de voir, par les cycles économiques, le climat saisonnier et le roulement des travailleurs, exige une grande mobilité de la part de la main-d'oeuvre. Cette mobilité s'exerce d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre et même d'une région à l'autre. Elle est une deuxième caractéristique propre à l'industrie de la construction.

Le caractère temporaire de l'emploi et la grande mobilité de la main-d'oeuvre qui en découle ont définitivement influencé le régime des relations du travail. Le mouvement fréquent des travailleurs a développé un sentiment d'appartenance à une industrie plutôt qu'à un employeur; de ce fait, le marché de l'emploi devait avoir un régime s'appliquant à l'ensemble de l'industrie. C'est ainsi que l'on reconnaît aujourd'hui l'extension juridique d'une seule convention collective pour l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec. La négociation de cette convention collective se fait entre une association patronale unique, l'A.E.C.Q., et les associations représentatives, soit la C.S.D., la C.S.N.-Construction, le C.P.Q.M.C. (International), la F.T.Q.-Construction et le S.C.N.. Un des mandats de la Commission de la construction du Québec est de faire respecter cette convention collective.

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées

L'année 1988 fut témoin d'une hausse de l'activité dans l'industrie de la construction; les heures travaillées par les salariés assujettis au décret ont connu une augmentation de 5,5 % par rapport à 1987, pour un total de 111,9 millions d'heures. Cette performance est d'autant plus remarquable que l'année 1987 était elle-même une année record avec une croissance de 20,6 % des heures travaillées par rapport à l'année précédente.

Cette sixième année de prospérité économique qu'a enregistrée le Québec s'est également reflétée au niveau de l'emploi dans l'industrie. Le nombre de salariés actifs sur les chantiers est passé de 107 454 en 1987 à 110 530 en 1988, soit une hausse de 2,9 %. Il faut reculer jusqu'en 1978 pour trouver un nombre supérieur de salariés ayant oeuvré dans l'industrie.

L'activité a été en croissance dans presque toutes les régions du Québec (Annexe III, tableau 6). On compte seulement trois régions, soit Québec (-4,7 %), l'Estrie (-3,6 %) et la Baie-James (-4,4 %), qui ont vu une baisse du nombre de salariés par rapport à l'année précédente. Les salariés domiciliés dans toutes les autres régions ont profité de la croissance de l'activité.

Les régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie et de l'Abitibi-Témiscamingue se distinguent au plan de la croissance de l'emploi avec des hausses respectives de 36,9 % et de 26,8 %. Cette première région a profité de la bonne performance des secteurs commercial, industriel et des travaux de génie. Notons en particulier l'usine de Gaspesia Pulp & Paper à Chandler et les nombreux projets d'assainissement des eaux. En outre, plus de 20 % de la main-d'oeuvre oeuvrant à la Baie-James est originaire de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie. Soulignons toutefois qu'une partie de la hausse dans cette région est due à l'ajout de la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec. La région de l'Abitibi-Témiscamingue, quant à elle, a surtout bénéficié de l'activité du sous-secteur industriel; mentionnons l'usine d'acide sulfurique à Noranda, la cartonnerie de Temboard de même que les nombreux projets reliés à l'industrie minière. Quant aux autres régions, elles affichent des augmentations inférieures à 10 %.

Les taux de représentation de chacune des régions dans le total provincial des salariés actifs sont présentés au tableau 7 de l'Annexe III. De même qu'en 1987, la région du Grand Montréal s'accapare toujours la majorité de la main-d'oeuvre active au Québec dans une proportion de 57 %. Les régions de Québec et de Mauricie-Bois-Francs fournissent, pour leur part, 14,7 % et 7,6 % des emplois, respectivement. Ainsi, la main-d'oeuvre active

demeure concentrée dans quelques régions; les trois régions ci-haut mentionnées sont responsables de près de 80 % des emplois. Mentionnons également que la répartition des heures travaillées par région affiche sensiblement le même portrait que la répartition des salariés actifs. De fait, les régions du Grand Montréal, de Québec et de la Mauricie-Bois-Francs sont responsables pour près de 83 % des heures travaillées par les salariés de la construction (Annexe III, tableau 9).

Statut professionnel des salariés de la construction

L'industrie de la construction du Québec compte deux groupes de salariés, soit les salariés qualifiés et les salariés exerçant une occupation. Le groupe des salariés qualifiés est composé des compagnons et des apprentis. Les premiers détiennent un certificat de qualification alors que les seconds possèdent un carnet d'apprentissage leur permettant d'exercer sur un chantier un des divers métiers. Les salariés exerçant une occupation regroupent, quant à eux, tous les autres salariés qui occupent des emplois particuliers à l'industrie de la construction et définis dans le Décret de la construction.

La distinction entre salariés qualifiés et salariés exerçant une occupation provient du fait que la pratique de certains métiers est réglementée par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (1). Cette Loi définit, entre autres, la juridiction des métiers, les règles de qualification et la rémunération des apprentis.

À la lecture du tableau 3-1 sur la répartition des salariés actifs dans la construction selon le statut professionnel, l'industrie comptait en 1988, 50 168 compagnons et 33 864 apprentis pour un total de 84 032 salariés qualifiés. À ce groupe s'ajoutent les effectifs ayant oeuvré dans l'industrie à titre de salariés exerçant une occupation, au nombre de 26 498 travailleurs. L'industrie a donc fourni des emplois à 110 530 individus. Le groupe des salariés qualifiés représente 76 % de la main-d'oeuvre active alors que les salariés exerçant une occupation comptent pour 24 % de ce groupe. Depuis 1977, la représentativité des salariés qualifiés est sans cesse croissante; ils représentaient à ce moment 59 % de l'ensemble des salariés.

Parmi les salariés qualifiés, les compagnons représentent 59,7 % des effectifs alors que les apprentis constituent 40,3 % de la population. Les apprentis assistent, encore une fois cette année, à la croissance de leur représentativité au sein des salariés qualifiés. Cette tendance est amorcée depuis 1984 alors que les apprentis représentaient 19,3 %. Ils ont connu depuis une croissance impressionnante passant de 10 447 à 33 864. Les apprentis auront donc profité de la hausse d'activité dans l'industrie; cela vient confirmer l'entrée de travailleurs en période de haute conjoncture. Quant aux compagnons, leur part dans le total des salariés est en baisse, passant de 57,4 % en 1984 à 45,4 % en 1988 (Annexe III, tableau 19). Les salariés exerçant une occupation, quant à eux, sont passés de près de 30 % de l'ensemble des travailleurs de l'industrie en 1984 à 24 % en 1988.

En 1988, l'importance relative des principaux métiers demeure sensiblement la même que l'année précédente, malgré les changements observés au niveau du statut professionnel (tableau 3-2). Les trois métiers les plus importants en termes d'effectifs sont toujours les charpentiers-menuisiers (30,9 %), les électriciens (14,4 %) et les tuyauteurs (11 %). Parmi les métiers énumérés au tableau 3-2, les seuls à enregistrer de légères baisses de leur représentati-

(1) L.R.Q., c. R-20, r.3.

Tableau 3-1

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1988

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	En %
	Compagnons	Apprentis	Total			
Grand Montréal [1]	27 004	20 739	47 743	15 258	63 001	57,0
Québec	8 421	4 612	13 033	3 209	16 242	14,7
Autres	14 743	8 513	23 256	8 031	31 287	28,3
Ensemble du Québec	**50 168**	**33 864**	**84 032**	**26 498**	**110 530**	**100,0**
En %	**45,4**	**30,6**	**76,0**	**24,0**	**100,0**	—

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

2. Comprend l'ensemble de la province sauf les régions de Montréal et de Québec.

Source: CCQ, mai 1989

Tableau 3-2

Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1988

Métier	Compagnons	Apprentis	Total	Importance relative
Charpentier-menuisier	14 241	11 767	26 008	30,9 %
Électricien	7 149	5 000	12 149	14,4 %
Tuyauteur	5 328	3 932	9 260	11,0 %
Opérateur équipement lourd	4 102	770	4 872	5,8 %
Peintre	2 407	1 862	4 269	5,1 %
Briqueteur-maçon	2 448	1 976	4 424	5,3 %
Autres métiers	14 493	8 557	23 050	27,4 %
Total	**50 168**	**33 864**	**84 032**	**100,0 %**

Source : CCQ, mai 1989

vité par rapport à l'année dernière sont les charpentiers-menuisiers et les peintres. Les opérateurs d'équipement lourd ont réussi à renverser une tendance à la baisse engagée depuis la fin des années 1970 (Annexe III, tableau 20); leur part dans l'ensemble des salariés est passée de 5,5 % en 1987 à 5,8 % en 1988. Cette hausse s'explique par la reprise de l'activité dans le secteur des travaux de génie, en particulier les travaux routiers. Chez les salariés exerçant une occupation, 56,8 % des effectifs oeuvrent à titre de manoeuvres ou de manoeuvres spécialisés (Annexe III, tableau 37).

L'âge des salariés

L'âge des salariés est un paramètre intéressant à examiner puisqu'il permet d'évaluer l'impact de l'entrée de nouveaux salariés et de constater s'il y a vieillissement des travailleurs.

L'amélioration de la conjoncture économique québécoise au cours des dernières années et l'entrée massive des apprentis qui en a découlé ont infailliblement affecté l'âge moyen de la main-d'oeuvre. Ainsi, on a assisté depuis 1984 à la diminution de l'âge moyen, passant de 39,2 ans à 37,1 ans en 1987. En 1988, cette variable semble vouloir se stabiliser puisque l'âge moyen est de 37,0 ans.

De même, la répartition des salariés par groupe d'âge est assez semblable à celle de l'année dernière. Le pourcentage des salariés âgés de moins de 35 ans se situe maintenant à 46,7 % comparativement à 46,3 % en 1987; ceux-ci représentaient 37,7 % des salariés en 1984. Les salariés âgés de 50 ans et plus, quant à eux, représentent (de même qu'en 1987) 18 % de l'ensemble des salariés, soit 19 939 travailleurs. En termes absolus, ces travailleurs ont connu une croissance de près de 23 % depuis 1984 alors qu'on comptait 16 267 salariés âgés de 50 ans et plus.

L'âge moyen des salariés varie selon le statut professionnel (Annexe III, tableau 38). Le groupe des compagnons affiche l'âge moyen le plus élevé avec 43,4 ans. Le vieillissement de ce groupe au cours des dernières années ne s'est pas poursuivi en 1988 puisqu'on ne note aucun changement par rapport à 1987. Les compagnons les plus âgés sont les cimentiers-applicateurs (47,0 ans) alors que les plus jeunes oeuvrent à titre de couvreurs (38,3 ans). Les apprentis, pour leur part, affichent un âge moyen de 27,7 ans, soit une quatrième hausse depuis 1984. Parmi ce groupe, les plus âgés sont les opérateurs de pelles mécaniques (31,4 ans) alors que les plus jeunes exercent le métier d'électricien (25,6 ans). Tout comme les compagnons, les salariés exerçant une occupation n'enregistrent aucun changement au niveau de l'âge moyen; celui-ci se situe toujours à 37 ans. Les plus âgés sont spécialisés en branchement d'immeubles (50,3 ans) alors que les plus jeunes sont chaîneurs (20 ans).

Durée du travail

Tel que souligné à la première section de ce chapitre, le marché du travail dans l'industrie de la construction est caractérisé par l'aspect temporaire d'une grande partie des emplois. Cette caractéristique peut être constatée à l'aide de certaines variables démontrant l'activité des travailleurs au cours de l'année: il s'agit des heures totales travaillées par salarié, de la moyenne annuelle des heures travaillées de même que la répartition des salariés selon le nombre de mois de travail.

À la lecture du tableau 3-3 sur la répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, nous constatons que l'année 1988 fut témoin d'une croissance de la durée de l'emploi. En fait, le pourcentage de salariés ayant oeuvré moins de 500 heures

dans l'industrie, soit l'équivalent de moins de 3 mois de travail, est passé de 28,1 % en 1987 à 27 % en 1988. L'augmentation graduelle de la représentativité de ce groupe de travailleurs, amorcée depuis 1985 suite à l'entrée de jeunes travailleurs dans l'industrie, s'est donc renversée. À l'inverse, le pourcentage des travailleurs ayant oeuvré 1 500 heures et plus a augmenté passant de 26,8 % en 1987 à 28,1 % cette année. L'amélioration de la conjoncture économique s'est donc traduite, en 1988, par une amélioration de la durée de l'emploi. Celle-ci se reflète également dans la moyenne d'heures travaillées comme on le verra plus loin.

De plus, le tableau 3-3 révèle que la durée de l'emploi varie en fonction du statut professionnel de la main-d'oeuvre. En effet, 38,3 % des salariés exerçant une occupation comptent moins de 500 heures de travail tandis que le pourcentage est de 28,4 % pour les apprentis et de 20,1 % pour les compagnons. Contrairement, 36 % des compagnons travaillent plus de 1 500 heures alors qu'on ne retrouve que 22 % des apprentis et 20,9 % des salariés exerçant une occupation dans cette situation. Ainsi, les compagnons semblent connaître une plus longue durée d'emploi que les autres travailleurs. Toutefois, on constate qu'à peu près le même pourcentage de compagnons et de salariés exerçant une occupation, enregistre 2 000 heures ou plus.

La moyenne annuelle des heures travaillées confirme également le caractère temporaire de l'emploi dans l'industrie de la construction. En 1988, les salariés ont travaillé en moyenne 1 012 heures (graphique 3-1), soit approximativement 6 mois de travail à plein temps. Ce résultat représente une augmentation de 2,6 % par rapport à l'année dernière alors qu'on notait une moyenne de 986 heures. L'amélioration de la durée de l'emploi est liée directement à l'activité favorable des sous-secteurs industriel et commercial. En effet, les métiers enregistrant les moyennes d'heures travaillées les plus élevées ont oeuvré au sein de ces sous-secteurs. À titre d'exemple, mentionnons que les métiers oeuvrant principalement dans le secteur industriel affichent tous des moyennes au-dessus de 1 000 heures travaillées (Annexe III, tableau 18): les tuyauteurs (1 311 heures), les chaudronniers (1 225 heures), les calorifugeurs (1 157 heures), les monteurs d'acier de structure (1 125 heures) et les mécaniciens de chantier (1 114 heures). À l'inverse, les métiers reliés davantage au secteur résidentiel qui a connu un ralentissement de son activité en 1988, affichent des moyennes inférieures à 1 000 heures. À titre d'exemple, mentionnons les plâtriers (767 heures), les poseurs de revêtement souple (783 heures), les poseurs de systèmes intérieurs (947 heures) et les charpentiers-menuisiers (957 heures).

Tableau 3-3

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1986-1987-1988

Statut professionnel	Niveau d'heures						Moyenne annuelle des heures
	moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	
Compagnons							
• nombre	10 072	10 471	11 538	15 667	2 420	50 168	1 148
• pourcentage	20,1%	20,9%	23,0%	31,2%	4,8%	100,0%	
Apprentis							
• nombre	9 630	9 634	7 153	6 888	559	33 864	934
• pourcentage	28,4%	28,4%	21,1%	20,3%	1,7%	100,0%	
Autres salariés							
• nombre	10 153	5 932	4 873	4 249	1 291	26 498	856
• pourcentage	38,3%	22,4%	18,4%	16,0%	4,9%	100,0%	
Total 1988							
• nombre	29 855	26 037	23 564	26 804	4 270	110 530	1 012
• pourcentage	27,0%	23,6%	21,3%	24,2%	3,9%	100,0%	
Total 1987							
• nombre	30 243	25 467	22 889	25 577	3 278	107 454	987
• pourcentage	28,1%	23,7%	21,3%	23,8%	3,0%	100,0%	
Total 1986							
• nombre	23 215	22 715	20 672	20 507	2 033	89 142	986
• pourcentage	26,0%	25,5%	23,2%	23,0%	2,3%	100,0%	

Source : CCQ, mai 1989

Graphique 3-1

Moyenne des heures travaillées, 1979-1988

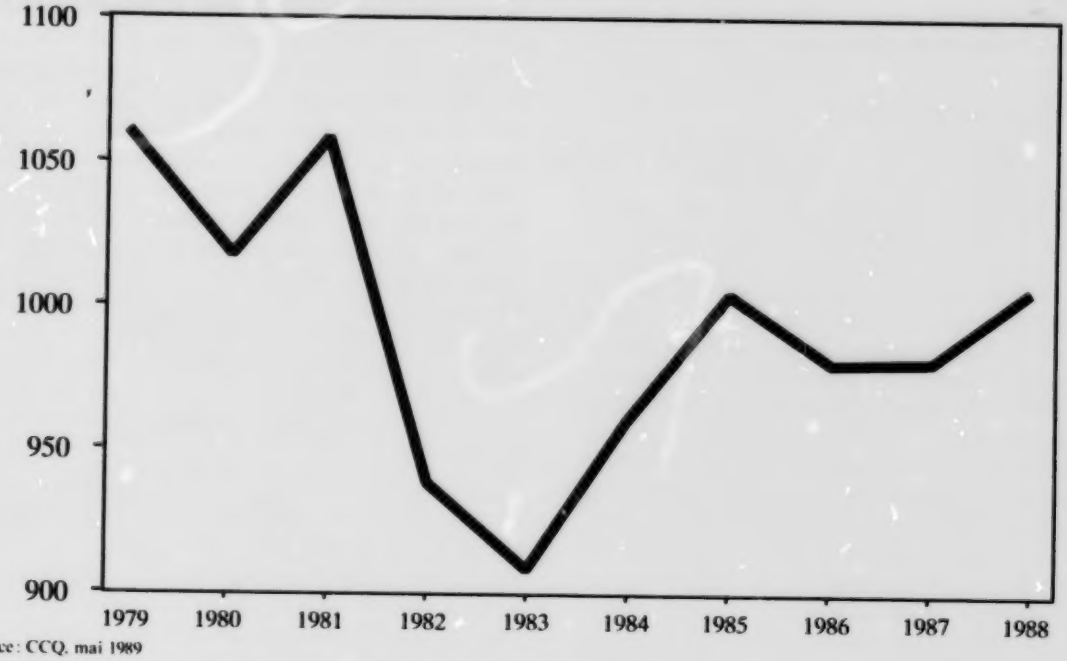

Source : CCQ, mai 1989

L'amélioration de la durée de l'emploi se reflète également dans la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail, soit l'étalement de l'activité. Les travailleurs ayant oeuvré 10 mois ou plus sont passés de 37,4 % de l'ensemble des salariés en 1987 à 38,9 % en 1988. En termes d'effectifs, cela représente 39 317 salariés pour l'année dernière contre 42 977 en 1988 (tableau 3-4), pour une augmentation de 9,3 % du nombre de salariés. Quant aux travailleurs ayant oeuvré 6 mois ou moins dans l'industrie, ils ont connu une baisse de leur représentativité passant de 39,1 % en 1987 à 37,9 % en 1988, pour un total de 41 924 salariés.

Malgré certaines améliorations, nous venons de constater le caractère temporaire de l'emploi dans

Tableau 3-4

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1988.

Nombre de mois	Nombre de salariés	Moyenne des heures travaillées	Moyenne des salaires ($)	Pourcentage des salariés (%)	Pourcentage de la masse salariale (%)
1	7 686	54.5	975	6.9	0.3
2	6 741	164.5	2 867	6.1	0.9
3	6 471	291.1	5 136	5.8	1.5
4	6 402	428.4	7 667	5.8	2.3
5	7 204	576.8	10 394	6.5	3.5
6	7 420	701.9	12 779	6.7	4.4
7	8 617	863.0	15 866	7.8	6.3
8	8 510	1 006.1	18 925	7.7	7.4
9	8 502	1 150.3	21 969	7.7	8.6
10	7 749	1 302.5	25 004	7.0	9.0
11	8 979	1 501.2	29 439	8.1	12.2
12	26 249	1 791.9	35 821	23.7	43.5
Total	**110 530**	**1 012,4**	**19 558**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989

l'industrie de la construction. Nous examinerons maintenant trois facteurs explicatifs de cette caractéristique; il s'agit du chômage saisonnier, du roulement des salariés et du chômage inter-chantier.

Le chômage saisonnier

Le caractère temporaire de l'emploi est fonction des changements climatiques liés aux différentes saisons. L'activité sur les chantiers de construction se concentre surtout au cours des mois du printemps, de l'été et de l'automne. Le tableau 3-5 sur la répartition des heures travaillées selon le mois, révèle que 66 % des heures travaillées ont été effectuées au cours des sept mois compris entre mai et novembre. Notons que la baisse des heures travaillées enregistrée au cours du mois de juillet ne fait que refléter les vacances de la construction qui ont cours pendant les deux dernières semaines du mois. Le mois d'octobre compte le maximum d'heures travaillées, soit 12,4 millions d'heures, alors que les mois de janvier et de février sont les moins actifs avec 6,6 millions d'heures chacun. Cette tendance de répartition des heures s'applique indépendamment du statut professionnel des salariés (Annexe III, tableau 23). Selon le tableau 22 de l'Annexe III, le mois de septembre enregistre le plus grand nombre de travailleurs (82 059) alors que le mois de février en compte le moins avec 52 607 salariés. Ces résultats se vérifient, encore une fois, quel que soit le statut professionnel.

L'écart maximum des heures travaillées entre deux mois de la même année permet de vérifier l'impact saisonnier sur les heures travaillées par statut professionnel. D'après cet indicateur, les salariés exerçant une occupation subissent davantage l'effet des saisons. Ce phénomène découle de la présence de ces travailleurs dans le secteur des travaux de génie, un secteur beaucoup plus vulnérable à l'effet saisonnier que les autres secteurs d'activité. Les apprentis subissent, eux aussi, l'effet des saisons quoique de façon moins importante. Dans leur cas, l'écart est le résultat de l'ouverture du marché de l'emploi aux nouveaux travailleurs durant les mois les plus actifs.

De plus, la région de domicile des salariés exerce une influence sur la variabilité saisonnière de l'emploi. En général, plus une région est caractérisée par une grande diversité dans la nature des travaux, moins elle est susceptible de présenter de trop importantes fluctuations saisonnières de l'emploi. À

Tableau 3-5

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1987-1988
(en millions)

	1987		1988	
Mois	**Heures régulières**	**Heures totales**	**Heures régulières**	**Heures totales**
Janvier	5,6	5,9	6,4	6,6
Février	5,6	5,9	6,4	6,6
Mars	6,1	6,3	7,1	7,3
Avril	7,9	8,2	9,0	9,3
Mai	9,6	9,9	9,7	10,0
Juin	9,6	9,9	10,4	10,7
Juillet	6,1	6,4	8,0	8,3
Août	12,6	12,9	10,6	11,0
Septembre	10,4	10,8	8,0	11,3
Octobre	12,4	12,9	10,6	12,4
Novembre	9,8	10,1	10,9	10,2
Décembre	6,4	6,7	11,9	8,2
Total	102,2	106,0	9,8	111,9
En %	96,4	100,0	7,8	100,0
Total	**102,2**	**106,0**	**108,0**	**111,9**
En %	96,4	100,0	96,5	100,0

Source : CCQ, mai 1989

Tableau 3-6

Mouvement des salariés de la construction, 1979-1988

Année	**Taux [1] d'adhésion (%)**	**Taux [2] d'adhésion (%)**
1979	9,1	24,2
1980	10,5	17,9
1981	13,7	15,8
1982	5,8	23,5
1983	13,1	18,6
1984	17,6	14,5
1985	20,3	12,1
1986	20,0	13,4
1987	27,6	10,7
1988	18,1	15,3
Nombre d'abandons en 1987	11 489	
Nombre d'adhésions en 1987	29 695	
Salariés actifs en 1987		107 454
Nombre d'abandons en 1988	16 929	
Nombre d'adhésions en 1988	20 005	
Salariés actifs en 1988		110 530

1. Le taux d'adhésion en 1988 est le pourcentage des salariés n'ayant enregistré aucune heure de travail en 1987 et ayant travaillé au moins une heure en 1988.

2. Le taux d'abandon en 1988 est le pourcentage des salariés ayant travaillé en 1987 et n'enregistrant aucune heure en 1988.

Source : CCQ, mai 1989

titre d'exemple, la région de la Baie-James, où les chantiers sont quasi-exclusivement reliés aux travaux de génie, subit l'écart saisonnier le plus important (Annexe III, tableau 25). Au contraire, la région métropolitaine de Montréal compte parmi les régions ayant le plus faible indice de variation saisonnière en raison de la grande diversité des travaux qu'on y retrouve.

Le roulement des salariés

L'industrie de la construction connaît un phénomène de roulement de la main-d'oeuvre d'une année à l'autre. À chaque année, plusieurs travailleurs quittent et intègrent l'industrie. Ces mouvements sont mesurés à l'aide des taux d'abandon et d'adhésion.

Le taux d'abandon se définit comme la proportion des salariés ayant travaillé en 1987 et n'ayant effectué aucune heure en 1988. Selon le tableau 3-6 sur le mouvement des salariés de la construction, 15,3 % des salariés présents en 1987 n'ont enregistré aucune heure en 1988. Le taux d'abandon subit ainsi une augmentation par rapport à l'année dernière alors qu'il se situait à 10,7 %. Il faut reculer jusqu'en 1983 pour retrouver un taux d'abandon aussi élevé que celui de cette année.

Le taux d'adhésion représente, quant à lui, le pourcentage des nouvelles embauches effectuées au cours de l'année. En 1988, 18,1 % de la main-d'oeuvre active se composait de nouveaux salariés. La hausse du taux d'adhésion observée depuis 1983 s'est renversée cette année puisque le taux était de 27,6 % en 1987. Malgré la hausse du taux d'abandon et la baisse du taux d'adhésion, l'industrie enregistre tout de même, pour une cinquième année consécutive, une entrée nette de travailleurs.

La permanence de la main-d'oeuvre est affectée par des taux de roulement relativement élevés. Le tableau 3-7 sur la répartition des salariés actifs selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction, révèle que seulement 30,5 % de tous les salariés ayant oeuvré au sein de l'industrie en 1988 y ont travaillé chaque année depuis au moins dix ans. Ce pourcentage maintient la tendance à la baisse amorcée depuis 1985; à ce moment 43,5 % des salariés enregistraient dix années consécutives de travail dans l'industrie.

Toutefois, on observe une baisse marquée des travailleurs ayant seulement une année d'expérience dans l'industrie; ceux-ci passent de 26,3 % en 1987 à 18,1 % en 1988. Une plus grande proportion de travailleurs est restée dans l'industrie puisque, entre

Tableau 3-7

Répartition des salariés actifs en 1988, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1974.

Nombre d'années consécutives d'expérience*	Salariés qualifiés		Salariés non qualifiés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	13 231	15,7	6 774	25,6	20 005	18,1
2	16 354	19,5	4 847	18,3	21 201	19,2
3	8 765	10,4	2 478	9,3	11 243	10,2
4	7 155	8,5	1 978	7,5	9 133	8,3
5	4 692	5,6	1 247	4,7	5 939	5,4
6	2 744	3,3	749	2,8	3 493	3,2
7	1 057	1,2	271	1,0	1 328	1,2
8	1 917	2,3	493	1,9	2 410	2,2
9	1 410	1,7	431	1,6	1 841	1,7
10	1 100	1,3	348	1,3	1 448	1,3
11	1 200	1,4	486	1,8	1 686	1,5
12	1 701	2,0	681	2,6	2 382	2,1
13	1 686	2,0	543	2,0	2 229	2,0
14	1 664	2,0	594	2,2	2 258	2,0
15	19 356	23,0	4 578	17,3	23 934	21,6
Total	**84 032**	**100,0**	**26 498**	**100,0**	**110 530**	**100,0**

* Le salarié ayant travaillé seulement en 1988 se voit accorder un (1) an d'expérience, celui ayant travaillé seulement en 1987 et 1988 se voit accorder deux (2) ans d'expérience, ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1989

Tableau 3-8

Répartition des abandons en 1988 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1987

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1987					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	3 703	1 405	632	225	17	5 982
Apprentis	2 552	951	256	52	3	3 814
Autres salariés	5 685	975	371	88	14	7 133
Total	**11 940**	**3 331**	**1 259**	**365**	**34**	**16 929**
En %	**70,5**	**19,7**	**7,4**	**2,1**	**0,2**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989

autres, le nombre d'effectifs ayant deux années d'expérience affiche une nette augmentation par rapport à l'année dernière, passant de 12,9 % à 19,2 % pour 1988. De plus, les salariés ayant oeuvré de 4 à 9 années consécutives grimpent de 17,4 % à 22 % de l'ensemble des salariés. Ainsi, la hausse d'activité se reflète au niveau des années consécutives de travail.

Ces tendances se manifestent également selon le statut professionnel des travailleurs. En effet, tant les salariés qualifiés que les salariés exerçant une occupation bénéficient d'une plus grande stabilité de l'emploi. Toutefois, la situation de l'emploi des salariés exerçant une occupation semble plus précaire: 39,2 % des salariés de ce groupe ont oeuvré 5 années consécutives et plus contre 45,8 % chez les salariés qualifiés. De plus, la proportion des travailleurs peu expérimentés (1 an d'ancienneté) est nettement supérieure chez ce premier groupe, soit 25,6 % contre 15,7 % pour les salariés qualifiés.

L'analyse de la répartition des abandons en 1988 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1987 (tableau 3-8), révèle une corrélation évidente entre le taux d'abandon et le niveau d'heures travaillées par les salariés au cours de l'année précédente. En effet, on constate que les abandons proviennent dans une proportion fort majoritaire des salariés n'ayant pas oeuvré sur une base permanente en 1987. Plus de 70 % des abandons en 1988 se retrouvent chez les salariés ayant travaillé moins de 500 heures dans l'industrie l'année dernière. Ce pourcentage n'est que de 0,2 % pour les salariés ayant enregistré 2 000 heures ou plus. Ainsi, il semble que les travailleurs plus expérimentés aient plus de facilité à être employés d'un chantier à un autre et sont donc plus susceptibles de rester dans l'industrie. Cette observation s'applique indépendamment du statut professionnel des salariés.

Par opposition, le tableau 3-9 fait état de la répartition des nouveaux salariés en 1988, selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel. Près de 60 % des nouveaux travailleurs de l'industrie ont oeuvré moins de 500 heures contre 2,4 % qui ont oeuvré 1 500 heures ou plus. Près de 40 % des nouveaux salariés sont entrés à titre d'apprentis comparativement à 44 % en 1987. Les compagnons représentent 26,3 % des nouveaux salariés alors que les salariés exerçant une occupation représentent 33,9 % de ce groupe. En 1988, une plus grande proportion

Tableau 3-9

Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1988 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1988					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	3 118	1 324	625	183	18	5 268
Apprentis	3 826	2 901	1 033	193	10	7 963
Autres salariés	4 992	1 359	333	76	14	6 774
Total	**11 936**	**5 584**	**1 991**	**452**	**42**	**20 005**
En %	**59,7**	**27,9**	**10,0**	**2,2**	**0,2**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989

des nouveaux salariés sont entrés à titre de compagnons ou de salariés exerçant une occupation qu'en 1987.

Une des conséquences engendrée par un taux de roulement élevé de la main-d'oeuvre est la diminution sensible de la moyenne des heures travaillées par l'ensemble des salariés actifs. La majorité des effectifs qui quittent ou qui adhèrent à l'industrie au cours d'une année donnée, ne travaille que quelques mois exerçant ainsi un effet à la baisse sur la moyenne d'heures travaillées.

En règle générale, plus l'activité économique, et donc, l'activité de construction sur les chantiers est forte, moins les salariés déjà qualifiés envisagent de reprendre l'apprentissage d'un autre métier. À l'opposé, plus la situation conjoncturelle est difficile, plus les salariés sont prêts à changer de métier dans le but de se trouver de l'emploi dans des métiers plus en demande, même s'ils doivent pour cela modifier leur statut. Ceci vient appuyer la thèse voulant qu'en situation économique favorable, l'augmentation des nouveaux salariés est surtout due à l'entrée de travailleurs n'ayant jamais oeuvré dans l'industrie.

Le chômage inter-chantier

Le chômage inter-chantier est le troisième type de chômage contribuant à l'aspect temporaire du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction. Pour un salarié, le fait de travailler 2 ou 10 mois ne signifie pas nécessairement qu'il ait gardé un emploi de cette durée. Le salarié, au même titre que l'entrepreneur, est dans l'obligation de se déplacer d'un chantier à l'autre s'il veut s'assurer du travail au sein de l'industrie. Lorsqu'un chantier ne requiert plus ses services, le salarié doit se mettre à la recherche d'un nouveau chantier à un stade de réalisation qui nécessite l'utilisation de ses qualifications.

Un bon indicateur du chômage inter-chantier est la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction. Notons cependant que cet indicateur sous-estime l'ampleur du phénomène dans la mesure où une période de chômage minimale d'un mois doit être enregistrée. Une apparition se définit comme une période continue au cours de laquelle le salarié a travaillé au moins une heure à tous les mois composant cette période. D'après le tableau 3-10 sur la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 28,5 % des salariés ont enregistré plus d'une apparition en 1988. Cela représente une légère augmentation par rapport à 1987 alors qu'on notait 25,3 % des effectifs avec plus d'une apparition.

Cet indicateur varie également en fonction du statut professionnel (Annexe III, tableaux 30, 31 et 32). Comme les années précédentes, les salariés exerçant une occupation sont légèrement moins touchés par ce type de chômage puisque seulement 25,5 % d'entre eux comptent plus d'une apparition. Les compagnons suivent avec 28,3 % alors que les apprentis sont les plus touchés avec un taux de 31 %.

Tableau 3-10

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1988

Nombre de mois	Nombre de salariés	Salariés selon le nombre d'apparitions*			
		1	2	3	4 ou +
1	7 686	7 686	—	—	—
2	6 741	5 500	1 241	—	—
3	6 471	4 582	1 641	248	—
4	6 402	4 142	1 844	371	45
5	7 204	4 524	2 106	504	70
6	7 420	4 034	2 661	630	95
7	8 617	5 023	2 656	815	123
8	8 510	4 889	2 670	807	144
9	8 502	4 746	2 793	867	96
10	7 749	3 623	3 432	694	—
11	8 979	4 080	4 899	—	—
12	26 249	26 249	—	—	—
Total	**79 078**	**79 078**	**25 943**	**4 936**	**573**

* Tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1989

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Tout d'abord, le chômage saisonnier, plus important pour les salariés exerçant une occupation compte tenu de leur représentativité élevée dans le secteur des travaux de génie, vient réduire l'étalement de la période de travail et donc la probabilité de plus d'une apparition. Il semble également que les travailleurs exerçant une occupation recherchent, plus souvent que les salariés qualifiés, un emploi à l'extérieur de l'industrie de la construction au moment où se termine leur période d'emploi sur un chantier. Ceci nous est démontré par des niveaux élevés d'abandons pour cette catégorie de salariés. Finalement, la nature même des travaux exécutés par les salariés exerçant une occupation, leur permettrait d'oeuvrer davantage sur toute la période d'exécution d'un chantier. À titre d'exemple, un électricien n'est présent sur un chantier donné que lorsque des travaux d'électricité sont requis. À l'inverse, le manoeuvre risque de participer à toutes les étapes d'un chantier, du coffrage à la finition.

Mobilité de la main-d'oeuvre

L'aspect temporaire du marché de l'emploi est synonyme de mobilité. Ainsi, les salariés connaissent de fréquents déplacements, que ce soit d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre ou même d'une région à l'autre. Cette mobilité permet aux salariés de s'assurer une certaine forme de permanence au sein de l'industrie. Deux phénomènes de la mobilité de la main-d'oeuvre sont présentés ci-après; il s'agit de la mobilité inter-employeur et de la mobilité géographique.

Mobilité inter-employeur

La répartition de la mobilité inter-employeur des salariés varie selon le statut professionnel. Les salariés qualifiés comptent le plus fort pourcentage de salariés ayant oeuvré pour plus d'un employeur, soit 33,5 %, alors que les salariés exerçant une occupation en comptent 30 % (Annexe III, tableau 36). Comme mentionné ci-haut, ces derniers ont une présence importante dans le secteur des travaux de génie, secteur qui est plutôt concentré durant les mois de l'été. De ce fait, l'étalement de ce secteur est plus limité, réduisant ainsi les possibilités de mobilité des salariés.

Le tableau 36 de l'Annexe III révèle également qu'il existe une corrélation entre le nombre d'employeurs et le nombre d'heures travaillées. En effet, parmi les salariés qualifiés, les travailleurs enregistrant 500 heures et plus ont oeuvré pour plus d'un employeur dans une proportion de 36,9 % comparativement à 22,3 % pour les salariés travaillant moins de 500 heures. Cette différence est encore plus marquée chez les autres salariés alors que 38,4 % des travailleurs affichant 500 heures et plus ont oeuvré pour plus d'un employeur contre 16,5 % chez les 500 heures ou moins. Ainsi, la mobilité inter-employeur améliore la permanence de l'emploi du salarié.

De plus, on observe une relation entre le nombre d'employeurs et le salaire annuel moyen; plus le nombre d'employeurs est grand, plus le salaire annuel moyen est élevé. Cela vient confirmer que la mobilité inter-employeur est une réalité de l'industrie; elle permet l'amélioration du traitement salarial.

Mobilité géographique

L'importance de la mobilité géographique se vérifie à l'aide de la répartition des salariés actifs selon le lieu de travail (tableau 3-11). De fait, près de 45 % de l'ensemble des salariés ont oeuvré dans au moins une autre région que celle de leur domicile. De ce groupe, 20,8 % ont oeuvré exclusivement dans une autre région que celle où ils ont élu domicile.

Tableau 3-11

Répartition des salariés actifs et salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1988

Statut	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen ($)		
	Lieu de travail			Lieu de travail		
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement
Compagnons	27 618	12 618	9 944	24 099	27 316	25 260
Apprentis	19 229	7 959	6 676	13 648	15 573	14 019
Autres Salariés	14 368	5 778	6 352	14 993	19 193	14 851
Total	**61 215**	**26 343**	**22 972**	**21 986**	**21 986**	**19 115**

Source : CCQ, mai 1989

La mobilité géographique varie très peu selon le statut professionnel. Ce sont les apprentis qui travaillent le plus dans leur région de domicile exclusivement, soit 56,8 %. Chez les compagnons et les salariés exerçant une occupation, cette proportion s'établit à 55 % et 54,2 % respectivement. Comme l'année dernière, la part importante des salariés exerçant une occupation dont le lieu de travail se situe uniquement à l'extérieur de leur région (soit 24 % contre 19,8 % pour l'ensemble des salariés qualifiés) peut s'expliquer, encore une fois, par leur présence dans le secteur des travaux de génie. En effet, la mobilité des salariés est très reliée aux métiers exercés (Annexe III, tableau 34). Les métiers généralement associés aux secteurs des grands travaux industriels et de génie se voient contraints à une plus grande mobilité; ces types de travaux sont généralement situés assez loin des grands centres urbains. À titre d'exemple, 79,7 % des chaudronniers, 74,4 % des mécaniciens de chantier et 66 % des calorifugeurs occupent un emploi dans au moins une autre région que leur région domiciliaire. Soulignons que les métiers mentionnés ci-haut se retrouvent en grande partie sur les chantiers industriels. À l'opposé, le secteur résidentiel, de par sa structure et sa localisation, recrute localement sa main-d'oeuvre ce qui réduit inévitablement les mouvements interrégionaux des salariés oeuvrant prioritairement dans ce secteur.

D'après le tableau 3-11, le niveau du salaire annuel moyen semble très relié à la mobilité géographique. Les salariés travaillant dans leur région et à l'extérieur de leur région de domicile reçoivent un salaire annuel moyen plus élevé que les salariés ne travaillant que dans leur région de domicile ou exclusivement à l'extérieur de celle-ci. Cette observation s'applique indépendamment du statut professionnel.

Le tableau 35 de l'Annexe III, nous apporte des précisions quant au nombre d'heures travaillées par les salariés selon les régions de domicile et de travail pour 1988. Ce tableau nous donne un portrait exhaustif des mouvements interrégionaux de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. Il nous révèle, entre autres, que l'ensemble des régions, à l'exception de la Baie-James, recrute la très forte majorité de leur main-d'oeuvre sur leur propre territoire. On y constate cependant que la région du Montréal métropolitain comble une partie importante de ses besoins en main-d'oeuvre grâce à des salariés provenant des régions de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière. En effet, l'apport cumulé des salariés de ces deux régions représente 27,7 % de l'activité enregistrée dans la région métropolitaine de Montréal. Quant à la Baie-James, elle compte sur la main-d'oeuvre des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie et de Québec pour combler 51 % des emplois sur les chantiers.

Salaires

En 1988, les salariés de la construction assujettis au décret ont reçu une masse salariale (1) totalisant 2

(1) La masse salariale correspond à l'ensemble des salaires versés aux salariés de la construction incluant les indemnités de congés et les différentes primes prévues au décret, à l'exception des frais de déplacement; toutes les autres sources de revenu tels les avantages sociaux, les prestations d'assurance-chômage ou les gains hors construction sont exclues du calcul de la masse salariale présentée dans ce document.

Tableau 3-12

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1988

Heures travaillées	Nombre de salariés				Salaire annuel moyen ($)			
	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total
Moins de 100 heures	3 072	1 899	3 784	8 755	865	614	656	720
100 à 199 heures	1 925	2 052	2 142	6 119	3 153	2 127	2 387	2 541
200 à 299 heures	1 634	1 878	1 550	5 062	5 247	3 443	4 198	4 256
300 à 399 heures	1 722	1 850	1 395	4 967	7 491	4 897	5 910	6 081
400 à 499 heures	1 719	1 951	1 282	4 952	9 635	6 261	7 709	7 807
Total:								
moins de 500 heures	10 072	9 630	10 153	29 855	4 643	3 455	3 175	3 760
500 à 999 heures	10 471	9 634	5 932	26 037	16 317	10 689	13 363	13 562
1 000 à 1 499 heures	11 538	7 153	4 873	23 564	27 141	18 520	22 997	23 667
1 500 à 1 999 heures	15 667	6 888	4 249	26 804	38 605	27 589	33 134	34 907
2 000 heures et plus	2 420	559	1 291	4 270	51 865	37 945	43 608	47 546
Total:								
Plus de 500 heures	40 096	24 234	23 764	80 675	30 286	18 433	23 764	25 404
Total:	**50 168**	**33 864**	**26 498**	**110 530**	**25 138**	**14 174**	**15 875**	**19 558**

Source: CCQ, mai 1989

162 millions $ (Annexe III, tableau 11). Cette somme représente une augmentation de 9,7 % par rapport à l'année précédente où l'ensemble des salaires versés aux travailleurs s'élevait à 1 971 millions $. Toutes les régions, à l'exception de l'Estrie, affichent des augmentations de leur masse salariale. Les régions de la Baie-James et de l'Abitibi-Témiscamingue connaissent des hausses remarquables, avec des taux de croissance de 80 % et de 54,3 % respectivement.

Le salaire annuel moyen a, quant à lui, crû de 5 % en 1988 pour s'établir à 19 558 $. Cette hausse s'explique, en partie, par l'augmentation du taux horaire moyen qui s'établit à 19,32 $ (1). La hausse salariale en 1988 prévue par le Décret est de 5 %. De plus, les heures totales travaillées ont crû plus rapidement que le nombre total des salariés, élevant ainsi la moyenne d'heures travaillées par salarié et par le fait même les salaires.

Le tableau 3-12 révèle que chaque statut professionnel a connu une augmentation de son salaire annuel moyen. En effet, les compagnons connaissent une hausse de près de 4 % du salaire annuel moyen par rapport à 1987: il s'établit à 25 138 $. Chez les apprentis, le salaire moyen passe de 12 633 $ à 14 174 $ en 1988. Enfin, le salaire moyen des salariés exerçant une occupation suit la même tendance: il enregistre une hausse de 5,3 % pour s'établir à 15 875 $. Quant au salaire annuel moyen des salariés ayant oeuvré moins de 500 heures dans l'industrie, l'on note de très légères fluctuations selon le statut professionnel.

(1) Ce taux horaire moyen comprend les primes et les vacances.

Relativement aux résultats sur les salaires moyens, il nous apparaît important d'apporter certaines précisions. Tout d'abord, il est ici question de salaire annuel moyen, soit d'une statistique qui a pour effet d'aplanir les écarts entre les individus. De plus, dans l'industrie, deux facteurs contribuent à générer des variations de salaire entre les travailleurs de la construction. En premier lieu, les taux de salaire sont fixés par le décret et varient selon le métier exercé et le statut du salarié. Du fait que les compagnons exercent un métier qualifié, leur taux de salaire est plus élevé que celui des apprentis ou des salariés exerçant une occupation. De même, les travailleurs exerçant une occupation ont, règle générale, un salaire horaire supérieur à celui des apprentis compte tenu que ces derniers poursuivent l'apprentissage du métier de leur choix: ils sont donc en période de formation. Les moyennes de salaires, observées au tableau 3-12, reflètent bien ces différences.

Finalement, le nombre d'heures travaillées peut constituer un facteur déterminant du salaire gagné. On constate que les écarts de salaires selon le nombre d'heures travaillées sont encore plus révélateurs de la faiblesse de la moyenne comme mesure représentative. Par exemple, 49,4 % de la main-d'oeuvre active en 1988 a réalisé au-dessus de 1 000 heures de travail sur les chantiers pour un salaire annuel moyen de 31 047$, alors que celui-ci est de 8 326$ pour plus de la moitié des salariés, soit ceux ayant travaillé entre 1 et 1 000 heures. Donc, pour obtenir un reflet fidèle des salaires reçus par les travailleurs du secteur de la construction assujettis au décret, il faut nécessairement tenir compte du nombre d'heures travaillées par ceux-ci.

Tableau 3-13

Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1988

	Salaire annuel moyen ($)				Nombre de salariés	
Âge	Compagnons	Apprentis	Autres	Total	Effectifs	%
Moins de 20 ans	11 383	9 589	5 777	8 592	3 266	2,9
20-24 ans	24 016	14 358	9 407	13 632	14 450	13,1
25-29 ans	25 314	15 023	11 347	16 205	17 352	15,7
30-34 ans	25 454	14 450	14 500	18 867	16 352	14,8
35-39 ans	25 528	14 277	17 396	21 336	14 468	13,1
40-44 ans	26 318	13 929	19 814	23 447	13 209	11,9
45-49 ans	26 329	13 837	20 695	24 233	11 284	10,2
50-54 ans	25 354	13 428	21 940	24 163	9 187	8,3
55-59 ans	23 668	11 162	20 965	22 841	7 174	6,5
60-64 ans	19 371	9 623	18 052	18 999	3 208	2,9
65 ans et plus	11 944	2 802	11 614	11 759	370	0,3
Total	**25 137**	**14 173**	**15 874**	**19 557**	**110 530**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989

L'examen de la distribution du salaire annuel moyen selon l'âge des salariés (tableau 3-13) nous suggère que le niveau salarial progresse jusqu'à environ l'âge de 50 ans et décroît systématiquement par la suite. Ainsi, on note un salaire annuel moyen de 24 233$ chez les salariés âgés de 45 à 49 ans. Cette même progression se retrouve chez les compagnons, tandis que le salaire progresse jusqu'à l'âge de 54 ans chez les salariés exerçant une occupation. La situation est cependant différente pour les apprentis; le salaire maximum est atteint entre 25 et 29 ans. La baisse graduelle du salaire annuel moyen après l'âge de 55 ans, et ce pour l'ensemble des salariés, s'explique principalement par la diminution des heures travaillées après cet âge.

Cette année, la répartition des effectifs selon l'âge n'a pas d'effet visible sur la distribution du salaire annuel moyen. La tranche des salariés âgés de moins de 30 ans connaît une stabilité de sa représentativité passant de 31,5 % en 1987 à 31,7 % en 1988. Comme l'année dernière, l'entrée de nouveaux salariés n'exerce aucun effet à la baisse sur le salaire annuel moyen des travailleurs âgés de moins de 30 ans.

La répartition du salaire annuel moyen selon le métier exercé nous donne une information supplémentaire intéressante (Annexe III, tableau 18). Parmi les salariés qualifiés, le groupe de salariés dont le salaire moyen est le plus élevé est constitué de mécaniciens d'ascenseur, lequel s'est vu attribuer une rémunération annuelle moyenne de 44 196$. Ce métier touche également la rémunération la plus élevée chez les apprentis (22 960$), le métier de chaudronnier suivant de très près (22 937$). Enfin, le métier de poseur de revêtement souple affiche le salaire annuel moyen le plus faible, tant chez les compagnons (16 395$) que chez les apprentis (9 349$).

Trois explications sont à la base des variations de salaires entre les différents travailleurs. Premièrement, chaque métier est payé selon un taux de salaire horaire spécifié (Annexe III, tableau 39). Deuxièmement, les apprentis sont rémunérés selon un pourcentage du taux de salaire des compagnons exerçant le même métier. Ces pourcentages sont donnés dans le Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (c. R-20, r.3). Ils varient selon la période d'apprentissage et se situent à l'intérieur d'une fourchette de 50 % à 85 % du taux de salaire du compagnon. Finalement, le salaire moyen d'un métier particulier est fonction du nombre d'heures travaillées par les salariés dudit métier.

Avantages sociaux

Les salariés de l'industrie québécoise de la construction bénéficient d'un régime universel et obligatoire d'avantages sociaux mis sur pied pour contrer les problèmes inhérents à la forte mobilité géographique et inter-employeur des salariés. En effet, la Loi sur les relations du travail (c. R-20) prévoit un décret devant contenir, entre autres, des dispositions relatives à des régimes complémentaires d'avantages sociaux. De façon concrète, ceux-ci se présentent sous trois formes: un régime d'assurance collective, un régime supplémentaire de rentes et, finalement, un certain nombre de congés annuels. Depuis 1975, la Commission de la construction du Québec a pour mandat d'administrer l'ensemble de ces avantages sociaux.

En 1988, la CCQ a recueilli en cotisations et contributions, soit respectivement les argents versés par les salariés et les employeurs au régime d'avantages sociaux, une somme globale de 237 millions $. Ce résultat correspond à une augmentation de près de 25 % par rapport à 1987; elle s'explique par la croissance des heures travaillées sur les chantiers en 1988 et la hausse des contributions aux régimes d'assurance.

Congés annuels et jours fériés chômés.

Comme par le passé, les congés annuels obligatoires se répartissent sur deux périodes (1): une première durant l'été comprenant les deux dernières semaines civiles complètes du mois de juillet et une deuxième période englobant la fête de Noël et le 1er janvier. Les jours fériés chômés sont au nombre de sept.

Les montants alloués pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés correspondent à un pourcentage du salaire gagné par le salarié. Ainsi, à la fin de chaque semaine, l'employeur doit créditer à chacun de ses salariés un montant égal à 10 % du salaire, soit 6 % pour les indemnités de vacances et 4 % pour les indemnités de jours fériés

(1) Tous les groupes de salariés qui ne sont pas soumis à ce règlement sont spécifiés à la section XX du Décret de la construction (c. R-20, r.5.).

Tableau 3-14

Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1987 et 1988.

Période	1987	1988
Juillet		
Nombre de chèques	90 431	107 244
Montant ($)	119 983 680	149 705 877
Décembre		
Nombre de chèques	68 195	79 136
Montant ($)	44 605 660	52 120 688
Total		
Nombre de chèques	**158 626**	**186 380**
Montant ($)	**164 589 340**	**201 826 565**

Source : CCQ, mai 1989

chômés. Les montants sont recueillis et administrés par la CCQ qui les remet aux travailleurs lors des périodes de congés. Le tableau 3-14 révèle que les travailleurs ont reçu 202 millions $ pour les congés annuels en 1988, soit une hausse de près de 23 % par rapport à 1987.

Régime d'assurance collective

Les salariés de l'industrie de la construction peuvent bénéficier de trois régimes d'assurance: un régime d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie. Pour qu'un salarié de l'industrie soit couvert par ces régimes, il doit remplir certains critères d'admissibilité reliés à une durée de travail minimale dans une période de temps prédéterminée. Le coût de ces trois régimes est à la charge de l'employeur. Toutefois, le travailleur qui n'a pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour être assuré peut le devenir en versant une cotisation dite volontaire ou supplémentaire.

Depuis le 6 novembre 1988, la contribution de l'employeur au régime d'assurance est établie à 0,50 $ pour chaque salarié par heure travaillée, soit une augmentation de 0,15 $ par rapport à 1987. Soulignons que la contribution de l'employeur pour le métier d'électricien est un peu plus élevée, variant entre 0,55 $ et 0,59 $.

Tableau 3-15

Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1987 et 1988 - régime de base

Type	1987 Montant (millions $)	1988 Montant (millions $)
Assurance-vie	3,7	4,4
Assurance-maladie	13,2	18,8
Assurance-salaire		
Indemnités hebdomadaires	6,6	8,8
Indemnités mensuelles	4,8	6,3

Source : CCQ, mai 1989

Pour l'année 1988, le montant total des contributions d'employeurs et des cotisations volontaires versées aux régimes d'assurance s'élève à 42,4 millions$. Lorsqu'on ajoute à cela les revenus de placements et les contributions des employeurs aux régimes d'assurance supplémentaire, ce montant pssse à 49,2 millions $.

L'examen du montant des réclamations pour les divers types d'assurance (tableau 3-15) nous laisse voir une augmentation importante du montant des prestations en 1988, soit de 35 %; ainsi le montant des réclamations s'élève à 38,2 millions $. Cette hausse marquée survient suite à la croissance des montants de réclamations au niveau des trois types d'assurance. Toutefois, l'assurance-maladie affiche la croissance la plus élevée suite, entre autres, à l'implantation de la carte de médicaments à paiement direct (carte Medic). Ainsi les montants de réclamations passent de 13,2 millions $ en 1987 à 18,8 millions $ pour 1988, soit une croissance de plus de 42 %. Au niveau de l'assurance-vie et de l'assurance-salaire, les prestations ont été améliorées en 1988.

Régime supplémentaire de rentes

Le coût du régime supplémentaire de rentes est assumé tant par les employeurs que par les salariés. Le taux de contribution par heure travaillée se situe toujours à 0,70 $ pour l'employeur alors que celui des salariés est passé de 0,75 $ à 0,80 $ en 1988.

Depuis cette année, la plupart des métiers bénéficient d'un régime complémentaire de retraite en plus du régime de base. Déjà les peintres, les calorifugeurs et les électriciens jouissaient d'un tel régime. Cela signifie que le taux de cotisation de ces travailleurs est plus élevé que celui des métiers qui ne contribuent qu'au régime de base, soit 0,80 $. Pour certains métiers, le taux de cotisation varie en fonction du statut professionnel. Ainsi, les apprentis calorifugeurs, électriciens, plombiers et poseurs d'appareils de chauffage versent un montant moins élevé que les compagnons de ces métiers.

Les fonds du compte général, qui reçoit les contributions et les cotisations au régime de base, s'élèvent à 1 653 millions $ au 31 décembre 1988. Les cotisations supplémentaires des divers métiers

Tableau 3-16

Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes 1987 et 1988

Type	1987		1988	
	Nombre	Montant (millions $)	Nombre	Montant (millions $)
Prestations mensuelles de rentes	27 975	82,3	29 880	84,2
Montants forfaitaires	12 935	12,7	8 297	15,7

Source : CCQ, mai 1989

sont déposées au compte complémentaire dont l'actif s'élève à 113 millions $ à la fin de l'année, soit une hausse de près de 44 %. Cependant, rappelons qu'en 1987, les seuls salariés à contribuer à ce fonds étaient ceux oeuvrant à titre d'électricien, de calorifugeur ou de peintre. Quant aux fonds du compte de retraités, ils totalisent 559 millions $ en 1988.

Le nombre de prestataires de rentes mensuelles a augmenté de près de 7 % en 1988 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 29 880 (tableau 3-16). Le montant des prestations mensuelles a également augmenté; il se situe à 84,2 millions $. Signalons en terminant que l'actif de la caisse de retraite est de 2,2 milliards $ au 31 décembre 1988.

Annexes

Annexe I

Sources et définitions

A- Le recensement permanent des salariés et des employeurs est alimenté par trois sources principales :

1. les registres de la Commission de la construction du Québec sur l'identification des salariés et des employeurs de la construction ;
2. les rapports mensuels des employeurs à la Commission ;
3. les dossiers des ministères du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu pour les salariés dont le métier est couvert par le Règlement numéro 1 édicté en application de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre.*

B- Définition des principaux termes employés :

1. Construction

Nous nous en tenons à la définition donnée à l'article 1 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* [1] et des dit qui en découlent, c'est-à-dire :

— « Les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments, et d'ouvrage de génie civil exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'œuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol.

— En outre, le mot « construction » comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, les déplacements des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlement ».

Toutefois, en vertu de l'article 19, la construction ne comprend pas :

« 1. (les) exploitations agricoles ;

2. (les) travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel ;
3. (les) travaux de construction de canalisation d'eau, d'égouts, de pavages et de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés par les salariés des communautés urbaines ou régionales et des corporations municipales ;
4. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploration ou à l'exploitation d'une mine et qui sont exécutés par les salariés des entreprises minières ;
5. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation de la forêt qui sont exécutés par les salariés des entreprises d'exploitation forestière ;
6. (les) travaux de construction de lignes de transport de force exécutés par les salariés d'Hydro-Québec ;
7. (les) travaux de pose ou de montage du verre plat ;
8. (les) travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par les commissions scolaires, les collèges et les établissements publics visés dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux ;*
9. (les) travaux suivants, exécutés pour une personne physique, agissant pour son propre compte et à ses fins personnelles et exclusivement non lucratives :
   i. d'entretien, de réparation, de rénovation et de modification d'un logement qu'elle habite ;
   ii. de construction d'un garage ou d'une remise annexe à un logement qu'elle habite, qu'il lui soit contigu ou non ».

De même, les travaux de montage, de réparation et d'entretien de machinerie de bâtiments ainsi que l'installation, le montage, la réparation et l'entretien de machinerie de production ne sont pas des travaux de construction à moins qu'ils soient effectués par des salariés de la cons-

1. L.R.Q., chapitre R-20

truction à l'emploi d'employeurs professionnels.[2]

De plus, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* n'assujettit pas les travaux exécutés par les Indiens sur leurs réserves.

2. Salarié

« Tout apprenti, manœuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnon ou commis, qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire[3] ».

3. Employeur

« Quiconque, y compris le gouvernement du Québec, fait exécuter un travail par un salarié[3] ».

4. Rapport mensuel

Tout employeur régi par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* et par tout règlement et décret qui en découlent doit s'enregistrer à la Commission de la construction du Québec et produire mensuellement un rapport de ses activités[4].

5. Apprenti

Tout salarié en cours d'apprentissage dans l'un des 23 métiers réglementés par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*. L'apprentissage d'un de ces métiers est obligatoire pour celui qui veut le pratiquer et qui ne détient pas le certificat de qualification du métier ou l'équivalent. La Loi définit, entre autres, les modes d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis. Avec les compagnons (ceux qui détiennent un certificat ou une attestation d'expérience), les apprentis forment le groupe qu'il est convenu d'appeler les salariés qualifiés.

6. Salarié qualifié

Tout salarié qui détient un certificat de qualification (compagnon) ou une attestation d'expérience (compagnon) ou encore un carnet d'apprentissage (apprenti), pour un des 23 métiers (voir plus loin la liste de ces métiers) de l'industrie de la construction, dont l'exercice est réglementé par la *Loi sur les relations du travail, la formation et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*. Cette définition juridique ne signifie donc pas que celui qui exerce un métier non régi par la Loi est non spécialisé.

7. Salarié exerçant une occupation

Tout autre salarié de la construction que le salarié qualifié (voir définition au paragraphe 6). Comprend notamment les salariés (manœuvres, manœuvres spécialisés, conducteurs de camions, etc.) qui occupent un des emplois communs ou particuliers à l'industrie de la construction.

8. Salaires

Tous les salaires rapportés dans cette analyse comprennent la rémunération des heures régulières et supplémentaires selon les taux du décret, les primes s'il y a lieu, ainsi que les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés. En 1988, ces indemnités représentaient 10% des salaires gagnés (art. 20.06 du décret).

9. Heures travaillées

Toutes les heures apparaissant au(x) rapport(s) mensuel(s) d'un employeur enregistré à la CCQ et pour lesquelles un montant de salaire a été rapporté.

10. Métier et/ou emploi travaillé

Pour les fins de notre étude, toutes les heures travaillées et les gains sont compilés de la façon suivante lorsque le salarié a travaillé dans plus d'un métier et/ou emploi :

- dans le métier exigeant une qualification s'il a travaillé à la fois dans un métier et un emploi ;
- dans le métier regroupant le plus grand nombre d'heures, s'il a travaillé dans plus d'un métier ;
- dans le métier pour lequel le taux de salaire est plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un métier ;
- dans l'emploi pour lequel le taux de salaire est le plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un emploi.

2. L.R.Q., c. R-20, r.1
3. L.R.Q., c. R-20, a.1
4. L.R.Q., c. R-20, r.16

11. Manœuvre (journalier)

Toute personne qui exécute des travaux qui ne sont pas du ressort des travailleurs qualifiés de métiers, des apprentis, des travailleurs détenant une classification ou des manœuvres spécialisés*.

12. Manœuvre spécialisé

Toute personne qui, entre autres,

a) exécute divers travaux relatifs aux métiers de la truelle, tels que :
   - le malaxage manuel ou mécanisé des ciments et des mortiers ;
   - le sciage à l'aide de la scie à maçonnerie ;
   - le montage et le démontage des échafaudages préfabriqués ;
   - la remise des matériaux nécessaires aux salariés spécialisés de ces métiers ;
   - l'exécution de différents travaux de nettoyage dans l'exercice de ses fonctions ;

b) est affectée au chargement, au déchargement et à la manutention du ciment en vrac et en sac ;

c) opère une bouilloire portative pour fondre les bitumes devant servir de mordant, d'isolant ou d'imperméabilisation ;

d) opère les foreuses du marteau pneumatique ou mécanique ;

e) râcle des matériaux bitumineux pour la construction et la réparation des pavages ;

f) est responsable de la mise en marche et du contrôle d'une unité (élément) de chauffage fixe et/ou mobile pour le séchage des agrégats ou le chauffage de l'asphalte ;

g) opère toute unité de chauffage pour laquelle un certificat n'est pas nécessaire ;

h) place le béton à l'aide d'un vibrateur ;

i) opère une balance à plate-forme pour la pesée des chargements de camion ;

j) pose des isolants rigides ou semi-rigides sauf dans les cas où ces isolants sont nécessaires pour les couvertures, la tuyauterie et les conduits, ainsi qu'à l'intérieur des murs et des cavités de maçonnerie ;

k) pose le calfat*.

13. Région de domicile

Toutes les statistiques, sauf indication contraire, sont basées sur la dernière région de domicile ou lieu de résidence connu des salariés. Voir l'annexe IV pour la définition des régions.

14. Arrondissement

À cause de l'arrondissement des données, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas toujours égale à 100%.

---

* Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, L.R.Q. 1981, c. R-20, r. 5, annexe B.

*15. Nombre de périodes d'apprentissage et proportion apprenti-compagnon selon les métiers**

Métiers	*Nombre de périodes (1 période = 2 000 h)*	*Proportion apprenti-compagnon*
Charpentier-menuisier	3	1-5
Poseur de systèmes intérieurs	3	1-5
Grutier	1	1-1
Opérateur de pelles mécaniques	1	1-1
Opérateur d'équipement lourd	1	1-2
Mécanicien de machines lourdes	3	1-1
Monteur d'acier de structure	2	1-5
Chaudronnier	3	1-5
Serrurier de bâtiment	2	1-5
Ferrailleur	1	1-5
Ferblantier	3	1-2
Couvreur	1	1-4
Peintre	3	1-5
Poseur de revêtements souples	1	1-2
Calorifugeur	3	1-5
Plâtrier	3	1-5
Cimentier-applicateur	2	1-5
Briqueteur-maçon	3	1-5
Carreleur	3	1-5
Mécanicien de chantier	3	1-5
Électricien	4	1-2
Tuyauteur	4	1-2
Mécanicien d'ascenseur	5	1-1

16. Salaire de l'apprenti

Les taux de salaire de l'apprenti tels qu'apparaissant dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction**, sont définis par rapport à celui du travailleur qualifié. Ce sont :

* L.R.Q., c. R-20, r.3

Durée totale	*Période*				
	1re	*2e*	*3e*	*4e*	*5e*
5 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	85 %
4 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	—
3 périodes	60 %	70 %	85 %	—	—
2 périodes	70 %	85 %	—	—	—
1 période	85 %	—	—	—	—

C- Liste des secteurs, catégories et sous-catégories des licences délivrées par la R.E.C.Q.

1. Catégorie — Entrepreneur général

a) Sous-catégories — Secteur A

Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe II
Entrepreneur en rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels
Entrepreneur en déplacement de bâtiments

b) Sous-catégories — Secteur B

Entrepreneur en construction et rénovation commerciales, industrielles et publiques, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation commerciales et publiques, classe II

c) Sous-catégorie — Secteur C

Entrepreneur en travaux relatifs à l'industrie lourde

d) Sous-catégories — Secteur D

Entrepreneur en travaux de génie civil, classe I
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe III
Entrepreneur en travaux pour la génération d'électricité
Entrepreneur en travaux relatifs au transport d'énergie
Entrepreneur en travaux de canalisation
Autres

2. Catégorie — Entrepreneur spécialisé Entrepreneur artisan

Sous-catégories :

Entrepreneur de pieux et fondations spéciales
Entrepreneur en montage-levage des éléments architecturaux et de charpentes
Entrepreneur en briquetage et maçonnerie
Entrepreneur en travaux de finition de béton
Entrepreneur en pose de marbre, granite, céramique et terrazzo
Entrepreneur en pose d'enduits calcaires et de systèmes intérieurs
Entrepreneur en construction de piscine
Entrepreneur en ferraillage
Entrepreneur en charpenterie et menuiserie
Entrepreneur en coffrage
Entrepreneur en parquetage et pose de revêtement de sol
Entrepreneur en serrurerie de bâtiment
Entrepreneur en vitrerie
Entrepreneur en chaudronnerie
Entrepreneur en revêtement métallique
Entrepreneur en ferblanterie
Entrepreneur en couverture
Entrepreneur en soudure
Entrepreneur en ventilation
Entrepreneur en isolation de bâtiments
Entrepreneur en calorifugeage
Entrepreneur en réfrigération
Entrepreneur en peinture
Entrepreneur en électronique
Entrepreneur en installation de dispositifs d'alarme
Entrepreneur en installation de matériel de protection contre l'incendie
Entrepreneur en construction d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Entrepreneur en mécanique de chantier
Entrepreneur de machineries lourdes
Entrepreneur en excavation et terrassement
Entrepreneur en pavage et asphaltage
Entrepreneur en démolition
Entrepreneur en électricité
Entrepreneur en tuyauterie
Autres

D- Liste des catalogues de Statistique Canada qui traitent des entrepreneurs en construction

1. L'industrie des entreprises générales en construction domiciliaire ; Catalogue 64-208 annuel
2. L'industrie des entreprises générales en construction non domiciliaire ; Catalogue 64-207 annuel
3. L'industrie des entrepreneurs en gros travaux de génie ; Catalogue 64-209 annuel
4. Les entrepreneurs de grande route, chemin, rue et pont ; Catalogue 64-206 annuel
5. L'industrie des entrepreneurs en métiers spécialisés ; Catalogue 64-210 annuel

E- Lois modifiées ou abrogées par la *Loi sur le bâtiment*

1. Lois modifiées

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., chapitre C-64.01) ;

Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73) ;

Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3) ;

Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q., chapitre M-4) ;

Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1) ;

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., chapitre M-15.3) ;

Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., chapitre P-15) ;

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., chapitre P-23);

Loi sur la probation et sur les établissements de détention (L.R.Q., chapitre P-26);

Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1);

Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chapitre R-6);

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., chapitre R-8.1);

Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20);

Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3);

Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1).

2. Lois abrogées

Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., chapitre A-20.01);

Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., chapitre D-10);

Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1);

Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1);

Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01);

Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., chapitre M-6);

Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chapitre Q-1);

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., chapitre R-18).

Annexe II

Description des régions et sous-régions de domicile

Régions	Sous-Région	Principales villes
10. Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	10. Iles-de-la-Madeleine	Cap-aux-Meules, Havre-aux-Maisons
	11. Gaspé	Chandler, Gaspé, Murdochville
	12. Ste-Anne-des-Monts	Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts
	13. Bonaventure	Bonaventure, New Richmond, Paspébiac
	14. Bas-St-Laurent	Amqui, Matane, Rimouski
	15. Rivière-du-Loup	Cabano, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles
20. Saguenay-Lac-Saint-Jean	20. Roberval	Chibougamau, Dolbeau, Roberval
	21. Chicoutimi	Alma, Chicoutimi, Jonquière
30. Québec	30. Québec métropolitain	C.U.Q., Lévis, St-Romuald
	31. Charlevoix	Baie St-Paul, Clermont, La Malbaie
	32. Portneuf	Donnacona, St-Augustin, St-Raymond
	33. Sud du Québec	La Pocatière, Montmagny, Ste-Marie
	34. Chaudière	Beauceville, St-Georges, Thetford Mines
40. Mauricie-Bois-Francs	40. Bois-Francs	Drummondville, Plessisville, Victoriaville
	41. Mauricie	Cap-de-la-Madeleine, La Tuque, Trois-Rivières
50. Estrie	50. Cantons de l'Est	Asbestos, Magog, Sherbrooke
60. Montréal	65. Montréal métropolitain	C.U.M., Laval, Longueuil
64. Montérégie	60. Granby	Cowansville, Farnham, Granby
	61. St-Jean	Iberville, St-Jean, St-Luc
	62. St-Hyacinthe	Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Hyacinthe
	63. Richelieu	Contrecoeur, Sorel, Tracy
	64. Beauharnois	Beauharnois, Châteauguay, Valleyfield
69. Laurentides-Lanaudière	67. Joliette	Joliette, L'Assomption, Repentigny
	66. Terrebonne	Lachute, St-Eustache, Ste-Thérèse
	70. Labelle	Maniwaki, Mont-Laurier
70. Outaouais	71. Hull	C.R.O., Pontiac, Thurso
80. Abitibi-Témiscamingue	80. Rouyn-Noranda	Rouyn, Témiscamingue, Val d'Or
	81. Abitibi	Amos, LaSarre, Senneterre
84. Baie-James	84. Baie-James	Municipalité de la Baie James
90. Côte-Nord	93. Saguenay	Baie Comeau, Hauterive, Tadoussac
	91. Mingan	Port-Cartier, Schefferville, Sept-Iles

Annexe III

Tableaux statistiques

T-1 Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1988

T-2 Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1988-1987

T-3 Nombre d'employeurs actifs selon certains groupes, 1979-1988

T-4 Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs selon le lieu du siège social, 1988

T-5 Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1988

T-6 Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1979-1988

T-7 Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1979-1988

T-8 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1979-1988

T-9 Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1979-1988

T-10 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1979-1988

T-11 Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1979-1988

T-12 Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction, selon les sous-régions de domicile, 1984-1988

T-13 Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1984-1988

T-14 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1979-1988

T-15 Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1979-1988

T-16 Salaires versés dans la construction selon le mois, 1979-1988

T-17 Répartition des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile et le statut professionnel, 1988

T-18 Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1988

T-19 Évolution en pourcentage du nombre de salariés, selon le statut, 1979-1988

T-20 Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés, selon le métier, 1979-1988

T-21 Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, en 1988

T-22 I- Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1988

II- Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1988

T-23 I- Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1988

II- Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1988

T-24 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1988

T-25 Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés, 1988

T-26 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1988

T-27 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1988

T-28 Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1988

T-29 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1988

T-30 Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1988

T-31 Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1988

T-32 Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1988

T-33 Nombre de salariés actifs en 1988 selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

T-34 Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1988

T-35 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1988

T-36 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1988

T-37 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1988

T-38 Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1988

T-39 Taux de salaire des salariés de la construction au Québec, quelques métiers

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1988.

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date de début	Date de fin
Bas-St-Laurent-Gaspésie					
Rimouski	Ville de Rimouski	Assainissement des eaux	40	septembre 85	septembre 88
Rivière-du-Loup	F.F. Soucy	Agrandissement d'usine	15	septembre 87	septembre 88
Chandler	Gaspesia Pulp & Paper	Usine	280	juillet 86	décembre 89
Grande-Rivière/ Paspébiac/Gaspé	Ministère des transports	Réfection route 132	141	mai 88	juin 89
Saguenay-Lac-Saint-Jean					
Alma	Abitibi-Price	Modernisation d'usine	40	juin 87	octobre 88
Chambord	Normick Perron	Usine	58	juillet 87	septembre 88
Jonquière	Alcan	Modernisation d'usine	38	décembre 87	décembre 88
Chicoutimi	Elken Métal	Système anti-pollution	10	novembre 86	mai 88
Laterrière	Alcan	Aluminerie	700	avril 88	décembre 92
Port Alfred	Alcan	Modernisation des installations portuaires	46	juin 88	mars 90
Chicoutimi	Trust Général du Canada	Immeubles à bureaux	12,5	juillet 88	septembre 89
Québec					
Ste-Foy	C.U.Q.	Usine d'épuration	314	octobre 87	décembre 91
Ste-Foy	Cominar Inc.	Édifice à bureaux « Place de la cité »	60	février 87	décembre 88
Québec	Papeterie Reed	Agrandissement d'usine	125	novembre 87	novembre 89
Québec	Citicom Inc.	Immeuble à vocation multiple	65	mars 88	novembre 89
Clermont	Donohue Paper	Modernisation d'usine	170	mai 81	juillet 88
Québec	Ministère des affaires culturelles	Musée de la civilisation	30	novembre 84	décembre 88
Mauricie-Bois-Francs					
Shawinigan	Consolidated Bathurst Division Belgo	Agrandissement et rénovation d'usine	57	septembre 86	juin 90
Bécancour	Norsk Hydro	Usine de magnésium	500	février 87	juin 89
Cap-de-la-Madeleine	Reynold	Réfection d'usine	30	juin 87	juillet 89
Shawinigan	B.F. Goodrich	Rénovation et agrandissement d'usine	22	octobre 87	octobre 90
Shawinigan	Alcan	Usine d'épuration	15	octobre 87	octobre 88
Trois-Rivières	Consolidated Bathurst Division Wayagamack	Modernisation d'usine	31,6	décembre 87	décembre 88
Trois-Rivières	Power Corporation du Canada	Immeuble à bureaux	25	mars 88	septembre 88

T-1
Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1988. (suite)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date de début	Date de fin
Trois-Rivières	Courbec	Immeuble à bureaux et stationnement	15	mai 88	décembre 89
Bécancour	Hydrogenal Inc.	Usine hydrogène liquide	15	mai 88	avril 89
Grand-Mère	Consolidated Bathurst (Laurentides)	Moulin à papier	225	juin 88	décembre 89
Trois-Rivières	Kruger	Usine	400	juillet 88	septembre 89
Estrie					
Windsor	Domtar	Usine	800	avril 85	avril 89
Sherbrooke	Ville de Sherbrooke	Usine d'épuration, réseaux et intercepteurs	67	août 85	août 89
Lac Memphrémagog	Villas de l'Anse	Développement commercial	38	octobre 86	décembre 89
Sherbrooke	Gérard Allard	Centre commercial «Galeries Wilson»	25	septembre 88	décembre 89
Sherbrooke	Entreprises Rimac & Groupe Pomerleau	Centre des congrès et bureaux	10	septembre 88	décembre 89
Montérégie					
Bromont	Hyundai	Usine	350	septembre 86	mai 89
Bromont	IBM	Agrandissement d'usine	85	février 88	février 90
Sorel	Westcliff	Centre commercial	50	septembre 88	septembre 89
Valleyfield	Hervé Pomerleau, Dominion Textile	Centre de congrès	40	janvier 88	septembre 89
St-Jean-sur-Richelieu	Oerlikon Aérospatiale Inc.	Agrandissement d'usine	33	mars 88	octobre 89
Bromont	Générale Électrique	Usine	38	août 88	août 89
Vaudreuil	Fonderie Montupet	Usine	110	juin 88	décembre 92
Montréal métropolitain					
Montréal	Les Cours Mont-Royal Inc.	Immeuble à bureaux et commerces	155	novembre 85	mars 89
Montréal	Les Coopérants	Immeuble à bureaux et commerces	140	novembre 85	mars 89
Montréal	Cadillac Fairview (Place Montréal Trust)	Centre commercial et bureaux	125	mars 86	juin 89
Montréal	York-Hannover (Centre Eaton)	Centre commercial	60	mai 87	avril 90
Montréal	SDH Henri Paquin	Rénovation immeuble commercial	50	mars 88	juin 89

T-1
Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1988. (suite)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date de début	Date de fin
Montréal	Place Crémazie	Rénovation et agrandissement d'immeuble à bureaux	55	mars 88	octobre 89
Montréal	Centre de commerce mondial	Immeuble à bureaux	150	juin 88	octobre 90
Montréal	Monit International et BNE	Immeuble à bureaux	60	juillet 88	juillet 89
Longueuil	Ville de Longueuil	Assainissement des eaux	250	octobre 84	juillet 91
Montréal	C.U.M.	Assainissement des eaux	1 300	1974	1990
Brossard	Ivanhoé	Agrandissement de centre commercial	35	juillet 87	décembre 88
Laurentides-Lanaudière					
St-Michel-des-Saints	Lanofor	Usine	63	juin 87	juillet 89
Boisbriand	GM	Modernisation d'usine	450	novembre 87	mars 89
Mirabel	Bombardier	Immeuble à bureaux	30	juillet 87	mai 89
		Hangar			
Outaouais					
Hull	Société de construction des musées du Canada, David Azriali	Musée	242	février 84	mars 89
Buckingham	Erco Industries Ltée	Usine	48	août 87	juin 89
Gatineau	First City	Centre commercial	10	juin 87	juin 88
Masson	J. McLaren	Papeterie	154	septembre 88	mai 90
Au nord de Hull	Ministère des transports	Autoroute 5	17	octobre 87	juillet 89
Farmpoint	Ministère des transports	Autoroute	8,7	septembre 88	novembre 89
Abitibi-Témiscamingue					
Parc Lavérendry	Ministère des transports	Réfection route 117	65	mai 87	juin 89
Noranda	Société Noranda	Usine de dépollution	125	mai 87	décembre 89
Nord de LaSarre	Inco-Golden Pond	Usine métallurgique	75	juillet 87	mars 89
Val d'Or	Forpan Inc.	Agrandissement d'usine	24	mai 88	septembre 89
Mobrun	Ressources Audrey	Usine-traitement minerai	17	mai 88	juillet 89
Témiscaming	Temboard	Cartonnerie	265	mai 88	juillet 90
Côte-Nord					
Baie Comeau, Manic 5	Hydro-Québec	Suréquipement de la centrale	800	février 86	mars 91
Baie Comeau	Ville de Baie Comeau	Assainissement des eaux	29,8	mars 87	mars 91
Havre St-Pierre/Natashquan	Ministère des transports	Route 138	26	février 88	décembre 90
Baie Comeau	Papier Québec-Ontario	Modernisation scierie	130	avril 88	juin 90

T-2

Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1988-1987

Région	1988	1987	1988/1987*
Bas-St-Laurent-Gaspésie	806	804	+ 2,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 223	1 442	−15,2
Québec	6 576	9 293	−29,2
Mauricie-Bois-Francs	2 404	2 868	−16,2
Estrie	1 683	2 591	−35,1
Montréal métropolitain	19 661	31 798	−38,2
Montérégie	6 166	5 890	+ 4,7
Laurentides-Lanaudière	8 633	9 177	− 5,9
(Grand Montréal)[1]	(34 460)	(46 865)	(−26,5)
Outaouais	2 294	2 263	+ 1,4
Abitibi-Témiscamingue	981	731	+34,2
Côte-Nord	137	66	+ 7,6
Ensemble du Québec[2]	**58 062**	**74 179**	**−21,7**

* Variation annuelle en pourcentage.

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
2. Le total comprend toutes les municipalités de la province.

Source: S.C.H.L., compilation CCQ, mai 1989.

T-3

Nombre d'employeurs actifs* selon certains groupes, 1979-1988

										1988	
Groupe	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	Nombre	%
Travaux généraux	4 338	4 108	4 014	3 553	3 833	4 049	4 140	4 461	5 317	5 471	30,7%
Charpenterie-menuiserie	1 967	1 846	1 756	1 484	1 509	1 633	1 754	1 932	2 459	2 504	14,0%
Électricité	1 718	1 731	1 731	1 598	1 659	1 695	1 741	1 731	1 938	2 003	11,3%
Excavation	1 264	1 183	1 091	973	946	978	994	975	1 209	1 207	6,8%
Tuyauterie	1 167	1 151	1 092	1 009	1 002	983	974	1 014	1 089	1 137	6,4%
Maçonnerie	1 076	1 007	934	817	849	861	865	890	1 029	1 057	5,9%
Peinture	912	873	812	744	724	722	757	784	932	968	5,4%
Autres	3 352	3 069	2 993	2 687	2 819	2 716	2 818	2 879	3 389	3 453	19,5%
Total	**15 794**	**14 968**	**14 423**	**12 865**	**13 341**	**13 637**	**14 043**	**14 666**	**17 362**	**17 800**	**100%**

* N'incluant pas les artisans.
Source: CCQ, mai 1989.

T-4

Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs* selon le lieu du siège social, 1988

Région	Travaux généraux	Charpenterie-menuiserie	Électricité	Excavation	Tuyauterie	Maçonnerie	Peinture	Autres	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie	266	23	86	51	35	25	37	148	671
Saguenay-Lac-Saint-Jean	261	33	68	63	36	35	27	126	649
Québec	1 053	280	276	162	140	122	144	521	2 698
Mauricie-Bois-Francs	454	139	137	93	73	83	61	222	1 262
Estrie	255	121	78	71	50	36	47	134	792
Montréal métropolitain	900	364	409	168	284	221	227	757	3 330
Montérégie	987	675	361	250	211	224	192	656	3 556
Laurentides-Lanaudière	939	769	444	259	236	256	180	668	3 751
(Grand Montréal)[1]	(2 826)	(1 808)	(1 214)	(677)	(731)	(701)	(599)	(2 081)	(10 637)
Outaouais	161	72	76	41	22	34	28	86	520
Abitibi-Témiscamingue	99	14	42	21	26	12	10	47	271
Côte-Nord	59	7	21	24	11	5	12	43	182
Extérieur	37	7	5	4	13	4	3	45	118
Ensemble du Québec	**5 471**	**2 504**	**2 003**	**1 207**	**1 137**	**1 057**	**968**	**3 453**	**17 800**

* N'incluant pas les artisans.

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1989.

T-5

Répartition des employeurs selon le nombre de région de travail et le lieu du siège social, 1988

Région du siège social	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Bas-St-Laurent-Gaspésie	501	113	19	5	29	3	1	671
Saguenay-Lac-Saint-Jean	390	169	23	24	39	2	2	649
Québec	1 770	571	80	81	184	8	4	2 698
Mauricie-Bois-Francs	811	277	45	32	80	14	3	1 262
Estrie	542	172	18	6	52	2	—	792
Grand Montréal[1]	7 956	2 135	124	75	327	16	4	10 637
Outaouais	365	127	10	—	17	1	—	520
Abitibi-Témiscamingue	201	58	6	1	3	2	—	271
Côte-Nord	126	47	2	2	5	—	—	182
Extérieur	1	1	3	5	64	33	11	118
Ensemble du Québec	**12 663**	**3 670**	**330**	**231**	**800**	**81**	**25**	**17 800**

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1989.

T-6

Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1979-1988

Région	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/ 1987*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	5 115	4 768	4 371	3 072	2 814	2 940	2 959	2 815	3 232	4 426	+36,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 309	6 235	5 710	4 213	3 993	4 522	4 525	4 593	4 967	5 433	+ 9,4
Québec	19 204	17 491	16 467	13 469	13 449	13 057	13 694	14 289	17 037	16 242	− 4,7
Mauricie-Bois-Francs	8 562	7 564	7 621	6 208	5 540	6 144	6 795	7 071	8 149	8 419	+ 3,3
Estrie	3 599	3 205	2 924	2 170	2 240	2 772	3 224	4 004	4 817	4 643	− 3,6
Montréal métropolitain	35 195	33 058	31 271	27 360	24 832	24 680	27 672	30 340	36 094	36 354	+ 0,7
Montérégie[2]	6 464	5 976	8 335	6 884	6 519	6 486	7 559	8 502	11 273	11 637	+ 3,2
Laurentides-Lanaudière	11 216	10 390	10 339	8 949	8 571	8 668	9 616	10 820	14 283	15 010	+ 5,1
(Grand Montréal)[3]	(52 875)	(49 424)	(49 945)	(43 193)	(39 922)	(39 834)	(44 847)	(49 662)	(61 650)	(63 001)	(+ 2,2)
Outaouais	2 951	2 605	2 523	2 067	2 124	2 766	3 041	2 803	3 215	3 340	+ 3,9
Abitibi-Témiscamingue	2 965	2 531	2 760	1 871	1 685	1 673	1 701	1 610	2 005	2 542	+26,8
Baie-James	74	49	39	23	7	36	28	45	45	43	− 4,4
Côte-Nord	3 237	2 933	2 334	1 744	1 955	2 378	2 048	1 743	1 836	1 963	+ 6,9
Extérieur	637	505	545	328	308	307	361	446	501	478	− 4,6
Ensemble du Québec[4]	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**89 142**	**107 454**	**110 530**	**+2,9**

* Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source : CCQ, mai 1989.

T-7

Pourcentage des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile, 1979-1988

Région	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	4,9	4,9	4,6	3,9	3,8	3,8	3,5	3,1	3,0	4,0
Saguenay-Lac St-Jean	6,0	6,4	6,0	5,4	5,4	5,9	5,4	5,1	4,6	4,9
Québec	18,3	18,0	17,3	17,2	18,2	17,1	16,4	16,0	15,9	14,7
Mauricie-Bois-Francs	8,1	7,8	8,0	7,9	7,5	8,0	8,2	7,9	7,6	7,6
Estrie	3,4	3,3	3,1	2,8	3,0	3,6	3,9	4,5	4,5	4,2
Montréal métropolitain	33,5	34,0	32,8	34,9	33,5	32,3	33,2	34,0	33,6	32,9
Montérégie [2]	6,1	6,1	8,8	8,8	8,8	8,5	9,1	9,5	10,5	10,5
Laurentides-Lanaudière	10,7	10,7	10,9	11,4	11,6	11,3	11,5	12,1	13,3	13,6
(Grand Montréal) [3]	(50,3)	(50,8)	(52,4)	(55,1)	(53,9)	(52,1)	(53,9)	(55,7)	(57,4)	(57,0)
Outaouais	2,8	2,7	2,6	2,6	2,9	3,6	3,6	3,2	3,0	3,0
Abitibi-Témiscamingue	2,4	2,6	2,9	2,4	2,3	2,2	2,0	1,8	1,9	2,3
Baie-James	3,1	3,0	2,5	2,2	2,6	3,1	2,5	1,9	1,7	1,8
Côte-Nord	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
Extérieur										
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1989.

T-8

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1979-1988
(en millions)

Région	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/1987*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	5,4	4,5	4,1	2,3	1,9	2,1	2,1	1,9	2,1	3,2	+52,4
Saguenay-Lac St-Jean	6,7	6,6	6,1	3,5	2,9	4,1	4,1	3,9	4,0	4,7	+17,5
Québec	22,2	17,8	16,5	12,0	12,8	12,6	13,8	14,0	16,6	16,4	− 1,2
Mauricie-Bois-Francs	9,2	7,2	8,0	5,0	4,1	5,4	6,7	6,5	7,4	8,0	+ 8,1
Estrie	3,6	3,0	2,6	1,5	1,8	2,4	3,1	3,9	4,8	4,6	− 4,2
Montréal métropolitain	38,5	36,7	37,2	30,1	25,4	26,2	30,4	32,6	39,0	40,4	+ 3,6
Montérégie[2]	6,6	5,8	8,6	6,1	6,1	6,5	7,7	8,6	11,2	11,9	+ 6,2
Laurentides-Lanaudière	11,9	10,8	11,4	8,9	8,3	8,7	10,3	11,5	15,2	16,0	+ 5,3
(Grand Montréal)[3]	(57,0)	(53,3)	(57,2)	(45,1)	(39,7)	(41,4)	(48,4)	(52,7)	(65,4)	(68,3)	(+ 4,4)
Outaouais	2,2	1,9	1,9	1,5	1,6	2,2	2,7	2,2	2,4	2,6	+ 8,3
Abitibi-Témiscamingue	2,6	2,4	2,7	1,5	1,2	1,4	1,5	1,2	1,6	2,3	+43,7
Baie-James	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-Nord	3,4	3,0	2,1	1,5	1,7	2,3	1,6	1,3	1,5	1,6	+ 6,7
Extérieur	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	—
Ensemble du Québec	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**111,9**	**+ 5,6**

* Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1989.

T-9

Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1979-1988

Région	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	4,8	4,5	4,0	3,1	2,8	2,8	2,5	2,2	2,0	2,9
Saguenay-Lac St-Jean	6,0	6,6	6,0	4,7	4,3	5,5	4,9	4,4	3,8	4,2
Québec	19,7	17,8	16,3	16,2	18,9	17,0	16,4	15,9	15,7	14,6
Mauricie-Bois-Francs	8,2	7,2	7,9	6,8	6,0	7,3	7,9	7,4	7,0	7,1
Estrie	3,2	3,0	2,6	2,0	2,7	3,2	3,7	4,4	4,5	4,1
Montréal métropolitain	34,2	36,7	36,7	40,7	37,5	35,3	36,1	37,1	36,8	36,1
Montérégie [2]	5,9	5,8	8,5	8,2	9,0	8,8	9,1	9,8	10,6	10,6
Laurentides-Lanaudière	10,6	10,8	11,2	12,0	12,2	11,7	12,2	13,1	14,3	14,3
(Grand Montréal) [3]	(50,7)	(53,2)	(56,4)	(60,9)	(58,6)	(55,9)	(57,5)	(59,9)	(61,7)	(61,0)
Outaouais	1,9	1,9	1,9	2,0	2,3	3,0	3,2	2,5	2,3	2,3
Abitibi-Témiscamingue	2,3	2,4	2,7	2,0	1,8	1,9	1,8	1,4	1,5	2,1
Baie-James	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-Nord	3,0	3,0	2,1	2,0	2,5	3,1	1,9	1,5	1,4	1,4
Extérieur	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1989.

T-10

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1979-1988
(en millions)

Région	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/1987*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	3,8	3,0	2,4	1,8	1,8	2,3	2,4	2,0	2,1	2,1	—
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,9	5,6	5,4	3,2	2,6	3,5	3,6	3,5	3,4	3,7	+ 8,8
Québec	16,4	12,6	11,6	9,7	11,3	10,6	11,7	11,8	14,0	14,4	+ 2,8
Mauricie-Bois-Francs	8,0	5,7	6,8	4,1	3,3	4,5	5,9	5,5	5,7	6,3	+10,5
Estrie	3,3	2,7	2,1	1,3	1,6	2,2	2,9	4,1	5,7	4,8	−15,8
Montréal métropolitain	39,3	38,7	43,6	36,9	31,1	32,3	37,5	39,5	45,8	46,5	+ 1,5
Montérégie[2]	5,5	4,7	4,8	3,2	3,5	4,0	5,3	6,2	9,3	10,3	+10,7
Laurentides-Lanaudière	5,3	4,2	4,3	3,4	3,3	3,5	4,2	5,2	8,2	9,1	+11,0
(Grand Montréal)[3]	(50,1)	(47,6)	(52,7)	(43,5)	(37,9)	(39,8)	(46,9)	(50,9)	(63,4)	(65,8)	(+ 3,8)
Outaouais	2,4	2,0	2,2	1,7	1,8	2,3	2,8	2,4	2,6	2,7	+ 3,8
Abitibi-Témiscamingue	3,7	3,2	3,3	2,0	1,4	1,6	1,6	1,3	1,6	2,7	+68,7
Baie-James	14,7	10,8	10,0	3,4	2,3	1,3	0,7	0,4	0,8	1,3	+62,5
Côte-Nord	1,8	1,1	1,3	1,3	1,6	2,6	1,8	1,4	1,5	1,5	—
Ensemble du Québec	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**111,9**	**+ 5,6**

* Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1989.

T-11

Salaires versés aux salariés de la construction, selon la région de domicile, 1979-1988
(en millions de dollars)

Région	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/ 1987*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	66,4	64,8	64,9	38,6	34,4	39,3	40,3	36,4	43,4	67,1	+54,6
Saguenay-Lac-St-Jean	79,5	87,1	88,3	56,1	50,9	78,7	77,4	76,4	80,2	98,1	+22,3
Québec	263,5	238,3	243,8	192,6	229,8	227,7	251,5	255,2	309,3	319,1	+ 3,2
Mauricie-Bois-Francs	107,5	95,3	117,9	81,6	74,9	100,7	126,7	123,3	143,0	162,0	+13,3
Estrie	40,9	38,6	36,3	23,8	32,4	42,2	54,5	69,2	89,4	87,7	− 1,9
Montréal métropolitain	453,2	480,7	530,8	465,6	434,3	456,9	546,3	583,9	712,2	761,1	+ 6,9
Montérégie[2]	75,8	75,1	124,0	95,4	106,3	115,4	140,9	156,9	206,7	227,7	+10,2
Laurentides-Lanaudière	140,5	142,0	166,9	142,1	144,5	155,0	187,4	208,1	278,3	303,0	+ 8,9
(Grand Montréal)[3]	(669,5)	(697,8)	(821,7)	(703,1)	(685,2)	(727,3)	(874,6)	(948,9)	(1 197,1)	(1 291,8)	(+ 7,9)
Outaouais	25,4	24,1	27,4	23,5	26,9	36,8	46,7	38,8	43,5	48,8	+12,2
Abitibi-Témiscamingue	31,8	32,3	39,0	24,5	21,0	26,5	28,0	24,0	30,2	46,6	+54,3
Baie-James	1,2	1,2	1,1	0,6	0,2	0,3	—	0,4	0,5	0,9	+80,0
Côte-Nord	44,6	42,9	33,9	25,9	31,4	44,9	30,9	24,7	30,4	35,8	+17,8
Extérieur	3,2	2,6	3,9	1,9	1,6	2,0	2,2	2,6	3,6	3,7	+ 2,8
Ensemble du Québec	**1 333,6**	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 600,0**	**1 970,6**	**2 161,7**	**+ 9,7**

* Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1989.

T-12

Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1984-1988

Sous-région	1984	1985	1986	1987	1988
Iles-de-la-Madeleine	171	201	201	219	231
Gaspé	398	353	355	402	431
Ste-Anne des Monts	253	225	179	214	229
Bonaventure	614	559	520	642	728
Bas St-Laurent	1 504	1 621	1 560	1 755	1 836
Rivière-du-Loup	819	890	796	938	971
Roberval	578	546	584	675	726
Chicoutimi	3 944	3 979	4 009	4 292	4 707
Québec métropolitain	6 370	6 696	6 941	8 040	8 036
Charlevoix	739	736	743	858	856
Portneuf	813	842	869	1 011	1 071
Sud de Québec	2 673	2 750	2 929	3 534	3 568
Chaudière	1 643	1 780	2 011	2 656	2 711
Bois-Francs	1 753	1 913	2 085	2 488	2 571
Mauricie	4 391	4 882	4 986	5 661	5 848
Cantons de l'Est	2 772	3 224	4 004	4 817	4 643
Beauharnois	2 065	2 406	2 662	3 451	3 499
Rive-sud	5 533	6 388	7 112	8 950	9 207
Granby	1 208	1 407	1 572	2 308	2 423
St-Jean	1 220	1 388	1 603	2 139	2 201
St-Hyacinthe	1 268	1 441	1 612	2 058	2 150
Richelieu	725	917	1 053	1 317	1 364
Montréal métropolitain	15 104	16 870	18 327	21 205	21 199
Laval	4 043	4 414	4 901	5 939	5 948
Joliette	3 711	4 126	4 651	6 148	6 430
Terrebonne	4 495	5 070	5 722	7 578	7 978
Labelle	462	420	447	557	602
Hull	2 766	3 041	2 863	3 215	3 340
Rouyn Noranda	1 777	1 214	1 136	1 387	1 811
Abitibi	496	487	474	618	731
Baie James	36	28	45	45	43
Saguenay	1 422	1 121	937	957	1 059
Mingan	956	927	806	879	904
Extérieur	307	361	446	501	478
Ensemble du Québec	**76 429**	**83 224**	**89 142**	**107 454**	**110 530**

Source : CCQ, mai 1989

T-13

Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1984-1988
(en milliers)

Sous-régions	1984	1985	1986	1987	1988
Iles-de-la-Madeleine	92	111	101	124	109
Gaspé	297	242	243	238	265
Ste-Anne des Monts	180	165	98	117	147
Bonaventure	422	375	342	438	489
Bas St-Laurent	1 141	1 261	1 144	1 207	1 331
Rivière-du-Loup	700	738	642	744	838
Roberval	438	383	401	450	479
Chicoutimi	3 692	3 722	3 490	3 521	4 182
Québec métropolitain	6 560	7 211	7 355	8 476	8 740
Charlevoix	632	606	617	676	760
Portneuf	775	849	839	988	1 072
Sud de Québec	2 611	2 827	2 964	3 631	3 718
Chaudière	1 304	1 551	1 625	2 115	2 163
Bois-Francs	1 535	1 886	2 002	2 321	2 428
Mauricie	3 879	4 864	4 510	5 061	5 578
Cantons de l'Est	2 430	3 095	3 908	4 851	4 573
Beauharnois	2 134	2 486	2 662	3 443	3 567
Rive-sud	5 922	7 074	7 826	9 65	10 216
Granby	1 190	1 379	1 481	2 158	2 457
St-Jean	1 246	1 424	1 633	2 190	2 293
St-Hyacinthe	1 342	1 573	1 700	2 140	2 288
Richelieu	591	881	1 123	1 258	1 285
Montréal métropolitain	15 636	18 052	19 096	22 577	23 233
Laval	4 597	5 229	5 710	6 805	6 982
Joliette	3 807	4 517	5 104	6 618	7 081
Terrebonne	4 599	5 429	6 079	8 140	8 495
Labelle	328	335	297	401	414
Hull	2 175	2 711	2 218	2 403	2 571
Rouyn Noranda	1 089	1 132	926	1 134	1 692
Abitibi	356	359	329	429	597
Baie James	19	13	24	26	44
Saguenay	1 550	969	741	836	1 008
Mingan	764	621	526	674	632
Extérieur	94	113	135	172	177
Ensemble du Québec	**74 131**	**84 186**	**87 890**	**106 021**	**111 908**

Source : CCQ, mai 1989.

T-14

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1979-1988

Mois	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/1987*
Janvier	49 494	47 665	46 850	41 718	30 732	31 660	35 170	40 413	46 105	53 147	+15,3
Février	48 604	46 856	46 811	40 527	29 998	34 465	36 987	42 160	45 622	52 607	+15,3
Mars	53 700	47 574	50 524	40 618	32 438	35 252	41 170	45 043	49 590	56 050	+13,0
Avril	60 796	52 436	57 402	43 513	37 621	39 368	45 478	50 983	60 068	66 200	+10,2
Mai	72 789	65 271	68 654	51 401	45 089	48 132	54 488	55 106	70 765	74 724	+ 5,6
Juin	80 239	70 135	71 749	53 134	50 626	54 756	59 515	59 260	75 512	79 687	+ 5,5
Juillet	77 583	68 591	71 108	52 182	51 206	52 138	57 566	60 430	73 480	76 842	+ 4,6
Août	81 251	75 301	75 349	54 433	54 194	57 784	63 270	68 945	81 731	81 188	− 0,7
Septembre	81 825	73 739	73 239	54 942	54 282	59 580	64 048	69 172	81 002	82 059	+ 1,3
Octobre	80 716	74 656	71 673	54 196	54 079	58 181	64 352	68 914	81 015	80 640	− 0,5
Novembre	76 498	69 875	64 180	49 559	50 125	55 584	63 537	66 536	75 530	75 642	+ 0,1
Décembre	61 887	59 692	54 869	42 590	44 640	49 303	53 291	56 082	66 482	66 180	− 0,4
Total	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**89 142**	**107 454**	**110 530**	**+ 2,9**
Écart (maximum-minimum)	32 331	28 445	28 538	14 415	24 284	27 920	29 182	28 759	36 109	29 452	−18,4
Moyenne mensuelle	68 782	62 649	62 701	48 234	44 586	48 017	53 239	56 920	67 242	70 414	+ 4,7

* Variation annuelle en pourcentage

Source: CCQ, mai 1989

T-15

Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1979-1988
(en millions)

Mois	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/1987*
Janvier	5,6	5,3	5,8	5,2	3,7	3,1	3,5	4,4	5,9	6,6	+11,9
Février	6,3	6,3	5,9	5,2	3,7	4,1	4,6	5,3	5,9	6,6	+11,9
Mars	7,8	6,3	6,6	5,3	4,0	4,8	5,9	6,3	6,3	7,3	+15,9
Avril	7,5	6,3	7,2	5,2	4,9	4,4	5,3	6,4	8,2	9,3	+13,4
Mai	10,5	9,7	10,7	7,4	5,5	6,1	7,6	7,5	9,9	10,0	+ 1,0
Juin	12,3	9,8	9,9	6,7	6,5	8,3	8,8	6,5	9,9	10,7	+ 8,1
Juillet	7,6	6,7	7,4	6,0	5,6	4,5	5,1	5,3	6,4	8,3	+29,7
Août	12,8	12,0	12,1	7,2	7,3	8,5	10,5	11,3	12,9	11,0	−14,7
Septembre	12,3	10,0	10,2	7,1	7,5	9,1	8,5	9,1	10,8	11,3	+ 4,6
Octobre	11,7	11,3	11,5	8,2	7,8	7,9	8,8	9,7	12,9	12,4	− 3,9
Novembre	11,3	10,5	8,6	6,3	6,3	7,7	10,1	10,3	10,1	10,2	+ 1,0
Décembre	6,9	5,9	5,8	4,2	5,1	5,7	5,4	5,6	6,7	8,2	+22,4
Total	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**111,9**	**+ 5,6**
Écart (maximum-minimum)	7,2	6,7	6,3	4,0	4,1	6,0	7,0	6,9	7,0	5,8	−17,1
Moyenne mensuelle	9,4	8,3	8,5	6,2	5,7	6,2	7,0	7,3	8,8	9,3	+ 5,7

* Variation annuelle en pourcentage.

Source : CCQ, mai 1989.

T-16

Salaires versés dans la construction selon le mois, 1979-1988
(en millions de dollars)

Mois	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/1987*
Janvier	65,2	63,8	79,6	79,2	60,8	55,7	64,1	81,0	110,4	123,1	+11,5
Février	73,5	76,9	81,0	79,1	60,9	73,9	82,8	98,7	110,5	123,2	+11,5
Mars	91,0	78,1	89,9	80,6	67,1	85,5	105,9	116,5	119,0	136,4	+14,6
Avril	89,3	79,2	98,3	79,4	80,3	78,9	94,7	116,7	131,3	173,1	+31,8
Mai	119,7	122,3	156,0	108,2	97,1	108,0	139,8	133,8	207,7	191,7	− 7,7
Juin	145,6	133,0	144,5	108,9	114,2	145,3	160,5	116,0	182,2	205,7	+12,9
Juillet	94,1	95,4	110,8	97,4	101,0	80,7	94,3	94,7	118,4	160,3	+35,4
Août	151,6	161,9	177,7	115,8	128,8	152,0	188,7	199,6	235,5	212,3	− 9,8
Septembre	146,1	136,3	151,0	116,3	132,5	162,5	154,4	167,8	200,2	223,0	+11,4
Octobre	139,2	153,5	171,5	133,2	138,6	141,1	161,2	177,1	238,9	243,0	+ 1,7
Novembre	134,0	142,1	128,1	102,6	112,3	136,0	185,0	190,1	187,4	203,5	+ 8,6
Décembre	83,5	82,5	89,9	71,3	95,0	106,9	101,5	107,8	129,2	166,4	+28,8
Total	**1 333,6**	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 600,0**	**1 970,6**	**2 161,7**	**+ 9,7**
Écart (maximum-minimum)	86,4	89,7	98,1	54,1	77,8	106,8	124,6	118,6	128,5	119,9	− 6,7
Moyenne mensuelle	111,1	110,4	123,2	97,7	99,1	110,5	127,7	133,3	164,2	180,1	+ 9,7

* Variation annuelle en pourcentage.

Source : CCQ, mai 1989.

T-17

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1988

Région	Salariés qualifiés			Salariés exerçant une occupation	Total	Pourcentage par région
	Compagnons	Apprentis	Total			
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	2 464	776	3 240	1 186	4 426	4,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 626	1 438	4 064	1 369	5 433	4,9
Québec	8 421	4 612	13 033	3 209	16 242	14,7
Mauricie-Bois-Francs	4 094	2 455	6 549	1 870	8 419	7,6
Estrie	2 061	1 676	3 737	906	4 643	4,2
Montréal métropolitain	15 149	11 794	26 943	9 411	36 354	32,9
Montérégie[2]	5 355	3 819	9 174	2 463	11 637	10,5
Laurentides-Lanaudière	6 500	5 126	11 626	3 384	15 010	13,6
(Grand Montréal)[3]	(27 004)	(20 739)	(47 743)	(15 258)	(63 001)	(57,0)
Outaouais	1 351	991	2 342	998	3 340	3,0
Abitibi-Témiscamingue	1 063	812	1 875	667	2 542	2,3
Baie-James	6	6	12	31	43	—
Côte-Nord	884	316	1 200	763	1 963	1,8
Extérieur	194	43	237	241	478	0,4
Ensemble du Québec[4]	**50 168**	**33 864**	**84 032**	**26 498**	**110 530**	**100,0**

1 Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec

2 Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source : CCQ, mai 1989.

T-18

Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1988

	Salariés qualifiés			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen		
	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total
Briqueteur-maçon	2 448	1 976	4 424	959	824	899	20 467	12 165	16 759
Calorifugeur	532	163	695	1 236	899	1 157	27 381	13 933	24 227
Carreleur	494	592	1 086	1 167	980	1 065	24 197	14 323	18 815
Charpentier-menuisier	14 241	11 767	26 008	1 042	854	957	21 757	12 644	17 634
Chaudronnier	640	84	724	1 251	1 023	1 225	35 220	22 937	33 795
Cimentier-applicateur	811	838	1 649	1 161	897	1 027	23 141	13 518	18 251
Couvreur	1 222	1 171	2 393	1 049	717	887	21 208	12 400	16 898
Électricien	7 149	5 000	12 149	1 316	1 085	1 221	30 107	15 770	24 207
Ferblantier	2 269	1 371	3 640	1 373	1 089	1 266	30 492	16 825	25 344
Ferrailleur	648	205	853	1 166	669	1 046	23 530	11 364	20 606
Grutier	924	127	1 051	1 392	994	1 344	32 234	19 649	30 713
Mécanicien d'ascenseur	539	306	845	1 697	1 441	1 605	44 196	22 960	36 506
Mécanicien de chantier	1 101	316	1 417	1 174	906	1 114	30 041	16 971	27 126
Mécanicien de machines lourdes	218	25	243	1 231	663	1 172	29 749	12 477	27 972
Monteur d'acier de structure	1 562	619	2 181	1 230	858	1 125	29 686	15 797	25 744
Opérateur d'équipement lourd	4 102	770	4 872	964	821	941	19 086	14 566	18 371
Opérateur de pelles mécaniques	1 456	210	1 666	1 188	768	1 135	24 665	14 062	23 328
Peintre	2 407	1 862	4 269	923	735	841	17 745	9 915	14 330
Plâtrier	645	963	1 608	885	687	767	17 649	9 350	12 679
Poseur de systèmes intérieurs	698	1 098	1 796	1 090	856	947	22 473	12 092	16 126
Poseur de revêtement souple	341	190	531	890	591	783	16 395	9 349	13 874
Serrurier en bâtiment	393	279	672	1 230	843	1 069	25 328	13 638	20 475
Tuyauteur	5 328	3 932	9 260	1 342	1 270	1 311	31 660	20 070	26 739
Total	**50 168**	**33 864**	**84 032**	**1 148**	**934**	**1 062**	**25 138**	**14 174**	**20 719**

Source: CCQ, mai 1989.

T-19

Évolution en pourcentage du nombre de salariés, selon le statut, 1979-1988

Statut	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Apprentis	13,6	13,3	13,0	12,5	12,1	13,8	18,6	22,6	28,5	30,6
Compagnons	54,0	55,9	56,7	58,2	58,5	57,4	53,9	49,8	45,0	45,4
Total des salariés qualifiés	67,6	66,2	69,7	70,8	70,6	71,1	72,5	72,4	73,5	76,0
Total des occupations	32,4	30,8	30,3	29,2	29,4	28,9	27,5	27,6	26,5	24,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989.

T-20

Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés selon le métier, 1979-1988

Métier	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Briqueteur-maçon	5,1	4,9	4,9	4,8	5,0	5,0	5,0	5,3	5,2	5,3
Calorifugeur	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,0	1,1	1,0	0,9	0,8
Carreleur	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,1	1,2	1,1	1,3
Charpentier-menuisier	30,6	29,7	28,8	27,3	28,6	28,8	28,7	29,2	32,5	31,0
Chaudronnier	0,9	1,1	1,1	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,8	0,9
Cimentier-applicateur	1,6	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7	1,9	1,9	1,8	2,0
Couvreur	1,9	2,1	2,3	2,4	2,5	2,8	3,1	3,0	2,8	2,8
Électricien	14,1	14,3	14,7	15,5	15,3	15,3	15,1	15,2	14,4	14,4
Ferblantier	3,6	3,8	4,0	4,4	4,2	4,2	4,6	4,4	4,1	4,3
Ferrailleur	1,1	1,2	1,4	1,3	1,1	1,4	1,3	1,0	1,0	1,0
Grutier	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4	1,2	1,2
Mécanicien d'ascenseur	1,0	1,0	1,1	1,4	1,3	1,1	1,1	0,9	1,0	1,0
Mécanicien de chantier	1,2	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6	1,6	1,7
Mécanicien de machines lourdes	1,9	1,7	1,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3
Monteur d'acier de structure	2,5	2,7	2,8	2,8	2,5	2,8	2,9	3,0	2,6	2,6
Opérateur d'équipement lourd	8,7	8,4	8,0	7,2	7,0	7,1	6,6	5,8	5,6	5,8
Opérateur de pelles mécaniques	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,8	2,0
Peintre	5,9	5,8	5,5	5,4	5,5	5,5	5,2	5,2	5,2	5,1
Plâtrier	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,7	1,8	1,9
Poseur de systèmes intérieurs	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,6	2,0	1,9	2,1
Poseur de revêtement souple	1,0	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6
Serrurier en bâtiment	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8
Tuyauteur	10,7	10,9	11,3	12,3	12,0	11,8	11,4	11,3	11,1	11,0
Total des salariés qualifiés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989.

T-21

Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, 1988

Métier / Région de domicile	Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	Saguenay-Lac St-Jean	Québec	Mauricie-Bois-Francs	Estrie	Montréal métro.	Monté-régie [2]	Laurentides-Lanaudière	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Extérieur	Total
Briqueteur-maçon	118	179	529	364	196	1 702	498	592	137	57	19	33	4 424
Calorifugeur	12	46	123	42	20	271	25	120	22	5	7	*	695
Carreleur	8	19	206	41	83	551	59	90	7	*	13	6	1 086
Charpentier-menuisier	1 348	1 327	4 947	2 039	1 356	5 885	3 326	4 012	778	628	332	26	26 008
Chaudronnier	72	82	40	62	25	280	45	93	*	19	*	*	724
Cimentier-applicateur	50	45	242	113	57	787	126	159	23	12	13	22	1 649
Couvreur	70	81	282	233	111	893	236	319	108	28	21	11	2 393
Électricien	332	566	1 433	963	503	4 317	1 414	1 715	340	363	192	11	12 149
Ferblantier	69	164	535	258	125	1 439	312	532	125	51	23	7	3 640
Ferrailleur	50	56	142	79	27	318	50	84	12	15	19	*	853
Grutier	43	69	115	97	41	371	65	119	22	40	54	15	1 051
Mécanicien d'ascenseur	*	6	122	6	*	504	78	72	8	*	*	42	845
Mécanicien de chantier	81	129	108	218	58	346	236	143	8	50	39	*	1 417
Mécanicien de machines lourdes	35	17	45	19	10	44	16	23	*	*	30	*	243
Monteur d'acier de structure	139	200	305	211	51	651	172	204	45	97	99	7	2 181
Opérateur d'équipement lourd	337	303	956	481	246	893	612	595	132	166	140	6	4 872
Opérateur de pelles mécaniques	92	157	320	151	101	250	199	234	52	67	42	*	1 666
Peintre	142	172	659	247	187	1 769	387	440	129	74	54	9	4 269
Plâtrier	15	48	313	80	78	635	151	212	49	14	*	9	1 608
Poseur de systèmes intérieurs	5	40	234	99	50	868	116	266	93	19	*	5	1 796
Poseur de revêtement souple	33	14	102	38	20	191	46	63	17	*	*	*	531
Serrurier en bâtiment	9	20	111	20	24	325	44	87	11	12	8	*	672
Tuyauteur	179	324	1 164	688	364	3 653	961	1 452	222	148	84	21	9 260
Total des salariés qualifiés	**3 240**	**4 064**	**13 033**	**6 549**	**3 737**	**26 943**	**9 174**	**11 626**	**2 342**	**1 875**	**1 200**	**237**	**84 032**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

Source : CCQ, mai 1989.

T-22

I - Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1988

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	28 408	28 304	29 869	34 516	37 928	39 515	37 895	39 302	39 893	39 355	37 527	33 384	35 491	50 168
Apprentis	15 251	14 908	15 939	19 129	21 997	23 862	22 911	24 936	24 948	24 218	22 453	19 785	20 861	33 864
Autres Salariés	9 488	9 395	10 242	12 555	14 799	16 310	16 036	16 950	17 218	17 067	15 662	13 011	14 061	26 498
Total	**53 147**	**52 607**	**56 050**	**66 200**	**74 724**	**79 687**	**76 842**	**81 188**	**82 059**	**80 640**	**75 642**	**66 180**	**70 414**	**110 530**

II - Indices des variations saisonnières de l'emploi, selon le statut professionnel, * 1988

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max.-min.)
Compagnons	80,0	79,7	84,1	97,2	106,9	111,3	106,8	110,7	112,4	110,9	105,7	94,1	32,7
Apprentis	73,1	71,5	76,4	91,7	105,4	114,4	109,8	119,5	119,6	116,1	107,6	94,8	48,1
Autres Salariés	67,5	66,8	72,8	89,3	105,2	116,0	114,0	120,5	122,4	121,4	111,4	92,5	55,6
Total	**75,5**	**74,7**	**79,6**	**94,0**	**106,1**	**113,2**	**109,1**	**115,3**	**116,5**	**114,5**	**107,4**	**94,0**	**41,8**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source : CCQ, mai 1989.

T-23

I - Nombre d'heures travaillées dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1988
(en milliers)

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des heures
Compagnons	3 633	3 627	3 956	4 980	5 152	5 412	4 124	5 425	5 626	6 170	5 202	4 274	4 798	57 582
Apprentis	1 838	1 789	1 982	2 626	2 839	3 084	2 265	3 205	3 259	3 540	2 879	2 341	2 637	31 647
Autres Salariés	1 141	1 192	1 351	1 710	1 971	2 212	1 896	2 355	2 454	2 665	2 157	1 576	1 890	22 679
Total	**6 612**	**6 608**	**7 289**	**9 316**	**9 963**	**10 708**	**8 285**	**10 985**	**11 339**	**12 375**	**10 238**	**8 190**	**9 326**	**111 908**

II - Indices des variations saisonnières des heures travaillées, selon le statut professionnel, * 1988

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max.-min.)
Compagnons	75,7	75,6	82,4	103,8	107,4	112,8	86,0	113,1	117,2	128,6	108,4	89,1	53,0
Apprentis	69,7	67,8	75,2	99,6	107,7	116,9	85,9	121,5	123,6	134,2	109,2	88,8	66,4
Autres salariés	60,4	63,1	71,5	90,5	104,3	117,0	100,3	124,6	129,8	141,0	114,1	83,4	80,6
Total	**70,9**	**70,8**	**78,1**	**99,9**	**106,8**	**114,8**	**88,8**	**117,8**	**121,6**	**132,7**	**109,8**	**87,8**	**61,9**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.
Source : CCQ, mai 1989.

T-24

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1988

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	1 226	1 286	1 336	1 735	2 282	2 665	2 671	2 891	2 942	2 715	2 418	1 806	2 164	4 426
Saguenay-Lac St-Jean	1 845	1 692	1 906	2 425	3 076	3 533	3 543	3 870	4 011	3 742	3 473	3 088	3 017	5 433
Québec	7 427	7 355	7 824	9 639	11 492	12 316	11 702	12 092	12 251	12 072	11 259	9 689	10 426	16 242
Mauricie-Bois-Franc	3 508	3 383	3 740	4 629	5 443	5 961	5 791	6 165	6 361	6 379	5 884	5 184	5 202	8 419
Estrie	2 254	2 292	2 504	2 973	3 315	3 477	3 422	3 470	3 447	3 353	3 075	2 667	3 021	4 643
Montréal-Métropolitain	20 285	20 254	21 138	23 945	25 861	27 004	25 943	27 310	27 517	27 281	25 913	23 098	24 629	36 354
Montérégie[2]	5 776	5 697	6 236	7 445	8 173	8 611	8 339	8 781	8 793	8 701	8 089	7 129	7 647	11 637
Laurentides-Lanaudière	7 782	7 661	8 321	9 681	10 681	11 161	10 652	11 378	11 352	11 132	10 522	9 207	9 961	15 010
(Grand Montréal)[3]	(33 843)	(33 612)	(35 695)	(41 071)	(44 715)	(46 776)	(44 934)	(47 469)	(47 662)	(47 114)	(44 524)	(39 434)	(42 237)	(63 001)
Outaouais	1 171	1 188	1 223	1 585	1 904	2 097	1 949	2 121	2 148	2 076	2 057	1 755	1 773	3 340
Abitibi-Témiscamingue	1 036	924	928	1 104	1 294	1 542	1 563	1 789	1 816	1 756	1 662	1 479	1 408	2 542
Baie James	*	5	16	19	22	23	24	25	33	33	18	11	19	43
Côte-Nord	675	705	708	825	957	1 096	1 074	1 144	1 238	1 259	1 104	930	976	1 963
Extérieur	159	165	170	195	224	201	169	152	150	141	168	137	169	478
Ensemble du Québec[4]	**53 147**	**52 607**	**56 050**	**66 200**	**74 724**	**79 687**	**76 842**	**81 188**	**82 059**	**80 640**	**75 642**	**66 180**	**70 414**	**110 530**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source : CCQ, mai 1989.

T-25

Indices des variations saisonnières de l'emploi, selon la région de domicile des salariés **, 1988

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts des points (max.-min.)
Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	56,7	59,4	61,7	80,2	105,4	123,1	123,4	133,6	136,0	125,5	111,7	83,4	79,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	61,1	56,1	63,2	80,4	101,9	117,1	117,4	128,3	132,9	124,0	115,1	102,3	76,8
Québec	71,2	70,5	75,0	92,4	110,2	118,2	112,2	116,0	117,5	115,8	108,0	92,9	47,0
Mauricie-Bois-Francs	67,4	65,0	71,9	89,0	104,6	114,6	111,3	118,5	122,3	122,6	113,1	99,7	57,6
Estrie	74,6	75,9	82,9	98,4	109,7	115,1	113,3	114,9	114,1	111,0	101,8	88,3	40,5
Montréal métro.	82,4	82,2	85,8	97,2	105,0	109,6	105,3	110,9	111,7	110,8	105,2	93,8	29,5
Montérégie [2]	75,5	74,5	81,5	97,3	106,9	112,6	109,0	114,8	115,0	113,8	105,8	93,2	40,5
Laurentides-Lanaudière	78,1	76,9	83,5	97,2	107,2	112,0	106,9	114,2	114,0	111,7	105,6	92,4	37,3
(Grand Montréal) [3]	(64,8)	(64,4)	(68,4)	(78,7)	(85,7)	(89,6)	(86,1)	(90,9)	(91,3)	(90,3)	(85,3)	(75,5)	26,9
Outaouais	66,0	67,0	69,0	89,4	107,4	118,3	109,9	119,6	121,1	117,1	116,0	99,0	55,1
Abitibi-Témiscamingue	73,6	65,6	65,9	78,4	91,9	109,5	111,0	127,0	129,0	124,7	118,0	105,0	63,4
Baie-James	*	26,3	84,2	100,0	115,8	121,0	126,3	131,6	173,7	173,7	94,7	57,9	147,4
Côte-Nord	69,1	72,2	72,5	84,5	98,0	112,3	110,0	117,2	126,8	129,0	113,1	95,3	59,9
Extérieur	94,1	97,6	100,6	115,4	132,5	118,9	100,0	89,9	88,7	83,4	99,4	81,1	37,8
Ensemble du Québec	**75,5**	**74,7**	**79,6**	**94,0**	**106,1**	**113,2**	**109,1**	**115,3**	**116,5**	**114,5**	**107,4**	**94,0**	**41,8**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

** Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne de chaque région, ramenée à l'indice 100.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1989.

T-26

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon le mois et la région de domicile, 1988
(en milliers)

Mois / Région	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	138	148	155	204	270	328	301	383	385	384	294	191	3 180
Saguenay-Lac-Saint-Jean	212	196	222	302	381	460	400	530	567	557	462	372	4 662
Québec	918	911	1 006	1 330	1 509	1 667	1 266	1 637	1 712	1 847	1 488	1 162	16 454
Mauricie-Bois-Francs	407	401	443	606	685	762	605	819	863	964	797	655	8 006
Estrie	268	265	304	407	427	447	355	457	450	500	385	308	4 573
Montréal métro.	2 623	2 659	2 907	3 532	3 601	3 748	2 823	3 742	3 877	4 327	3 634	2 958	40 431
Montérégie [2]	701	698	782	1 046	1 075	1 138	872	1 167	1 165	1 326	1 055	864	11 890
Laurentides-Lanaudière	980	978	1 094	1 408	1 466	1 526	1 135	1 535	1 582	1 699	1 437	1 151	15 991
(Grand Montréal) [3]	(4 304)	(4 335)	(4 784)	(5 985)	(6 142)	(6 412)	(4 830)	(6 444)	(6 623)	(7 353)	(6 126)	(4 973)	(68 312)
Outaouais	131	128	136	194	231	261	198	262	275	285	268	202	2 571
Abitibi-Témiscamingue	125	112	117	149	167	203	177	267	264	267	244	197	2 289
Baie-James	—	—	3	4	4	4	5	6	5	6	2	2	44
Côte-Nord	96	98	105	118	126	146	133	165	179	199	158	116	1 641
Extérieur	13	13	15	18	19	18	13	14	13	14	15	12	177
Ensemble du Québec [4]	**6 612**	**6 608**	**7 289**	**9 316**	**9 963**	**10 708**	**8 285**	**10 985**	**11 339**	**12 375**	**10 238**	**8 190**	**111 908**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total inclut les heures travaillées par les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source : CCQ, mai 1989.

T-27

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon le mois et la région de travail, 1988
(en milliers)

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	89	95	104	139	199	226	200	247	234	244	185	139	2 103
Saguenay-Lac-St-Jean	178	166	177	243	308	357	304	413	463	434	363	300	3 708
Québec	786	794	869	1 150	1 343	1 468	1 123	1 432	1 465	1 615	1 287	1 027	14 362
Mauricie-Bois-Francs	305	307	347	472	544	609	484	653	660	751	623	517	6 275
Estrie	289	271	315	413	433	465	363	475	486	532	409	335	4 787
Montréal métro.	3 132	3 133	3 395	4 068	4 106	4 229	3 205	4 258	4 415	9 978	4 152	3 390	46 461
Montérégie [2]	581	566	641	902	945	995	745	1 002	1 013	1 186	923	761	10 260
Laurentides-Lanaudière	457	480	576	824	896	972	681	925	929	959	789	606	9 095
(Grand Montréal) [3]	(4 170)	(4 180)	(4 611)	(5 795)	(5 947)	(6 196)	(4 632)	(6 185)	(6 356)	(7 123)	(5 864)	(4 757)	(65 817)
Outaouais	132	133	144	210	248	267	199	281	308	306	280	210	2 718
Abitibi-Témiscamingue	152	136	147	161	176	228	207	314	308	338	318	239	2 725
Baie-James	63	81	92	86	88	105	128	117	160	160	135	61	1 278
Côte-Nord	93	93	93	108	114	134	117	149	163	188	150	122	1 524
Ensemble du Québec [4]	**6 612**	**6 608**	**7 289**	**9 316**	**9 963**	**10 708**	**8 285**	**10 985**	**11 339**	**12 375**	**10 238**	**8 190**	**111 908**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les région du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total inclut les heures travaillées dans les régions inconnues et extérieures.

Source : CCQ, mai 1989.

T-28

Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1988

Statut	Moins de 100 heures	100-199 heures	200-299 heures	300-399 heures	400-499 heures	Total
Compagnons						
nombre	3 072	1 925	1 634	1 722	1 719	10 072
%	30,5	19,1	16,2	17,1	17,1	—
% cumulatif	—	49,6	65,8	82,9	100,0	—
Apprentis						
nombre	1 899	2 052	1 878	1 850	1 951	9 630
%	19,7	21,3	19,5	19,2	20,2	—
% cumulatif	—	41,0	60,5	79,7	100,0	—
Autres salariés						
nombre	3 784	2 142	1 550	1 395	1 282	10 153
%	37,3	21,1	15 3	13,7	12,6	—
% cumulatif	—	58,4	73,6	87,3	100,0	—
Total des salariés						
nombre	8 755	6 119	5 062	4 967	4 952	29 855
%	29,3	20,5	16,9	16,6	16,6	—
% cumulatif	—	49,8	66,8	83,4	100,0	—

Source : CCQ, mai 1989.

T-29

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1988

Nombre de mois	Salariés qualifiés			Salariés exerçant une occupation	Total	Salariés qualifiés (en %)			Salariés exerçant une occupation (en %)	Total (en %)
	Compagnons	Apprentis	Total			Compagnons	Apprentis	Total		
1	2 569	1 728	4 297	3 389	7 686	5,1	5,1	5,1	12,8	6,9
2	2 146	2 118	4 264	2 477	6 741	4,3	6,2	5,1	9,3	6,1
3	2 032	2 358	4 390	2 081	6 471	4,0	7,0	5,2	7,8	5,8
4	2 118	2 403	4 521	1 881	6 402	4,2	7,1	5,4	7,1	5,8
5	2 544	2 704	5 248	1 956	7 204	5,1	8,0	6,2	7,4	6,5
6	2 800	2 623	5 423	1 997	7 420	5,6	7,7	6,4	7,5	6,7
7	3 459	3 019	6 478	2 139	8 617	6,9	8,9	7,7	8,1	7,8
8	3 748	2 775	6 523	1 987	8 510	7,5	8,2	7,8	7,5	7,7
9	4 121	2 587	6 708	1 794	8 502	8,2	7,6	8,0	6,8	7,7
10	3 900	2 362	6 262	1 487	7 749	7,8	7,0	7,4	5,6	7,0
11	4 862	2 549	7 411	1 568	8 979	9,7	7,5	8,8	5,9	8,1
12	15 869	6 638	22 507	3 742	26 249	31,6	19,6	26,8	14,1	23,7
Total	**50 168**	**33 864**	**84 032**	**26 498**	**110 530**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1989.

T-30

Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1988

Nombre de mois	Nombre de compagnons	Nombre d'apparitions * en 1988			
		1	2	3	4 ou +
1	2 569	2 569	—	—	—
2	2 146	1 668	478	—	—
3	2 032	1 319	608	105	—
4	2 118	1 318	649	129	22
5	2 544	1 500	817	200	27
6	2 800	1 414	1 076	265	45
7	3 459	1 911	1 132	365	51
8	3 748	2 109	1 208	370	61
9	4 121	2 320	1 355	400	46
10	3 900	1 821	1 740	339	—
11	4 862	2 144	2 718	—	—
12	15 869	15 869	—	—	—
Total	**50 168**	**35 962**	**11 781**	**2 173**	**252**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1989.

T-31

Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1988

Nombre de mois	Nombre d'apprentis	Nombre d'apparitions * en 1988			
		1	2	3	4 ou +
1	1 728	1 728	—	—	—
2	2 118	1 719	399	—	—
3	2 358	1 726	550	82	—
4	2 403	1 551	690	151	11
5	2 704	1 755	734	188	27
6	2 623	1 412	948	232	31
7	3 019	1 745	939	293	42
8	2 775	1 541	897	280	57
9	2 587	1 369	886	301	31
10	2 362	1 062	1 062	238	—
11	2 549	1 128	1 421	—	—
12	6 638	6 638	—	—	—
Total	**33 864**	**23 374**	**8 526**	**1 765**	**199**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1989.

T-32

Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparition dans la construction, 1988

Nombre de mois	Nombre de salariés exerçant une occupation	Nombre d'apparitions * en 1988			
		1	2	3	4 ou +
1	3 389	3 389	—	—	—
2	2 477	2 113	364	—	—
3	2 081	1 537	483	61	—
4	1 881	1 273	505	91	12
5	1 956	1 269	555	116	16
6	1 997	1 208	637	133	19
7	2 139	1 367	585	157	30
8	1 987	1 239	565	157	26
9	1 794	1 057	552	166	19
10	1 487	740	630	117	—
11	1 568	808	760	—	—
12	3 742	3 742	—	—	—
Total	**26 498**	**19 742**	**5 636**	**998**	**122**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1989.

T-33

Nombre de salariés actifs en 1988, selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

Région	Nombre d'années consécutives *													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	4 426	3 567	2 759	2 378	2 056	1 790	1 603	1 535	1 471	1 413	1 347	1 280	1 155	1 038	937
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 433	4 301	3 612	3 153	2 822	2 321	2 097	2 050	1 980	1 812	1 717	1 604	1 400	1 283	1 172
Québec	16 242	13 822	10 916	9 328	8 137	7 494	6 869	6 642	6 343	6 097	5 871	5 476	4 970	4 601	4 256
Mauricie-Bois-Francs	8 419	7 126	5 661	4 941	4 179	3 544	3 228	3 154	2 981	2 865	2 784	2 590	2 360	2 170	1 956
Estrie	4 643	3 996	3 074	2 389	1 930	1 476	1 238	1 204	1 136	1 092	1 041	977	897	826	769
Montréal métropolitain	36 354	17 324	13 393	11 015	9 111	8 202	7 741	7 523	7 007	6 639	6 386	6 193	5 893	5 525	5 134
Montérégie [2]	11 637	9 556	6 832	5 578	4 566	4 030	3 687	3 565	3 333	3 152	3 035	2 864	2 645	2 396	2 177
Laurentides-Lanaudière	15 010	12 453	9 282	7 718	6 465	5 674	5 316	5 128	4 720	4 468	4 280	4 082	3 774	3 467	3 111
Outaouais	3 340	2 428	1 797	1 556	1 289	980	834	751	662	615	552	517	464	405	369
Abitibi-Témiscamingue	2 542	1 682	1 175	1 021	896	794	709	694	609	551	521	491	435	378	339
Côte-Nord	1 963	1 490	1 160	988	907	738	592	556	529	493	436	379	322	276	250
Ensemble du Québec [3]	**110 530**	**90 525**	**69 324**	**58 081**	**48 948**	**43 009**	**39 516**	**38 188**	**35 778**	**33 937**	**32 489**	**30 803**	**28 421**	**26 192**	**23 934**
En %	100,0	81,9	62,7	52,5	44,3	38,9	35,7	34,5	32,4	30,7	29,4	27,9	25,7	23,7	21,6

* Les salariés sont répartis selon la région de domicile en 1988. Le salarié ayant travaillé en 1988 et 1987 se voit accorder 2 ans d'expérience; ce salarié est réputé avoir également 1 an d'expérience et ainsi de suite.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Le total inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1989.

T-34

Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers selon la région de travail et les salaires, 1988

Métier	Lieu de travail							Total
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et 1 autre	2 autres	3 autres ou +	Autres régions seulement 1 région	2 régions	3 régions ou +	
Charpentier-menuisier	15 021	4 966	879	154	4 212	701	75	26 008
Électricien	7 382	2 219	436	64	1 735	279	34	12 149
Tuyauteur	4 567	1 809	487	142	1 730	443	82	9 260
Peintre	2 638	731	139	27	619	99	16	4 269
Opération équipement lourd	2 976	780	98	35	814	146	23	4 872
Briqueteur-maçon	2 576	819	153	65	657	117	37	4 424
Total salariés qualifiés	46 847	15 685	3 537	1 343	13 493	2 558	569	84 032
Salariés exerçant une occupation	14 368	4 506	1 007	265	5 108	990	254	26 498
Total	**61 215**	**20 191**	**4 544**	**1 608**	**18 601**	**3 548**	**823**	**110 530**
	Salaire annuel moyen ($)							
Charpentier-menuisier	17 465	18 871	19 539	23 834	16 184	17 415	18 082	17 634
Électricien	23 745	23 867	27 743	31 572	24 645	28 643	28 671	24 207
Tuyauteur	25 385	26 965	30 657	35 487	27 299	29 542	31 755	26 739
Peintre	14 198	15 300	15 304	20 788	12 679	16 708	21 517	14 330
Opérateur équipement lourd	17 082	20 491	24 117	25 673	18 831	23 483	28 998	18 371
Briqueteur-maçon	16 723	17 610	18 596	24 566	14 863	15 627	16 349	16 759
Total salariés qualifiés	19 810	21 456	24 985	32 299	20 087	22 818	27 012	20 719
Salariés exerçant une occupation	14 993	17 985	22 327	27 828	13 623	17 205	30 372	15 875
Total	**18 679**	**20 682**	**24 396**	**31 562**	**18 312**	**21 252**	**28 049**	**19 558**

Source : CCQ, mai 1989.

T-35

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1988
(en milliers)

Région de domicile / Région de travail	Bas-St-Laurent-Gaspésie	Saguenay-Lac-St-Jean	Québec	Mauricie-Bois-Francs	Estrie	Montréal métro.	Montérégie	Laurentides-Lanaudière	Outaouais	Baie James	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie [1]	1 897	45	185	26	43	164	53	37	8	330	62	70	3 180
Saguenay-Lac-St-Jean	15	3 442	117	34	27	98	16	25	6	191	88	26	4 662
Québec	100	69	13 465	145	210	433	91	75	25	323	187	79	16 454
Mauricie-Bois-Francs	17	47	168	5 761	213	405	260	62	26	55	66	31	8 006
Estrie	2	3	41	33	3 945	142	84	14	21	11	13	3	4 573
Montréal métropolitain	18	36	211	126	124	32 094	3 226	2 489	62	109	61	41	40 431
Montérégie [2]	10	12	61	81	153	4 668	6 210	154	17	48	12	16	11 890
Laurentides-Lanaudière	9	22	52	55	44	8 207	293	6 181	239	61	44	10	15 991
Outaouais	7	2	13	5	4	99	12	38	2 212	3	13	—	2 571
Abitibi-Témiscamingue	13	6	18	1	12	16	4	6	3	26	2 129	1	2 289
Côte-Nord	13	22	30	4	5	93	5	8	1	36	41	1 248	1 641
Extérieur	1	—	1	3	6	38	6	6	98	85	5	—	177
Ensemble du Québec [3]	**2 103**	**3 708**	**14 362**	**6 275**	**4 787**	**46 461**	**10 260**	**9 095**	**2 718**	**1 278**	**2 725**	**1 524**	**111 908**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Le total comprend les heures dont on ne connaît pas la provenance.

Source : CCQ, mai 1989.

T-36

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1988

	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
Ont travaillé pour	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total
Compagnons et apprentis						
1 employeur	15 309	40 559	55 868	3 658	26 358	20 138
2 employeurs	3 213	13 397	16 610	5 118	24 341	20 622
3 employeurs	837	5 730	6 567	6 098	24 493	22 149
4 employeurs	241	2 516	2 757	6 976	25 688	24 052
5 employeurs	66	1 147	1 213	7 895	27 506	26 439
6 employeurs ou +	37	980	1 017	8 310	29 870	29 085
Total	**19 703**	**64 329**	**84 032**	**4 063**	**25 820**	**20 718**
Autres salariés						
1 employeur	8 480	10 074	18 554	2 784	23 623	14 099
2 employeurs	1 211	3 736	4 947	4 830	24 586	19 750
3 employeurs	299	1 502	1 801	5 834	23 449	20 524
4 employeurs	106	612	718	6 008	22 751	20 280
5 employeurs	37	232	269	6 557	22 053	19 922
6 employeurs ou +	20	189	209	6 990	22 827	21 311
Total	**10 153**	**16 345**	**26 498**	**3 174**	**23 763**	**15 874**
1 employeur	23 789	50 633	74 422	3 347	25 814	18 632
2 employeurs	4 424	17 133	21 557	5 039	24 394	20 422
3 employeurs	1 136	7 232	8 368	6 029	24 276	21 799
4 employeurs	347	3 128	3 475	6 680	25 113	23 273
5 employeurs	103	1 379	1 482	7 415	26 588	25 256
6 employeurs ou +	57	1 169	1 226	7 847	28 731	27 760
Total	**29 856**	**80 674**	**110 530**	**3 761**	**25 403**	**19 557**

Source : CCQ, mai 1989.

T-37

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1988

Tranche de salaire Métier ou emploi	– de 5 000 $	5 000 $ à 9 999 $	10 000 $ à 14 999 $	15 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 24 999 $	25 000 $ à 29 999 $	30 000 $ à 34 999 $	35 000 $ et plus	Total	Salaire annuel moyen
Charpentier-menuisier										
compagnons	1 895	1 346	1 598	1 689	1 652	1 606	1 626	2 829	14 241	21 757
apprentis	2 761	2 656	2 229	1 551	1 251	758	409	152	11 767	12 644
Électricien										
compagnons	453	402	462	518	575	658	773	3 308	7 149	30 107
apprentis	877	891	763	680	741	560	363	125	5 000	15 770
Tuyauteur										
compagnons	348	261	287	325	371	470	543	2 723	5 328	31 660
apprentis	472	519	547	461	662	389	320	562	3 932	20 070
Opérateur d'équipement lourd										
compagnons	854	381	389	514	553	526	406	479	4 102	19 086
apprentis	200	98	127	125	90	62	32	36	770	14 566
Peintre										
compagnons	390	300	410	314	272	256	301	164	2 407	17 745
apprentis	575	534	328	209	121	72	16	7	1 862	9 915
Briqueteur-maçon										
compagnons	301	233	304	364	351	345	260	290	2 448	20 467
apprentis	394	482	461	310	205	80	33	11	1 976	12 165
Autres										
compagnons	1 555	987	1 086	1 223	1 324	1 491	1 642	5 185	14 493	27 341
apprentis	1 878	1 713	1 569	1 093	952	684	408	260	8 557	13 991
Total — salariés qualifiés										
compagnons	**5 796**	**3 910**	**4 536**	**4 947**	**5 098**	**5 352**	**5 551**	**14 978**	**50 168**	**25 138**
apprentis	**7 157**	**6 893**	**6 024**	**4 429**	**4 022**	**2 605**	**1 581**	**1 153**	**33 864**	**14 174**
Manœuvre	1 634	1 139	1 060	910	801	749	599	329	7 221	15 448
Manœuvre spécialisé	1 184	969	1 156	1 171	1 111	942	794	500	7 827	18 041
Conducteur de camion	97	45	55	57	57	61	38	71	481	19 636
Soudeur	116	76	57	62	79	81	84	365	920	28 179
Monteur de ligne d'énergie et de distribution	61	60	82	107	127	144	126	614	1 321	32 359
Autres salariés non qualifiés	4 492	1 409	710	519	398	307	280	613	8 728	10 287
Total — Salariés non qualifiés	**7 584**	**3 698**	**3 120**	**2 826**	**2 573**	**2 284**	**1 921**	**2 492**	**26 498**	**15 875**
Total	**20 537**	**14 501**	**13 680**	**12 202**	**11 693**	**10 241**	**9 053**	**18 623**	**110 530**	**19 558**

Source : CCQ, mai 1989.

T-38

Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1988

	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées		
Âge	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**
Moins de 20 ans	8	2 400	858	656	745	384
20-24 ans	653	10 404	3 393	1 179	993	574
25-29 ans	3 406	9 990	3 956	1 183	972	651
30-34 ans	6 629	5 769	4 164	1 165	908	773
35-39 ans	8 089	2 816	3 563	1 158	886	912
40-44 ans	8 623	1 376	3 210	1 184	851	1 007
45-49 ans	7 919	685	2 680	1 191	846	1 076
50-54 ans	6 659	272	2 256	1 160	828	1 160
55-59 ans	5 421	122	1 631	1 090	662	1 131
60-64 ans	2 465	25	718	901	600	1 003
65 ans ou plus	296	5	69	561	232	658
Total	**50 168**	**33 864**	**26 498**	**1 147**	**934**	**855**

Source : CCQ, mai 1989.

T-39

Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec*, quelques métiers

Métier	1er mai 1981 $	1er juin 1982 $	1er mai 1983 $	1er mai 1985 $	1er sept. 1986 $	1er mai 1987 $	1er mai 1988 $
Briqueteur-maçon	13,67	15,04	16,54	17,28	17,80	18,33	19,25
Calorifugeur	13,95	15,35	16,88	17,64	18,17	18,72	19,66
Carreleur	13,67	15,04	16,54	17,28	17,80	18,33	19,25
Charpentier-menuisier	13,18	14,74**	16,21	16,94	17,45	17,97	18,87
Chaudronnier	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82
Cimentier-applicateur	12,49	13,74	15,11	15,79	16,26	16,75	17,59
Couvreur	12,97	14,27	15,69	16,40	16,89	17,40	18,27
Électricien	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82
Ferblantier	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82
Ferrailleur	12,49	13,74	15,11	15,79	16,26	16,75	17,59
Frigoriste	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82
Grutier	13,45	14,80	16,27	17,00	17,51	18,04	18,94
Mécanicien d'ascenseur	15,75	17,33	19,06	19,92	20,52	21,14	22,20
Mécanicien de chantier	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82
Mécanicien de machines lourdes	13,58	14,94	16,43	17,17	17,69	18,22	19,13
Monteur d'acier de structure	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82
Opérateur d'équipement lourd	12,52	13,77	15,15	15,83	16,30	16,79	17,63
Opérateur de pelles mécaniques	13,45	14,80	16,27	17,00	17,51	18,04	18,94
Peintre	12,40	13,67	15,02	15,70	16,17	16,66	17,49
Plâtrier	13,15	14,47	15,91	16,63	17,13	17,64	18,52
Poseur de revêtements souples	12,00	13,25	14,58	15,24	15,70	16,17	16,98
Poseur de systèmes intérieurs	13,40	14,74	16,21	16,94	17,45	17,97	18,87
Serrurier de bâtiment	13,20	14,52	15,97	16,69	17,19	17,71	18,60
Tuyauteur	14,07	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82
Manœuvre (journalier)	10,30	11,55	12,71	13,28	13,68	14,09	14,79
Manœuvre spécialisé	10,67	11,92	13,11	13,70	14,11	14,53	15,26

* Les taux de salaire pour les salariés de la Baie James sont de 5% supérieurs depuis le 12 mai 1980.

** Du 1er janvier 1982 au 1er juin 1982, le taux de salaire des charpentiers-menuisiers est de 13,40$.

Source : Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, D.3938-80 du 17 décembre 1980 et D.1289-82 du 31 mai 1982 et D.1948-84 du 30 août 1984 et D.998-84 du 25 avril 1984 et D.172-87 du 4 février 1987.

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1988 selon les heures enregistrées à la CCQ

Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
1. Les coffrages CCC Ltée	765 792	594	EG	Montréal métropolitain
2. B G Checo International Ltée	751 799	717	EL PL	Montréal métropolitain
3. Corporation de Construction National Ltée	564 688	578	EG	Montérégie
4. Thiro Ltée	541 547	385	LT LD	Mauricie-Bois-Francs
5. Les Entreprises Comstock Inc.	538 430	477	EG	Montréal métropolitain
6. Desourdy Inc.	517 480	344	EG	Montérégie
7. Arno Électrique Ltée	505 776	439	EG LD	Mauricie-Bois-Francs
8. Les Coffrages Dominic Limitée	489 045	310	CM	Montréal métropolitain
9. Hervé Pomerleau Inc.	422 432	317	EG	Québec
10. Coffrages Industriels Ltée	408 233	292	EG	Montréal métropolitain
11. Les Constructions du St-Laurent Ltée	398 963	283	EG	Québec
12. Hydro-Québec	385 240	366	EG	Montréal métropolitain
13. Coffrages Nord Atlantique Ltée et Formco Inc. Consortium	370 818	317	CM	Laurentides-Lanaudière
14. Construction Del-Nor Inc.	368 646	335	EG	Montérégie
15. Janin Construction (1983) Ltée	357 235	192	EG	Montréal métropolitain
16. F.A. Tucker Canada Ltée	354 812	266	LD LT	Laurentides-Lanaudière
17. Kamyr Entreprises Inc.	332 153	333	MC	Montréal métropolitain
18. Lambert Somec Inc.	322 084	234	FB MT	Québec
19. Les Entreprises de Travaux Common Ltée	308 913	201	EG	Laurentides-Lanaudière
20. L D Pilon Inc.	307 158	225	MT EL	Abitibi-Témiscamingue
21. Constructions Laperrière et Verreault Inc.	303 752	360	MC EL	Mauricie-Bois-Francs
22. Guay Inc.	297 299	188	EG	Québec
23. Otis Canada Inc.	283 959	165	MA	Outaouais
24. Les Entreprises P E B Ltée	274 663	174	EG	Québec
25. Les Constructions Connolly & Twizell Inc.	271 046	292	MT	Montréal métropolitain
26. Gastier Mécanique Inc.	256 437	331	EG	Montréal métropolitain
27. Entreprises Vibec Inc.	252 655	303	EG RT	Mauricie-Bois-Francs
28. Ganotec Inc.	244 252	366	EG MC	Mauricie-Bois-Francs
29. La Compagnie Électrique Britton Limitée	240 970	161	EL	Montréal métropolitain
30. Écorceur D B Inc.	227 695	205	SD	Estrie
31. Black & McDonald Limitée	222 243	174	EL RF	Montréal métropolitain
32. Coffrages Universel Ltée	217 797	203	CM	Montréal métropolitain
33. Plibrico Canada Limitée	216 452	202	EG	Montérégie
34. Protection incendie Viking Ltée	206 847	132	MT	Laurentides-Lanaudière
35. Gastier Inc.	204 202	192	EL	Montréal métropolitain
36. Entreprises Bon Conseil Ltée	202 150	139	EG	Québec
37. Combustion Engineering Superheater Ltée	201 695	296	EG	Outaouais
38. Montenay Service d'Ascenseurs M S A Inc.	191 912	106	MA	Montréal métropolitain
39. Groupe T. B. C. Inc.	191 883	154	EG	Québec
40. Les Entreprises d'Électricité E G Ltée	187 006	121	EL	Montréal métropolitain

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1988 selon les heures enregistrées à la CCQ (suite)

Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
41. Paul Martin Inc.	181 755	165	EG	Bas St-Laurent-Gaspésie
42. Magil Construction Limitée	181 403	100	EG	Montréal métropolitain
43. Automation Air Tel Inc.	180 109	217	MT	Québec
44. Michel Gagnon Ltée	179 300	146	PT	Québec
45. La Compagnie Électrique Swift (1982) Ltée	177 719	133	EL	Montréal métropolitain
46. Construction C C L Inc.	174 138	190	MT SD	Mauricie-Bois-Francs
47. Simon Lemaire Inc.	173 093	129	MT	Laurentides-Lanaudière
48. Antagon International Limitée	172 413	146	EG	Montréal métropolitain
49. Mojan (1981) Ltée	168 484	122	AS	Montréal métropolitain
50. Mécanique Kingston Inc.	167 730	292	AS CH	Montréal métropolitain
51. Patella Construction Inc.	164 255	107	CM	Montréal métropolitain
52. Kolostat Inc.	163 508	101	CV	Laurentides-Lanaudière
53. Beaver Lilley Boreaux Entreprise Conjointe	158 721	93	EG	Montréal métropolitain
54. Fertek Inc.	156 139	134	FE	Laurentides-Lanaudière
55. Honeywell Limitée	155 490	90	MT EL	Outaouais
56. Laurent Gagnon Inc.	154 175	101	MT	Québec
57. Plomberie Chauffage F L Inc.	153 582	116	MT	Laurentides-Lanaudière
58. Les Services de Béton Universels Ltée	152 488	125	XC	Montréal métropolitain
59. Mécanique C N C Inc.	151 216	142	EG	Montérégie
60. J.E. Verreault & Fils Ltée	151 169	146	EG	Québec
61. Couverture Montréal Nord Ltée	151 134	102	CV	Montréal métropolitain
62. Hydro Mécanique Construction Inc.	150 942	196	EG	Québec
63. J.R. Théberge 1980 Ltée	150 452	191	EG	Saguenay-Lac-St-Jean
64. AATCO Entrepreneurs Électriciens Ltée	150 180	106	EL	Montréal métropolitain
65. Dalcon Inc.	148 592	138	EG	Québec
66. Construction N.R.C. Inc.	147 959	95	XC EL	Montréal métropolitain
67. Corival Inc.	147 719	94	XC	Laurentides-Lanaudière
68. Dawcolectric Inc.	147 169	131	EL	Montréal métropolitain
69. Rochefort Construction (1982) Ltée	144 245	155	EG	Abitibi-Témiscamingue
70. Chagnon 1975 Ltée	141 644	101	EL	Montréal métropolitain
71. Transelec Inter (Division de Sintra)	141 046	197	LT	Montréal métropolitain
72. P & R Desjardins Construction Inc.	140 532	121	EG	Montréal métropolitain
73. J Euclide Perron Ltée	139 698	145	EG	Saguenay-Lac-St-Jean
74. Les Ascenseurs Labadie Inc.	139 423	84	MA	Montréal métropolitain
75. Neilson Excavation Inc.	137 944	119	XC RT	Québec
76. R. Blais & Fils Inc.	137 267	174	MT	Abitibi-Témiscamingue
77. Kingston Byers Inc.	137 258	106	EG	Montréal métropolitain
78. Mécanique R H Ltée	137 099	82	RF	Laurentides-Lanaudière
79. Adelard Laberge Ltée	136 325	101	MT EL	Québec
80. Dominion Bridge Québec	135 960	166	EG AS	Montréal métropolitain

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1988 selon les heures enregistrées à la CCQ (suite)

	Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
81.	Entretien Industriel Etchemin Inc.	134 134	174	MT	Québec
82.	Télécon Inc.	134 004	102	EG LT	Mauricie-Bois-Francs
83.	Entretien Catalytic Inc.	133 646	194	EG	Outaouais
84.	Les Entrepreneurs Becker Inc.	133 449	95	MT FB	Montréal métropolitain
85.	Laval Fortin Ltée	131 256	127	EG	Saguenay-Lac-St-Jean
86.	A Cooper et Fils Ltée	128 576	83	MT	Montréal métropolitain
87.	Installations Mécaniques G & B Ltée	126 339	149	EG	Saguenay-Lac-St-Jean
88.	Canadian Stebbins Engineering & MFG Co Ltée	125 244	173	BM	Outaouais
89.	A. Marfoglia & Fils Ltée	123 678	110	PT	Montréal métropolitain
90.	Les Constructions Roger Turgeon Inc.	122 271	186	EG	Québec
91.	Coffrage Zanetti (1987) Ltée	122 132	108	CM	Montréal métropolitain
92.	Ascenseur Drolet Inc.	121 852	70	MA	Québec
93.	Petrifond Fondation Co Ltée	121 181	91	EG	Montréal métropolitain
94.	Belcourt Inc.	120 911	77	EG	Montréal métropolitain
95.	Les excavations René Desylva Inc.	118 100	85	XC	Montérégie
96.	Simard Beaudry Inc.	117 749	89	EG	Laurentides-Lanaudière
97.	La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée	117 540	131	EG	Montréal métropolitain
98.	Service de Chauffage Victoriaville Inc.	116 716	115	EG MT	Mauricie-Bois-Francs
99.	Léo Tremblay Inc.	116 045	110	EL	Abitibi-Témiscamingue
100.	Les Monteurs d'Acier Marshall Ltée	113 857	125	AS	Laurentides-Lanaudière

AS	Acier de structure	CV	Couvreur-tôlier	LD	Ligne de distribution	PT	Plâtrier
BM	Briqueteur-maçon	EG	Entrepreneur général	LT	Ligne de transmission	RF	Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
CF	Calorifugeur	EL	Électricien	MA	Mécanicien d'ascenseur	RT	Construction de route
CH	Chaudronnier	FB	Ferblantier	MT	Mécanicien en tuyauterie	SD	Soudeur
CM	Charpentier-menuisier	FE	Ferrailleur	PL	Poseur de systèmes intérieurs	XC	Excavation

Source : CCQ, mai 1989.